

Bulletin du Conseil communal

N° 2



Lausanne

Séance du 5 septembre 2017

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 5 septembre 2017

2^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 5 septembre 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour70

Première partie.....79

**Prestation de serment de M^{mes} Laura Manzoni (EàG) et Françoise Piron (PLR),
remplaçant MM. Jean-Michel Dolivo (EàG) et Gilles Meystre (PLR), démissionnaires79**

Communications

Démission du Conseil communal de M^{me} Anna Zürcher80

Démission de M. Henri Klunge de la Commission permanente des pétitions et du
Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la
réglementation des taxis80

Rappel de la lettre de la Municipalité pour l'urgence non traitée lors de la séance du
Conseil le 22 août 2017.....81

Commission permanente de gestion – Organisation du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.....81

Réponse de la Municipalité aux pétitions de M. Georges Croset et consorts et de
M. Julien Sansonnens et consorts : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »....82

Communication de la Municipalité relative à la pétition de M^{mes} Marie Christine Baume
et Mireille Cornaz intitulée « Pour sauver la forêt du Bois-Mermet ».....83

Réponse de la Municipalité à la Question n° 16 de Benoît Gaillard, déposée le 2 mai
2017 « Construction de nouvelles places de parc au chemin de Belle-Source »84

Communications - Dépôts

Question écrite de M^{me} Karine Roch : « Tri du verre par couleur ».....85

Question écrite de M. Alain Hubler : « Quelques précisions à propos de 'La Vaudaire' ».....86

Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de
sécurité et de prévisibilité ».....86

Postulat de M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard et consorts : « Des bibliothèques
éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs »86

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et
une ouverture sur l'espace public.....86

Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ?
Vraiment ? ».....86

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L'intégralité de la municipalité soutient-elle avec
certitude son corps de police ? »86

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme
populaire ? ».....87

Interpellation de M^{me} Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management
vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à
la place Grand-St-Jean ? ».....87

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Henri Ricart (PLC).....	87
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Alice Genoud (Les Verts), démissionnaire.....	87
Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Marlène Voutat (EàG), démissionnaire	88
Questions orales.....	88
Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de Pensions du Personnel Communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs). Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement	
Préavis N° 2017/14 du 13 avril 2017	93
Discussion	93
Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police »	
Rapport.....	101
Discussion	103
Deuxième partie.....	114
Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir »	
Développement photocopié.....	114
Discussion préalable.....	115
Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires »	
Développement photocopié.....	115
Discussion préalable.....	116
Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! »	
Développement photocopié.....	117
Discussion préalable.....	117
Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »	
Développement photocopié.....	118
Discussion préalable.....	119
Postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables »	
Développement photocopié.....	119
Discussion préalable.....	120
Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer et consorts : « Pour une récréation des cours de récréation »	
Développement photocopié.....	121
Discussion préalable.....	121

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d’asphyxier les commerces lausannois ! »

Développement photocopié.....122

Interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Nouveaux horaires de stationnement dans l’hyper centre ou comment créer un nouvel enclos pour 1600 ‘vaches-à-lait’ supplémentaires »

Développement photocopié.....123

Discussion124

Réponse de la Municipalité à l’interpellation de M. Moscheni et consorts127

Réponse de la Municipalité à l’interpellation de M. Xavier de Haller et consorts128

Discussion130

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{mes} Laura Manzoni (EàG) et Françoise Piron (PLR), remplaçant MM. Jean-Michel Dolivo (EàG) et Gilles Meystre (PLR), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Henri Ricart (PLC).
4. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Alice Genoud (Les Verts), démissionnaire.
5. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Marlène Voutat (EàG), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). **LOUIS DANA.**
- R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). **HENRI RICART.**
- R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la "conciliation extrajudiciaire" ». (CD, SE, SCS). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « "This is my street", et quoi encore ? ». (SE). **DENIS CORBOZ.**
- R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). **COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).**
- R79. Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). **PHILIPPE DUCOMMUN.**
- R80. Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- R81. Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- R82. Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**

- R86. Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). **FILIPPO RIVOLA.**
- R88. Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- R89a. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » (FIM).
- R89b. Postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- R1. Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (JEAN-PASCAL GENDRE).**
- R2. Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- R3. Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- R4. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- R5. Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS (ROBERT JOOSTEN).**
- R6. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- R7. Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- R8. Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- R9. Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- R10a. Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE).
- R10b. Postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- R11. Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **JEAN-PASCAL GENDRE.**
- R12. Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décider, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). **CARINE CARVALHO ARRUDA.**
- R13. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- R14. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). **YVAN SALZMANN.**

- R15. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). **MANUEL DONZE.**
- R16. Préavis N° 2017/14 : Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de pensions du personnel communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs). Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement. (LEA). **JEAN-FRANÇOIS CACHIN.**
- R18. Pétition de M. Frédéric Cerchia et consorts (38 sign.) : « Contre la démolition d'un espace vert et la construction d'un mur et de 6 places de parc extérieures attenantes au bâtiment sis au chemin de Belle Source 6 ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (PIERRE OBERSON).**
- R20. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- R21. Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- R22. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI72. Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir ». (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI73. Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires ». (18^e/2.5.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI77. Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! ». (22^e/13.6.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI1. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI2. Postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI3. Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer et consorts : « Pour une récréation des cours de récréation ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT4. Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! ». (1^{re}/22.8.17). **DEVELOPPEMENT ET REPONSE MUNICIPALE.**
- INT5. Interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Nouveaux horaires de stationnement dans l'hypercentre ou comment créer un nouvel enclos pour 1600 "vaches à lait" supplémentaires ». (1^{re}/22.8.17). **DEVELOPPEMENT ET REPONSE MUNICIPALE.**
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. **DISCUSSION.**

- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. **DISCUSSION.**
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7^e/15.11.16) [LEA/19.1.17]. **DISCUSSION.**
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4^e/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5^e/4.10.16) [SCS/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture "irrévérencieux et choquants" : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? » (9^e/6.12.16) [CD/9.2.17]. **DISCUSSION.**
- INT44. Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! » (12^e/17.1.17) [FIM/9.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT45. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l'aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS/16.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d'accueil de migrants sont-ils en discussion avec l'EVAM ? » (13^e/31.1.17) [SCS/16.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation "Champions !", une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! » (7^e/15.11.16) [SCS/6.4.17]. **DISCUSSION.**
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l'œuvre d'art et du gribouillis ! Alors que l'artiste rit, le propriétaire d'immeuble pleure ! » (7^e/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT49. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l'accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? » (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT50. Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d'un système de tickets et de places d'attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c'est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c'est mieux ! » (13^e/31.1.17) [SE/23.3.17]. **DISCUSSION.**
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d'aventure ou d'attraction éphémères en ville : améliorer l'efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. **DISCUSSION.**

- INT54. Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ/27.4.17]. **DISCUSSION.**
- INT55. Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13^e/31.1.17) [LEA/4.5.17]. **DISCUSSION.**
- INT56. Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS, SiL/27.4.17]. **DISCUSSION.**
- INT58. Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD/11.5.17]. **DISCUSSION.**
- INT1. Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, LEA/22.6.17]. **DISCUSSION.**
- INT2. Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE/13.7.17]. **DISCUSSION.**
- INT3. Interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel ». (20^e/23.5.17) [SE/29.6.17]. **DISCUSSION.**
- INT6. Interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra et consorts : « Campagne de Rovéréaz : faut-il tout saccager ? ». (18^e/2.5.17) [CD/17.8.17]. **DISCUSSION.**
- INT7. Interpellation de M. Henri Klunge et consorts : « 1^{er} mai congé, mais pourquoi ? ». (18^e/2.5.17) [CD/17.8.17]. **DISCUSSION.**

Prochaines séances : **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **16.1.18** (18 h et 20 h 30), **30.1.18** (18 h et 20 h 30), **13.2.18** (18 h et 20 h 30), **6.3.18** (18 h et 20 h 30), **20.3.18** (18 h et 20 h 30), **27.3.18** (18 h et 20 h 30), **24.4.18** (18 h et 20 h 30), **8.5.18** (18 h et 20 h 30), **22.5.18** (18 h et 20 h 30), **29.5.18** (18 h et 20 h 30), **12.6.18** (18 h et 20 h 30), **13.6.18** (18 h), **26.6.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **28.8.18** (de 18 h à 20 h), **11.9.18** (18 h et 20 h 30), **18.9.18** (18 h et 20 h 30), **2.10.18** (18 h et 20 h 30), **9.10.18** (18 h et 20 h 30), **6.11.18** (18 h et 20 h 30), **20.11.18** (18 h et 20 h 30), **4.12.18** (18 h et 20 h 30), **5.12.18** (19 h 30), **11.12.18** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

La présidente : *Marlène Voutat*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 4.10.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de

- communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). **MATTHIEU CARREL.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (FIM) ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 » (FIM) ; (23.5.17) postulat de M. Guy Gaudard : « M3 : grâce à FORTA, lançons la 3^e étape » (FIM, CD). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). **HENRI KLUNGE.**
- 2.5.17 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). **LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 23.5.17 Préavis N° 2017/11 : Construction d'un immeuble de 22 logements, au sein du complexe d'immeubles de la Coopérative d'habitation des employés du rail sis avenue de Cour 154-156. Adaptation du droit de superficie distinct et permanent n° 334. Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent. (CD, LEA). **KARINE ROCH.**
- 23.5.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). **PHILIPP STAUBER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). **LATHA HEINIGER.**
- 13.6.17 Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). **CLAUDE NICOLE GRIN.**

- 13.6.17 Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (SE). **ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.**
- 13.6.17 Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (SE). **MURIEL CHENAUX MESNIER.**
- 13.6.17 Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). **CEDRIC FRACHEBOUD.**
- 22.8.17 Préavis N° 2017/20 : Projet de construction d'un bâtiment sis avenue de Morges 58 et chemin de Renens 7A, certifié Minergie-P-ECO® dans une démarche de Société à 2000 watts, comprenant 78 logements dont 27 subventionnés, 27 à loyers régulés et 24 à loyers libres, ainsi que deux locaux commerciaux et 47 places de parc intérieures. Modification de l'état des servitudes grevant la parcelle n° 352. Constitution d'un droit de superficie grevant la parcelle n° 352 en faveur de l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. Octroi d'une subvention annuelle linéaire pour 27 logements subventionnés à l'Entreprise générale Bernard Nicod S.A. (CD, LEA). **HENRI KLUNGE.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). **ALAIN HUBLER.**
- 22.8.17 Préavis N° 2017/22 : Pont routier de Sévelin. Renforcement et assainissement de l'ouvrage. Déviation de la conduite de gaz. (FIM, SiL). **PHILIPPE MIVELAZ.**
- 22.8.17 Pétition du collectif des habitants et de l'Association Campagne des Bergières et consorts, par M. Jean-Pierre Capelli (1334 sign.) : « Pour le maintien du parc public situé sur le toit de la Migros des Bergières : contre la construction de 3 immeubles de 4 étages de logements (84) sur ce parc ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 22.8.17 Postulat de M^{me} Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). **SANDRINE SCHLIENGER.**
- 22.8.17 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). **MARIE-THERESE SANGRA.**
- 22.8.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). **MUSA KAMENICA.**
- 22.8.17 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). **PIERRE CONSCIENCE.**
- 22.8.17 Préavis N° 2017/23 : Contribution à la sécurité dans les espaces publics et extension du rôle des Correspondants de nuit lausannois. (SE, EJQ). **JEAN-DANIEL HENCHOZ.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/24 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». (CD). **CAROLINE ALVAREZ-HENRY.**
- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/26 : Réaménagement de diverses places de jeux – 3^e étape. Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une ou plusieurs places de jeux dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (FIM). **GAËLLE LAPIQUE.**

- 22.8.17 Rapport-préavis N° 2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 5.9.17 Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). **HENRI KLUNGE.**
- 5.9.17 Préavis N° 2017/29 : Renouvellement et extensions ordinaires 2017 du chauffage à distance. Demande de crédit complémentaire entièrement financé par des recettes d'investissement. (SiL). **COMMISSION DES FINANCES.**
- 5.9.17 Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). **VINCENT BRAYER.**
- 5.9.17 Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 5.9.17 Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) « Bellerive plage "aménagée". Pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 5.9.17 Pétition de M^{me} et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. **COMMISSION DES PETITIONS.**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philipoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 23.5.17 Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations ? ». (20^e/23.5.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Utilisation de la halte-jeu La Grenette par des sans-abri ». (22^e/13.6.17) [SE, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 ». (22^e/13.6.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « C'est le printemps, les petits crédits fleurissent de nouveau en ville ! ». (22^e/13.6.17) [FIM]. **DISCUSSION.**

- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Le LEB enterré, que deviendra l'avenue d'Echallens ? ». (22^e/13.6.17) [FIM, LEA]. **DISCUSSION.**
- 13.6.17 Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? ». (22^e/13.6.17) [EJQ]. **DISCUSSION.**
- 22.8.17 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quel avenir pour le parc d'agglomération de la Blécherette ? ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION.**
- 22.8.17 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « “Netplus” : ni plus ni moins qu'un miroir aux alouettes ! ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION.**
- 22.8.17 Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Comment la Municipalité justifie-t-elle, idéologiquement, moralement, financièrement et écologiquement l'engagement d'une frontalière à un poste clé de la hiérarchie administrative alors que la Commune compte quelques milliers de chômeurs et de personnes à l'aide sociale ? ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION.**
- 22.8.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun : « Lausanne peut-elle se permettre de faire de la propagande aux frais du contribuable pour presser les candidats à la naturalisation ? ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION.**
- 22.8.17 Interpellation de M^{me} Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1^{re}/22.8.17). **DISCUSSION.**

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Florence Bettschart-Narbel, Jean-François Cachin, Louis Dana, Philippe Ducommun, Romain Felli, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Henri Klunge, Gianna Marly, Pedro Martin Bertrand Picard, Paola Richard-de Paolis, Filippo Rivola, Namasivayam Thambipillai, Claude-Alain Voiblet

Membres absents non excusés : M^{mes} Delphine Brun, Céline Misiego, Anna Zangger

Membres présents 81

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 3

Effectif actuel 99

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Le quorum est atteint. Et je passe tout de suite au point A « Opérations préliminaires », la prestation de serment de M^{mes} Laura Manzoni et Françoise Piron, remplaçant MM. Jean-Michel Dolivo et Gilles Meystre, démissionnaires. Je prie M. l'huissier de bien vouloir faire entrer les nouvelles élues et j'invite l'assemblée, ainsi que le public, à se lever. *(Les nouvelles conseillères sont introduites dans la salle)*

Prestation de serment de M^{mes} Laura Manzoni (EàG) et Françoise Piron (PLR), remplaçant MM. Jean-Michel Dolivo (EàG) et Gilles Meystre (PLR), démissionnaires

(L'assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouvelles conseillères)

La présidente : – Madame Manzoni, madame Piron, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelées à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

La présidente : – Madame Manzoni ?

M^{me} Laura Manzoni (EàG) : – Je le promets.

La présidente : – Madame Piron ?

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre admission au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'assemblée de commune, qui est déjà dans vos mains, certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de votre convenance.

Communication

Démission du Conseil communal de M^{me} Anna Zürcher

Lausanne, le 5 septembre 2017

Chère Madame la Présidente du Conseil communal,

Chère, Marlène,

C'est avec un petit pincement au cœur, mais sans regrets, je vous prie de bien vouloir accepter ici, ma démission de notre Conseil, avec effet au 18 prochain.

Dans ma 12^{ème} année de mandat, de nouvelles opportunités professionnelles s'offrent à moi et, dès lors je me devais de faire un choix et, réorganiser ma vie en conséquence.

Au fil des années passées dans notre hémicycle, j'ai connu autant de moments de satisfaction que d'irritation, parfois même d'ennui ! Mais je ne les regrette pas !

J'ai eu l'honneur et le plaisir de découvrir et participer à la mise en œuvre de notre belle démocratie et, surtout, de côtoyer et apprécier sincèrement, plusieurs collègues et de bords politiques même différents que le miens, parfois !

Ainsi, c'est riche d'une belle expérience humaine, que je vous quitte et, je ne peux que vous souhaiter de poursuivre, sereinement mais sûrement, le travail nécessaire à faire de notre magnifique ville, une ville où il fait vraiment bon d'y vivre !

Recevez, Chère Madame la Présidente du Conseil communal, Chère Marlène, mes plus cordiaux et amicaux messages.

(Signé) *Anna Zürcher*

La présidente : – M^{me} Anna Zürcher, assistante sociale, du parti Socialiste, est entrée au Conseil communal le 1^{er} juillet 2006 et a fait partie de la Commission de gestion, des pétitions, dont elle a été présidente, et nous lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles activités.

Communication

Démission de M. Henri Klunge de la Commission permanente des pétitions et du Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis

Courriel de : M. Klunge Henri

Envoyé : mardi 29 août 2017 23:23

À : Tétaz Frédéric; Voutat Marlène; Mivelaz Philippe

Objet : Démission COPET et Conseil intercommunal des taxis

Madame la présidente,

Monsieur le président de la COPET,

Monsieur le secrétaire,

Voilà que je finis ma 6^e année à la commission des pétitions, ce qui correspond aussi à ma deuxième présidence de cette dernière.

Je viens de me faire élire à la commission de gestion et je pense qu'il est bon de ne pas monopoliser les places.

C'est pourquoi je vous transmets aujourd'hui ma démission de cette commission.

Je quitte cette commission dont l'importance est trop souvent minimisée. En effet, à l'heure où les démarches participatives sont légion, cette commission est la seule où nos concitoyens peuvent venir nous faire directement leurs remarques, propositions et parfois critiques. Cette commission permet de connaître et de parler avec des personnes réellement impliquées et intéressées par la vie de leur ville, mais qui ne viennent pas forcément au marché. En bref, une commission participative.

Je souhaite donc beaucoup de plaisir à la personne qui m'y remplacera, et bonne chance son président.

Je profite de la présente pour vous présenter ma démission du conseil intercommunal des taxis ou je suis suppléant.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le président de la COPET, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Henri Klunge

Communication

Décès de M^{me} Béatrice Salla, ancienne conseillère communale

La présidente : – Nous avons appris, la semaine dernière, le décès de M^{me} Béatrice Salla, maman de deux jeunes enfants, conseillère communale chez les Verts de 2002 à fin 2003. Nous exprimons ainsi à toute sa famille nos sincères condoléances et je vous prie de bien vouloir vous lever pour un instant de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence)

Communication

Rappel de la lettre de la Municipalité pour l'urgence non traitée lors de la séance du Conseil le 22 août 2017

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je commence tout d'abord avec la lettre de la Municipalité du 10 août 2017 pour la dernière urgence que nous n'avons pas pu traiter la dernière fois. Le point R16, Préavis N° 2017/14 – Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de Pensions du Personnel Communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63.

Communication

Commission permanente de gestion – Organisation du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Lausanne, le 25 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 24 août 2017, la Commission permanente de gestion s'est constituée comme suit :

Président :	M. Claude-Alain Voiblet, libéral-conservateur
Vice-présidente :	M ^{me} Claude Nicole Grin, Les Verts
Secrétaire :	M. Frédéric Tétaz
CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Maurice Calame, libéral-radical

	M. Jacques-Étienne Rastorfer, socialiste
SECURITE ET ECONOMIE	M ^{me} Janine Resplendino, Ensemble à Gauche M. Filippo Rivola, socialiste
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Pierre Conscience, Ensemble à Gauche Mme Claude Nicole Grin, Les Verts
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-Marie Fürbringer, Le Centre M. Yvan Salzmänn, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Dominique Gigon, socialiste M. Henri Klunge, libéral-radical
FINANCES ET MOBILITE	M. Jean-Daniel Henchoz, libéral-radical Mme Karine Roch, Les Verts
SERVICES INDUSTRIELS	M. Jean-Luc Chollet, UDC Mme Gianna Marly, socialiste
Conseil communal de Lausanne :	
Le secrétaire : <i>Frédéric Tétaz</i>	

Communication

Réponse de la Municipalité aux pétitions de M. Georges Croset et consorts et de M. Julien Sansonnens et consorts : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »

Lausanne, le 17 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 13 décembre 2016, votre Conseil a décidé de renvoyer à la Municipalité les deux pétitions similaires pour étude et communication.

Les pétitionnaires font part à la Municipalité de leur mécontentement face à la délocalisation hors les murs de la programmation 2016 du Festival de la Cité et de leur préoccupation face à une possible délocalisation pérenne.

La Municipalité rappelle que le Festival de la Cité est l'une des rares manifestations, sur le plan romand, à offrir gratuitement une programmation de qualité et interdisciplinaire. Fort d'un succès populaire de plus de quarante ans, le Festival a toujours maintenu sa vocation première, à savoir, un rendez-vous culturel estival permettant à un large public de bénéficier d'une offre de qualité dans le quartier historique de la ville et dans un esprit convivial. Tout au long de ces années, la Municipalité s'est efforcée de soutenir au mieux les développements de la manifestation, notamment par une augmentation régulière de la subvention.

Cela étant, la première édition hors les murs date de 2014, et ne répondait pas à une volonté de quitter la Cité mais bien à la nécessité de trouver une solution au vu des travaux de rénovation du Parlement cantonal, rendant impossible la tenue de la manifestation sur le site de la place du Château, lieu central du Festival permettant d'accueillir la plus grande scène. Cette situation a contraint la précédente direction du Festival à trouver d'autres lieux pour maintenir la manifestation.

L'édition 2016 a donc été la troisième édition hors les murs. Cette même édition a été liée à une double contrainte, à savoir, les travaux du Parlement cantonal et ceux de rénovation du Musée historique, posant des problèmes à peu près insolubles, tant sur le plan artistique (disposition des scènes) que sur la gestion des flux de festivaliers ou de la sécurité, si la manifestation avait été organisée à la Cité. Dans ce contexte général, le choix a donc été

fait d'investir d'autres lieux pour articuler la manifestation autour de trois pôles longeant la ligne du M2 (la Sallaz, la Riponne et Ouchy).

A l'issue de l'édition 2016, tant le Conseil de Fondation que la Municipalité ont souhaité, conformément aux statuts, que le Festival de la Cité retrouve le cœur de la Cité dès 2017, ce qui a été concrétisé lors de la 46^e édition qui s'est déroulée en juillet dernier. L'immense succès populaire rencontré est la meilleure réponse que la Municipalité puisse apporter aux pétitionnaires.

Au vu de l'expérience positive des éditions 2014 à 2016, le Festival de la Cité pourra toutefois continuer, à l'avenir, à explorer d'autres lieux, synonyme d'expériences inédites tant sur le plan artistique qu'auprès de nouveaux publics. Par ailleurs, la Municipalité relève que la fermeture de la rue Pierre-Viret, lors de l'édition 2017, a permis d'utiliser de nouveaux espaces à satisfaction du public.

La Municipalité estime avoir répondu aux pétitionnaires et les remercie de l'intérêt exprimé à l'encontre de cette manifestation si chère au cœur des Lausannoises et Lausannois.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Communication de la Municipalité relative à la pétition de M^{mes} Marie Christine Baume et Mireille Cornaz intitulée « Pour sauver la forêt du Bois-Mermet »

Lausanne, le 24 août 2017

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 24 mai 2016, Mmes Marie-Christine Baume et Mireille Cornaz déposaient au Conseil communal la pétition citée en titre, munie de 404 signatures, demandant l'abandon du projet de passerelle reliant le quartier de Bois-Gentil à la commune du Mont-sur-Lausanne, à travers la forêt du Bois-Mermet. Cette demande a été traitée par la Commission permanente des pétitions et renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 21 mars 2017.

Parallèlement à cette pétition, une demande similaire a été formulée par le biais de l'interpellation de M. Valéry Beaud intitulée « Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? », déposée au Conseil communal le 7 juin 2016.

La pétition et l'interpellation ont été déposées à la suite de la construction de la passerelle de Maillefer, qui a été ouverte au public en décembre 2015. Cet ouvrage a suscité des interrogations en raison de son gabarit, de son intégration architecturale et de l'impact sur l'environnement, notamment suite au déboisement lié aux besoins du chantier.

La Municipalité confirme la nécessité de construire la seconde passerelle assurant la liaison de mobilité douce vers le quartier Bois-Gentil. Elle rappelle que le gabarit de passage offert par la passerelle de Maillefer à 3.50 m est conforme aux normes de construction en vigueur et que la largeur globale de l'ouvrage de 5.0 m est dictée par les besoins structurels liés au choix du bois comme matériau porteur, à la portée de l'ouvrage

ainsi qu'au besoin de déneigement pour sécuriser le passage des écoliers (déneigement mécanique par des véhicules d'entretien).

La Municipalité s'engage à intégrer au mieux l'ouvrage à venir dans son environnement. Elle veillera également à ce que les riverains et associations soient consultés dans le cadre de ce projet.

La Municipalité confirme sa volonté d'engager des études complémentaires afin d'assurer une meilleure intégration architecturale et environnementale de la future passerelle complétant la liaison de mobilité douce jusqu'au quartier de Bois-Gentil.

A cet effet, elle propose les mesures suivantes :

- **mandater un bureau d'étude spécialisé** en environnement et intégration paysagère pour accompagner les mandataires architectes-ingénieurs dans le développement du projet de passerelle et pour assurer la meilleure intégration possible de l'ouvrage dans son milieu forestier ;
- **organiser une séance publique, avant la mise à l'enquête du projet**, afin de présenter à la population les mesures mises en place pour améliorer l'intégration paysagère et limiter au maximum le déboisement ;
- **soumettre à l'enquête, selon la procédure de la loi sur les routes (LRou)**, le projet abouti.

En vous remerciant de prendre bonne note de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la Question n° 16 de Benoît Gaillard, déposée le 2 mai 2017
« Construction de nouvelles places de parc au chemin de Belle-Source »

Lausanne, le 24 août 2017

Rappel

L'objectif de préserver autant que possible les espaces de verdure en ville est largement partagé. Parfois, l'intérêt public de certains projets doit évidemment prévaloir. Mais au chemin de Belle-Source, c'est la construction de nouvelles places de parc qui a été mise à l'enquête du 24 février au 27 mars 2017. En plein centre-ville, sur un chemin privé sans trottoir, ces nouvelles places remplaceraient un jardin qui participe à la qualité urbaine des lieux et au bien-être des riverains. Il y a donc matière à s'interroger. C'est pourquoi je pose les questions suivantes à la Municipalité, parallèlement à l'opposition collective et à la pétition déposées par les habitants du quartier.

S'en suivent les questions suivantes :

1. *Quelle est à ce stade la position de la Municipalité sur le projet de parking dont la construction était à l'enquête publique du 24 février au 27 mars 2017 au chemin de Belle-Source 6 ? De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle dans l'octroi ou non de permis de construire dans de tels cas ?*
2. *La Municipalité dispose-t-elle de moyens pour préserver des ensembles architecturaux ou urbanistiques, sur la base par exemple de l'inventaire des sites construits d'importance nationale, dont le volume concernant Lausanne est paru en 2016 ?*

3. *Sur le plan de la politique de mobilité, quelle appréciation la Municipalité fait-elle d'un projet qui aurait pour conséquence la construction de 6 nouvelles places de parc dans un petit chemin privé en plein centre-ville, et sur quelles dispositions se fondera-t-elle pour octroyer ou non le permis de construire ?*

Réponse de la Municipalité

1. *Quelle est à ce stade la position de la Municipalité sur le projet de parking dont la construction était à l'enquête publique du 24 février au 27 mars 2017 au chemin de Belle-Source 6 ? De quelle marge de manœuvre la Municipalité dispose-t-elle dans l'octroi ou non de permis de construire dans de tels cas ?*

L'enquête publique a soulevé 21 oppositions et une intervention. Le dossier a été présenté à la Municipalité le 10 août 2017 qui a refusé l'octroi du permis de construire en vertu de l'art. 70 PGA qui traite des aménagements extérieurs, article intégré dans le chapitre 3.8 PGA – Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine.

2. *La Municipalité dispose-t-elle de moyens pour préserver des ensembles architecturaux ou urbanistiques, sur la base par exemple de l'inventaire des sites construits d'importance nationale, dont le volume concernant Lausanne est paru en 2016 ?*

En matière d'esthétique des constructions, la Municipalité, qui évalue les circonstances locales dans le cadre de l'octroi d'un permis de construire, a une grande liberté d'appréciation. Elle dispose en effet des articles 86 LATC, 69, 70 et 73 PGA.

Elle peut en outre se référer à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS), entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015, pour effectuer une pesée d'intérêts et estimer une situation détaillée. Dans le cas d'espèce, l'ISOS prévoit un périmètre de sauvegarde « B ». Le bâtiment existant a reçu une note *4* au recensement architectural du Canton de Vaud, ce qui signifie qu'il s'agit d'un objet bien intégré. Le jardin qui l'entoure n'est quant à lui pas recensé.

3. *Sur le plan de la politique de mobilité, quelle appréciation la Municipalité fait-elle d'un projet qui aurait pour conséquence la construction de six nouvelles places de parc dans un petit chemin privé en plein centre-ville, et sur quelles dispositions se fondera-t-elle pour octroyer ou non le permis de construire ?*

La politique de mobilité de la Ville prend effet sur le domaine public communal. Ici il s'agit d'un chemin privé. En termes de mobilité, la création de six places de stationnement supplémentaires sur ce tronçon privé aurait eu un impact limité sur la circulation de ce chemin. Dans le cas présent, la problématique concerne avant tout la qualité des aménagements extérieurs.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 24 août 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Communication - Dépôt

Question écrite de M^{me} Karine Roch : « Tri du verre par couleur »

Lausanne, le 25 août 2017

(Signé) *Karine Roch*

Communication - Dépôt

Question écrite de M. Alain Hubler : « Quelques précisions à propos de ‘La Vaudaire’ »

Lausanne, le 4 septembre 2017

(Signé) *Alain Hubler*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité »

Lausanne, le (pas daté)

(Signé) *Matthieu Carrel*

Communication - Dépôt

Postulat de M^{me} Laurence Munding-Jaccard et consorts : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l’art d’associer les plaisirs »

Lausanne, le 25 juillet 2017

(Signé) *Laurence Munding-Jaccard et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Grands chantiers : de l’art, de la couleur et une ouverture sur l’espace public

Lausanne, le 17 août 2017

(Signé) *Valéry Beaud et 1 cosignataire*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron et consorts : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? »

Lausanne, le (pas datée)

(Signé) *Thérèse de Meuron et 3 cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « L’intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son corps de police ? »

Lausanne, le 5 septembre 2017

(Signé) *Anita Messere*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Anita Messere : « Le Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? »

Lausanne, le 5 septembre 2017

(Signé) *Anita Messere*

Communication - Dépôt

Interpellation de M^{me} Sandrine Schlienger : « La Municipalité et le City Management vont-ils épargner les commerçants de projets sans concertation tels que leur container à la place Grand-St-Jean ? »

Lausanne, le 5 septembre 2017

(Signé) *Sandrine Schlienger*

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Henri Ricart (PLC)

M. Philipp Stauber (PLC) : – Le PLC vous présente M. Valentin Christe comme candidat à la COFIN. M. Christe a fait partie de cette commission durant la législation précédente avant d'être nommé, par ce Conseil, à sa présidence. C'est donc tout naturellement que le groupe est arrivé à la conclusion qu'il serait le meilleur candidat parmi nous pour un poste dans la Commission des finances. Je vous remercie de votre attention.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de procéder à cette élection à main levée, si personne n'y voit d'objection. Celles et ceux qui acceptent cette élection lèvent la main. Celles et ceux qui s'y opposent. Abstentions ? A l'unanimité vous avez élu M. Valentin Christe à la COFIN.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Alice Genoud (Les Verts), démissionnaire

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Les Verts ont le plaisir de proposer la candidature de M^{me} Anne Berguerand, qui est entrée au Conseil communal en août 2017. Elle est née en Valais puis est arrivée à Lausanne il y a trente ans pour sa formation de technicienne en radiologie. Elle aime beaucoup le contact avec les citoyens et souhaite donc intégrer cette commission pour être plus à l'écoute des revendications de cette population.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Je ne pense pas. Je vous propose donc de procéder à cette élection à main levée. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M^{me} Berguerand à la Commission des pétitions lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? A l'unanimité, madame Berguerand, vous êtes élue à la Commission des pétitions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des pétitions, en remplacement de M^{me} Marlène Voutat (EàG), démissionnaire

M. Alain Hubler (EàG) : – Au nom du groupe Ensemble à Gauche, je vous propose M^{me} Laura Manzoni, qui est neuropsychologue au CHUV et qui a deux jeunes enfants, dont les centres d'intérêts sont : petite enfance, agriculture de proximité, politique des quartiers. Comme elle a été élue depuis cinq minutes à ce Conseil communal, on peut être sûr qu'elle aura la fraîcheur nécessaire pour écouter les pétitionnaires.

La présidente : – Là aussi il y a-t-il d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. On va passer directement au vote. Celles et ceux qui acceptent l'élection de M^{me} Manzoni à la Commission des pétitions lèvent la main. Celles et ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? Aucune. Madame Manzoni, vous êtes élue à la Commission des pétitions.

Questions orales

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – J'ai une question qui s'adresse, a priori, à M^{me} Florence Germond qui dirige la mobilité à Lausanne. Il s'agit d'un phénomène relativement nouveau, qui est aussi possible aujourd'hui avec les nouvelles technologies, ce sont les vélos en libre-service qui sont proposés par des *start-up* avec parfois de très gros investissements, notamment à Zurich. On y a eu depuis trois mois un véritable déferlement de vélos en libre-service, que l'on peut réserver sur un téléphone portable ; on parle de quelques centaines, voire quelque milliers de vélos qui vont débarquer au travers de plusieurs entreprises (OneBike, O-Bike et Donkey Republic). Certaines de ces entreprises ont dit vouloir écouler jusqu'à 50 000 vélos en Suisse.

C'est donc quelque part une concurrence et il faudra se positionner par rapport à cela. C'est certainement positif car cela démontre qu'il y a un certain dynamisme et un marché pour cela. C'est quelque chose de bien qu'il ne faut pas freiner à tout prix, mais il y a quand même toute une série de problèmes comme des vélos parkés un peu partout et la question de l'espace public qui n'est pas suffisant. Il y a aussi la question de la mise en cause d'un modèle économique comme celui de « Publibike », qui a quand même un partenariat public-privé.

Il y a donc certainement la nécessité de réguler, d'encadrer, de trouver des solutions, de négocier et surtout de poser des conditions de la part de la Ville. Ma question est donc relativement simple, quelle est aujourd'hui l'attitude, voire la stratégie, de la Municipalité le jour où le premier de ces fournisseurs de vélos en libre-service va débarquer à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, la Municipalité suit avec attention le développement des vélos en libre-service, qui ont notamment envahi la ville de Zurich. La Municipalité se réjouit de voir le développement des vélos en libre-service, de quel type qu'il soit, favoriser les déplacements à vélo. Par contre, elle sera extrêmement attentive à faire respecter un certain nombre de règles du jeu, comme le respect du domaine public ou d'éviter le dépôt d'épaves dans les différents parkings vélos de la Ville.

Et la Municipalité se réjouit tout simplement de voir ces différentes entreprises prendre e contact parce que jusqu'alors nous étions informés de leurs intentions par la presse car seules une ou deux avaient pris la peine d'entrer en contact avec nous. Je les invite donc vivement à faire les choses dans les règles de l'art, à prendre contact avec les services communaux concernés qui peuvent faire les démarches nécessaires et si tel n'est pas le cas, nous agirons évidemment.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Hier, 4 septembre, un incendie a ravagé une grande partie d'un établissement scolaire des Crossets à Vevey, pouvant accueillir 260 enfants de 4 à 10 ans et quelques plus grands, ainsi que 25 enseignants. Ce collège primaire était quasiment plein. Grâce à la formation « Evacuation » que les enseignants avaient reçue la semaine d'avant et leur présence d'esprit, l'évacuation s'est faite en sept à huit minutes dans le calme et la discipline alors que la situation était stressante, tant pour les enseignants que pour les élèves. Heureusement personne n'a été blessé. La Municipalité peut-elle rassurer les membres de ce Conseil, ainsi que les parents qui nous écoutent, que toutes les mesures utiles face à de tels sinistres sont prises dans tous les bâtiments scolaires lausannois ? Mesures telles qu'alarme incendie en état de marche dans les collèges, formation à l'évacuation, sorties de secours bien indiquées, etc. Si tel est le cas, pour rassurer les parents, je pense qu'un communiqué de presse pourrait être fait.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – En préambule, nous pouvons naturellement dire que nous sommes profondément touchés par la situation qui arrive à Vevey et qui touche leur établissement scolaire. Que naturellement nous nous sommes posé la question de savoir si ce genre d'événement pouvait arriver à Lausanne. La situation est aussi qu'il y a des compétences différentes puisque nous sommes en charge des bâtiments et que le personnel en lui-même est du personnel cantonal, avec des mesures de prévention qui doivent donc être cantonales. Depuis le moment du sinistre, je n'ai pas vérifié la compatibilité aux normes incendies de l'ensemble des bâtiments scolaires lausannois, il y en a une cinquantaine. Ceci dit, naturellement qu'il s'agit d'impératifs légaux et que nous veillerons à ce qu'ils soient respectés et à ce que les éventuelles adaptations nécessaires le soient dès que possible.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'ai entendu dire, mais les rumeurs sont ce qu'elles sont, que les bâtiments n'étaient pas pourvus de détecteurs incendie. Est-ce vrai ou est-ce une rumeur ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne peux pas répondre à la deuxième question de M^{me} Longchamp, mais j'apporte une précision à propos de la première, puisqu'une des hypothèses qui concernent le déclenchement de l'incendie du collège de Vevey est liée à l'existence de panneaux solaires au-dessus des toits en question, et qu'un certain nombre de bâtiments scolaires lausannois sont effectivement également équipés de tels panneaux. Je voudrais dire que les pompiers lausannois sont formés de façon très efficace à l'intervention en cas d'incendie déclenché ou lié à la présence de panneaux solaires. Je le fais à la place de mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, puisque cette formation est assurée par les SI et la Société SI-REN. Nous avons donc là, en tout cas, une mesure préventive, technique, qui devrait être de nature à apporter un certain nombre de garanties aux Lausannois.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Ce qui me permet peut-être aussi de répondre à la question concernant l'éventualité d'un communiqué. Personnellement il me semble que nous pouvons, par le biais de la réponse à cette question, communiquer que nous sommes touchés par le sinistre qui atteint la Commune de Vevey et que naturellement nous vérifierons la conformité aux normes incendie, y compris la présence de détecteurs de fumée.

Question

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je crois que ma question s'adresse au syndic, ou éventuellement au municipal Hildbrand. Le 27 janvier 2015, un article dans le *24 heures* annonçait qu'un projet de regroupement des centrales d'appel 117 – 118 et 144 serait à l'étude par le Conseil d'Etat. Selon les acteurs cités par le journal, un tel projet permettrait des synergies, tant sur le plan opérationnel qu'économique, ainsi qu'une mise au goût du

jour des centrales. Ce projet serait en train de prendre forme actuellement. Est-ce que la Ville de Lausanne participe à ce projet, et si oui, dans quelle mesure ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à M. Stauber pour ses questions. S’agissant du 144, cela ne changera rien pour les ambulances en charge et sous la responsabilité du Service de protection et de sauvetage de Lausanne. S’agissant de la centrale du 118, ce même service (SPSL) mène actuellement un projet de synergie des centrales existantes, qui aboutira au premier semestre 2018, et verra la centrale d’alarme et d’engagement abandonner l’aide à l’engagement actuellement fournie au profit du CTA. En contrepartie, la salle de conduite et la centrale de la caserne ont été renforcées de manière à pouvoir assurer la redondance en cas de besoin. Ce projet avait déjà été initié en 2011, indépendamment de celui qui est plus ou moins en train de se concrétiser.

S’agissant du 117, nous tenons fermement à la centrale existante aujourd’hui à l’Hôtel de Police. Pour rappel, il s’agit de traiter environ 75 000 appels, sans compter ceux au 315 15 15. Les récentes expériences conduites d’engagements nationaux sur le territoire lausannois, d’éventuelles pannes informatiques ou téléphoniques, nous montrent que dans le domaine de la sécurité une certaine redondance fait pleinement sens. Il ne s’agit en aucun cas d’un simple doublon.

Question

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Une chose m’intrigue. Je vais de temps en temps à la déchetterie de Malley, et là il y a des containers différents pour les bouteilles, pour les blanches, les vertes et les brunes. Alors que j’observe au bas des immeubles dans le reste de la Ville de Lausanne des containers tous verres confondus. Est-ce qu’il y a une logique à cette chose ou pas ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Plus une filière de recyclage est propre et uniformisée, plus la reprise sur le marché du recyclage est économiquement intéressante. La réponse à votre question se trouve donc dans cette raison, à savoir que plus on arrive à différencier le tri et plus il est facile de remettre le produit sur le marché du recyclage ; nous obtenons donc de meilleurs tarifs de reprise des déchets collectés.

C’est un processus que nous pouvons mettre en place dans une déchetterie fixe, puisqu’il y a toujours du personnel qui accompagne les usagers et les oriente dans le tri des déchets, ce qui n’est par contre pas réalisable en ville. Il est déjà difficile de trouver de la place pour tous les containers et les emplacements nécessaires pour les différents déchets. Pour la récolte de porte-à-porte, nous avons donc une solution qui offre un tri moins pointu et qui va donc offrir une moins bonne rentabilité économique, mais qui est tout de même intéressante parce que le verre est une filière rentable, d’où la différenciation en déchetterie ou en porte-à-porte.

Question

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Monsieur Tétaz, vous voulez bien diffuser l’image que je vous ai donnée tout à l’heure (*Une photo est affichée au rétroprojecteur*). Voici la place André-Bonnard. Il y avait sur cette place des jeux pour les enfants, avant le Festival de la Cité et l’inauguration du Grand Conseil. Et puis c’est le petit James, qui a 4 ans, qui m’a demandé pourquoi il n’y avait plus les jeux. Je vous pose donc la question. Et là est-ce que l’on est sur le territoire cantonal ou communal et pourquoi les jeux ont été supprimés et surtout pas rétablis. Une fois que le Festival de la Cité est terminé, c’est à dire à la fin juillet, normalement il n’y a pas de raison de ne pas rétablir les jeux. Cela ne gêne personne à cet endroit-là, ils peuvent crier comme ils en ont envie, cela ne pose pas de problème. Je ne vois pas pourquoi cela a été supprimé et il n’y a pas d’autre place de jeux à

l'intérieur de la Cité. En 2009 il y avait déjà eu une proposition de faire une place de jeux derrière, au nord de la cathédrale, j'avais dit que c'était trop humide, on m'a à ce moment-là étonnamment écoutée et donc une place de jeux avait été créée place André-Bonnard. Pourquoi elle n'existe plus ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet, il y avait sur cette placette un ou deux jeux qui étaient utilisés par les enfants du quartier. Dans le cadre du réaménagement ces jeux n'ont pas été remis à cet endroit parce que nous avons défini un projet mieux adapté et plus adéquat. Nous vous l'avons d'ailleurs sauf erreur présenté dans le cadre du rapport-préavis sur les aménagements des places de jeux : il se situera au bas entre la cathédrale et le pont Bessières sur une toiture grevée d'une servitude d'usage public, qui accueillait d'ailleurs un jardin pour Lausanne Jardins. J'ai déjà répondu à cette question à certains habitants de la Cité.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Même si on crée une autre place de jeux, ce qui me réjouit, tant qu'elle ne dérange pas les personnes qui sont aux alentours, est-ce que cette place de jeux-là ne doit pas être rétablie ? Elle ne gêne personne.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il y a eu de nombreuses discussions avec différents partenaires autour de l'aménagement du nouveau Parlement. Je n'ai plus exactement toutes ces discussions en tête et je n'aimerais pas créer d'incident diplomatique, mais c'est suite à ces discussions qu'il a été jugé préférable de déplacer cet espace à un autre endroit.

Question

M^{me} Janine Resplendino (EàG) : – Ma question concerne les mesures sociales d'accompagnement dans la gestion des déchets. *Les personnes âgées ou handicapées au bénéfice de prestations complémentaires de l'AVS ou de l'AI vivant seules à leur domicile (ou avec une autre personne remplissant les mêmes conditions) peuvent bénéficier gratuitement d'un service d'enlèvement de mobilier volumineux sur présentation de leur carte de légitimation émise par le service des assurances sociales. Cette prestation n'est offerte qu'aux personnes ne bénéficiant d'aucune aide (famille, entourage) et à l'enlèvement d'un volume raisonnable de mobilier sur le domaine public. En particulier, elle ne s'applique en aucun cas lors de déménagement ou de débarras important. En cas de non respect de ces conditions, la prestation sera facturée.*

Ce que je viens de vous lire est la citation exacte de la directive municipale au sens de l'article 4, alinéa 2, du Règlement sur la gestion des déchets du 13.11.2012 et c'est l'édition du 1^{er} janvier 2014. Ce passage pourrait appeler un long développement, mais en l'état je me contenterai de poser une question qui porte sur les critères d'appréciation. Qui juge, et selon quels critères, l'aide possible de l'entourage ? Qui juge du volume raisonnable ? Qui juge d'un débarras qui est important ? Et subsidiairement, j'aimerais savoir combien d'interventions de ce type ont été faites en 2015 et en 2016, et savoir également si les refus sont comptabilisés ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Nous avons en effet pu mettre en place, avec la Fondation de Vernand, une prestation de débarras de déchets volumineux pour les personnes en difficulté telles que décrites par M^{me} Resplendino. C'est l'occasion, pour ces personnes en situation de handicap d'intégrer le marché du travail puisqu'elles sont rémunérées pour cette prestation. Ces personnes se rendent au domicile des personnes âgées, à mobilité réduite, pour prendre en charge ces déchets. Pour répondre aux questions relatives aux critères pris en considération, je peux vous rassurer, madame Resplendino, nous ne menons pas une enquête sur l'entourage des personnes, nous nous basons simplement sur les déclarations de la personne qui nous fait cette demande.

Concernant le volume raisonnable, il s'agit de déchets qui peuvent être amenés à pied dans les déchetteries mobiles, donc plutôt de petits meubles, de tables, de fauteuils, de tapis, etc. Concernant les débarras vraiment très volumineux, il est possible de travailler avec Macadam, de la Fondation Mère Sophia, qui demande une somme modique – entre 60 et 90 francs pour cette prestation – ou de travailler avec des professionnels. Pour répondre à la question relative au nombre d'interventions : il y en a eu 102 en 2015, 163 en 2016 et 139 en 2017, à fin août. Il n'y a eu que trois fois en 2017 où il n'a finalement pas été possible de répondre à la demande, une fois arrivés sur place. Voilà pour les éléments que je peux vous donner à ce stade.

Question

M^{me} Karine Roch (Les Verts) : – Ma question s'adresse de nouveau à M^{me} Germond. Depuis l'inauguration de la Ferme pédagogique du domaine de Rovéréaz, il est réjouissant de constater que de nombreux visiteurs viennent en transports publics sur le site. Les bus des lignes 65 et 75 desservent l'arrêt Rovéréaz juste en face de la ferme, mais à cet endroit figure un panneau « Attention aux traversées de bétail » mais point de passage clouté permettant la traversée de la route d'Oron. De plus la visibilité est très mauvaise. La Municipalité prévoit-elle d'installer un tel passage clouté à cet endroit prochainement ?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité est bien consciente de ce problème qui a été identifié. Ces réflexions sont prises en considération dans le cadre des réflexions au sujet du PPA qui va vous être présenté pour l'aménagement de tout l'espace autour de la ferme. Et la solution qui est envisagée à ce stade est un cheminement qui relierait la ferme depuis le carrefour de la route d'Oron-Fauvette. Cela permettrait d'y placer l'arrêt de bus et le passage piétons ce qui n'est évidemment pas possible, plus en amont, dans le virage, en fonction des normes légales et des dispositions de sécurité.

Nous avons donc conscience de cette problématique. Il faudra peut-être que, pour les mesures routières, nous n'attendions pas le PPA, une procédure qui va prendre un certain temps. Nous espérons pouvoir venir assez rapidement auprès de votre Conseil, en tout cas en ce qui concerne le passage piétons et le carrefour Fauvette-Oron, ce dans le cadre de nos compétences et des crédits que vous nous octroyez pour améliorer la situation.

Question

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Désolée madame Germond, il faudra vous relever une fois, mais rassurez-vous ma question n'a rien de cosmique, mais ça fait un certain temps déjà qu'elle excite ma curiosité. Sur le plateau de la Blécherette, avant le début des travaux relatifs aux nombreux terrains de sport et de foot, sur la voie d'accès de la compostière il y avait un monument sous forme d'une stèle entourée d'une haie de buis, qui commémorait la fin tragique d'un aviateur français au début du XIX^e siècle. Je ne pense pas que ces 10 m² aient été extraterritorialisés et donnés à la France, mais quand même ma question est très simple et tient en une phrase : quid de cette stèle ?

La présidente : – Ce n'est pas M^{me} Germond, mais M^{me} Natacha Litzistorf qui vous répondra.

Réponse de la Municipalité

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Monsieur le conseiller communal, j'espère que vous n'êtes pas trop déçu que ce ne soit pas M^{me} Germond qui réponde. On a effectivement, dans plusieurs chantiers, cette problématique qui se présente et nous tentons, autant que faire se peut, de bien entendu garder le patrimoine et ce que vous citez a été conservé dans de bonnes conditions par le Service des parcs et domaines, et nous la « ressortirons » en temps voulu. Mais elle est bien au chaud, si vous me passez l'expression, et bien protégée.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Afin de rester dans l'esprit et dans le format des questions orales, ce sera une question brève qui sera vraisemblablement adressée à notre syndic. Nous célébrons ces jours les 500 ans de la disparition d'Aymon de Montfalcon, qui fut prince et évêque de Lausanne et qui reste un personnage important de l'histoire lausannoise. Une figure à laquelle notre Ville doit beaucoup. Nous sommes plusieurs au sein de ce Conseil, je le crois, à être attachés au patrimoine lausannois, qu'il soit immatériel ou matériel, et je souhaite donc demander à la Municipalité si la Commune s'est associée aux célébrations qui ont lieu ces jours, notamment organisées par l'UNIL via un colloque et puis par l'Espace Arlaud avec une exposition qui sera visible, sauf erreur, jusqu'au 12 novembre ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Non, la Ville ne s'est pas associée à ces événements. En tout cas pas que je sache, à moins que cela soit passé par les services, mais a priori pas. Il est vrai qu'en la matière je vous avoue que l'on souffre un peu de la fermeture du Musée historique. Il est en général notre porte d'entrée pour ce type de commémoration, qui nous permet de veiller à être présents pour ces commémorations et d'organiser parfois des conférences ou des événements ponctuels. C'est heureusement un problème qui sera résolu et pour le mieux puisqu'on aura un nouveau musée magnifique l'année prochaine, mais c'est vrai que ce n'est pas le cas cette année.

La présidente : – Nous pouvons passer à l'urgence municipale, R16, Préavis N° 2017/14. M. Jean-François Cachin étant absent aujourd'hui, c'est M. Alix Olivier Briod qui va le remplacer.

Démolition et reconstruction de trois immeubles de logements à loyers subventionnés de la Caisse de Pensions du Personnel Communal, d'un parking souterrain et d'un abri PCi, sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs). Octroi des aides publiques prévues par la loi du 9 septembre 1975 sur le logement

Préavis N° 2017/14 du 13 avril 2017

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur-remplaçant : – Ni moi, ni le rapporteur-président n'avons quelque chose à rajouter.

La discussion est ouverte

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ce préavis est troublant. La Ville commence à intervenir sur à peu près chaque mise à l'enquête de démolition d'immeuble en note 3 ou 4 et elle le manifeste en s'opposant à délivrer le permis de construire. Après que l'investisseur a fait recours de cette décision auprès du Tribunal cantonal et obtenu gain de cause, la Ville recourt au Tribunal fédéral et obtient à son tour gain de cause. Elle ne délivre par conséquent pas le permis de construire sous prétexte de conserver le bâti ou l'homogénéité d'un groupe d'immeubles. Dans ce contexte, très subjectif, nous nous retrouvons dans des situations cocasses telles que le veto mis à la démolition de deux immeubles aux Fontenailles, tout en autorisant la démolition à La Harpe 39-43. Refuser la démolition à la Pontaise 6-8 sous prétexte qu'il y a un bistrot historique ou empêcher également celle de la Villa Orange à St-Paul.

Tous ces projets visaient pourtant à utiliser les droits à bâtir des parcelles en augmentant de plus de 40 le nombre d'appartements, et ils répondaient surtout au règlement communal. Ce soir on nous demande d'accorder à la CPCL des appuis financiers pour démolir trois immeubles comprenant 132 logements, afin d'en construire trois nouveaux qui ne comprendront que 99 logements. Les pièces d'habitation passant de 306 actuellement à 299. L'offre des logements à Lausanne diminuera donc de 33 unités. Cherchez l'erreur ! Notons que le principe typologique des appartements, version CPCL, proposé au Pavement est d'offrir des chambres de 14 m² alors que certaines actuelles sont de 16 m². Précisons aussi que les espaces de circulation non habitables seront inexistantes. On a donc inventé la roue.

De même il est très discutable de procéder à ces travaux sur une période de cinq ans, alors qu'un relogement des locataires dans d'autres immeubles aurait permis d'éviter que la poussière et le bruit accompagnent ces derniers tout au long de la reconstruction. On a eu un aperçu dernièrement des conséquences de ces désagréments avec un reportage de 24 heures sur les transformations privées à Eugène-Rambert. Enfin, il est intéressant de rappeler qu'en 2008, la majorité rose-rouge-verte de ce Conseil a donné le parc immobilier de feu COLOSA à la CPCL. En le faisant elle a aussi, dans sa grande générosité, donné les terrains. Le PLR alignera son vote selon les réponses de la Municipalité, entre autres sur ces remarques, mais de grâce que les règles soient les mêmes pour tous : pour la Ville, pour le privé, la CPCL ou la SILL. Faites en sorte qu'il n'y ait pas deux poids – deux mesures.

M. Jean-Christophe Birchler (CPV) : – Contrairement à ce qu'on pourrait croire avec la précédente intervention, la question qui nous est posée n'est pas de savoir si on construit ou pas ces trois immeubles de logements et donc si on détruit ou pas les trois immeubles existants, mais si on autorise la Municipalité à accorder à la Caisse de pensions les appuis financiers prévus par la Loi cantonale. Cette question-là me pose donc deux problèmes.

Le premier, c'est que l'on est face à un subventionnement direct de la Commune à la CPCL, même si c'est effectivement pour des logements subventionnés, c'est quand même une espèce de renflouement déguisé de la CPCL. Et le deuxième problème, c'est que pour savoir s'il est pertinent ou pas de subventionner, il faudrait examiner le rendement. En l'occurrence il tourne autour des 4 % suivant comment on calcule, alors que des entrepreneurs très connus de la place se satisfont de 4,6 %. On peut donc se satisfaire de constater que l'on peut construire des logements à loyers abordables tout en étant rentable dans cette Commune. Malheureusement, ici, on est quand même en train de subventionner. Maintenant, comme la loi l'oblige, le Canton participe aussi à hauteur équivalente à cette subvention. Le groupe Le Centre, PDC Vert'libéraux va accepter ce préavis et remercie le Canton de participer également au renflouement de la CPCL.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez-moi, certainement dans le droit fil des deux interventions précédentes, de vous faire part d'un certain nombre de réflexions qui me sont apparues à l'étude de ce préavis. Le terrain tout d'abord, propriété de la CPCL, mais qui était propriété de la Ville dès 1949. A l'époque, déjà, on subventionnait... alors je crois savoir qu'au lendemain de la guerre, la majorité était de gauche ; je crois même qu'il y a eu un municipal, voire un syndic, qui était très à gauche, mais tout cela se faisait sur un Arrêté fédéral de 1942 et une Ordonnance du Département militaire fédéral, qui ne portait pas sur l'achat d'avions de chasse, mais sur le subventionnement des loyers et des immeubles pour les gens à revenu modeste. Donc le principe d'une aide à ceux qui ont de la peine à payer leur loyer ne date pas d'hier, ni d'avant-hier.

Permettez-moi de dire également, qu'à titre personnel, j'ai toujours été absolument persuadé de l'opportunité d'une politique volontariste d'acquisition de biens-fonds et que je constate que cela a été une constante depuis ces soixante dernières années, toutes majorités confondues, qui permet après d'avoir la haute main sur la politique que l'on veut en matière d'aide au logement. Simplement les objectifs de la Commune en matière de

gérance et d'approche de la question immobilière, mais de n'importe quelle commune ou toute autre collectivité publique propriétaire, c'est l'équilibre des comptes, de constituer des réserves permettant de faire face à un entretien, à une rénovation normale, voire un léger bénéfice, mais sans jamais donner le signal de mesures ou d'une attitude spéculatives. Et je crois que l'on s'entend là-dessus.

Maintenant ce n'est pas du tout la même chose pour les objectifs d'une caisse de pensions. C'est de faire du bénéfice, de faire du fric, mais pour en faire bénéficier ses assurés et non pas servir de gros dividendes à ses actionnaires comme une régie, une gérance, une banque ou une assurance privée, ce qui est tout aussi honorable, mais qui n'est pas le même but. Mais l'objectif que l'on attend de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, surtout sachant d'où elle vient, c'est qu'elle puisse garantir à ses anciens employés la pérennisation de rentes qui soient décentes. Les objectifs m'apparaissent donc très divergents selon que ce soit une ville qui est propriétaire, en l'occurrence la nôtre, ou la Caisse de pensions.

Ce qui m'amène à penser que c'est le contribuable lausannois qui finance, par ses impôts, un abaissement de loyers d'immeubles qui ne lui appartiennent pas mais sont propriétés de la CPCL, dont les pensionnés, pour deux tiers d'entre eux, en bénéficient largement sans avoir jamais contribué à cet effort via leurs impôts puisqu'ils n'habitent pas la commune, certains pas le canton et d'autre même pas le pays. Je me réjouis donc que vous me démontriez que je me trompe lourdement parce que j'ai un certain malaise.

M. André Mach (Soc.) : – Sans surprise, le groupe Socialiste soutiendra ce préavis. Comme cela a été dit, il s'agit d'une démolition-reconstruction de trois immeubles par la CPCL dans un volume quasi identique. Alors si c'est vrai, comme cela a été souligné par M. Gaudard, que le nombre de logements diminuera de 132 à 99, ce seront des logements de plus grande taille et de meilleure qualité et avec un nombre de locataires à peu près similaire. Pour preuve, il y aura 24 nouveaux logements de quatre pièces, alors qu'il n'y en avait pas auparavant, qui répondent aussi à une demande de certaines familles. A ce titre les critiques émises par M. Gaudard ne me semblent pas tenir la route. Aussi la quasi-totalité des locataires ont déjà pu être relogés et l'octroi de ces subventions de la Ville permettra de substantiellement faire baisser les loyers. Et pour les quatre-pièces que j'ai évoqués, on arrive à un loyer mensuel de 1400 francs. Pour ces différentes raisons, le groupe Socialiste soutiendra les deux conclusions du préavis.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Pour ne pas trop répéter ce qui a déjà été dit, il s'agit donc vraiment de l'octroi d'une subvention par la Commune et le Canton, de manière paritaire, pour réduire pendant quinze ans le loyer des appartements de 20 %. Cela signifie qu'il y aura une participation de 2 465 000 francs pour quinze ans, ou pour notre budget de fonctionnement une participation de 465 000 francs pour la Commune. Cette subvention concerne les appartements de ces trois nouveaux immeubles, qui remplaceront les existants. Il y aura un peu moins d'appartements mais effectivement tout autant de pièces, donc tout autant de personnes qui seront accueillies. Et ce qui est important de dire, c'est donc que les appartements actuels qui vont être détruits sont déjà au bénéfice de subventions. Il semble donc très important, pour les Verts, de maintenir le quota d'appartements subventionnés de la Ville de Lausanne, et dans ce sens nous approuvons totalement les conclusions du préavis.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je vais compléter les critiques qui ont été formulées par Guy Gaudard. Aux yeux du groupe PLR, ce préavis souffre d'un défaut majeur, c'est qu'il prévoit le subventionnement de 99 appartements sur une parcelle sans faire entrer dans la réflexion aucune notion de mixité sociale. Si vous lisez le préavis, vous verrez qu'il y a une mixité générationnelle qui est prévue. Il y a aussi une mixité de familles, de personnes seules, de couples, qui est prévue par la taille des appartements, mais au final on se retrouve avec 99 appartements sur une parcelle subventionnée. Et pour le PLR, à l'époque

où la Ville a une politique qui devient de plus en plus active en matière foncière, c'est foncièrement faux. On aimerait que se développe une politique globale de mixité.

On pense qu'il y a un manque, dans ce projet, parce qu'il est d'une telle ampleur que cette politique globale devrait intégrer des appartements non subventionnés. On pense que c'est une occasion manquée de faire quelque chose de vraiment bien, de vraiment modèle au titre de la mixité sociale et que c'est un brin passé. A notre avis, on aurait tout à gagner vu l'importance de ce projet à prévoir au moins un tiers de logements non subventionnés selon la politique des trois tiers qui a été verbalisée plusieurs fois par la Municipalité. Cela pourrait être fait de façon non brutale, de façon à s'assurer qu'il y ait une continuité et pas un trou dans le nombre d'appartements subventionnés en tranchant tout d'un coup une trentaine d'appartements. Mais au contraire que l'on pourrait se donner le temps de dispatcher les appartements subventionnés en respectant ce principe de mixité sociale et en évitant de créer de trop grands programmes de logements uniquement subventionnés.

L'intention du groupe PLR à terme est de prévoir au sein de ces trois immeubles du Pavement une véritable mixité. Nous avons eu d'importantes discussions et il semble que les mécanismes d'aide au logement, de la LDTR et l'historique du projet font que ce n'est pas si simple. Je pense sur ce point que le préavis est relativement indifférent, on peut critiquer Guy Gaudard qui parle du projet architectural mais en réalité c'est un préavis architectural, on n'explique pas les mécanismes de subventionnement dans le détail. Nous allons donc écouter avec intérêt les propos de la municipale en charge et de la Municipalité sur cette question de la mixité, sur l'opportunité qu'il y a de faire de la mixité quand la Ville, au faîte de sa politique foncière active, prévoit donc ces grandes unités de logements. Et nous allons probablement déposer un amendement visant, à terme, à faire en sorte que ces trois immeubles retrouvent une véritable mixité sociale, naturellement dans le respect aussi bien du droit du bail que du respect des mécanismes cantonaux de subventionnement au logement.

M. Alain Hubler (EàG) : – Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra ce préavis qu'il considère comme étant excellent puisqu'il suscite l'ire de la droite. C'est un signe. Et c'est étonnant, quand l'on a du 100 % subventionné, tout à coup la droite veut de la mixité sociale. Par contre dans le cas inverse, la droite ne veut pas de mixité sociale, et même d'ailleurs une partie de la Gauche de ce Conseil. Je me rappelle le fameux épisode des constructions de Beau-Séjour qui ont remplacé les bâtiments communaux, eh bien il a été strictement impossible d'y mettre le moindre logement subventionné ; donc la mixité est à géométrie variable.

Par ailleurs, le PLR souhaite que la politique des trois tiers soit maintenue, dure et ferme. Le problème, c'est que l'on est toujours en retard avec le subventionné, on n'est pas encore au tiers. D'ailleurs, à ce sujet, il serait agréable que la Municipalité publie régulièrement un indicateur pour voir comment la proportion de subventionnés évolue ou pas, tout comme la proportion des autres types de logements.

M. Chollet s'étonne que la CPCL fasse du bénéfice, en sous-entendant que subventionner la CPCL qui fait du bénéfice serait quasiment subventionner un requin qui ne pense qu'à l'argent. D'abord, toutes les caisses de pensions, partout, font du bénéfice, ça c'est une chose. Quant à la Ville de Lausanne, est-ce que vous croyez que les immeubles qui appartiennent encore à la Ville de Lausanne travaillent à bénéfice nul ? Je ne crois pas. Est-ce que vous croyez que M. Pidoux vend son électricité avec un bénéfice nul ? Je ne crois pas. Il n'est pas du tout scandaleux qu'une ville fasse du bénéfice. Celui-ci servant à quoi ? A créer des réalisations pour les citoyens, le monde lausannois, en entier, dans sa globalité. Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra donc ce préavis et lira avec attention les amendements de la droite qu'il risque bien de ne pas soutenir.

M^{me} Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Pour réagir sur la question de la mixité sociale, bien sûr que les Verts y sont favorables, mais lorsque l'on sait que le parc des logements subventionnés s'élève à 10 % du total, il est difficile de diminuer ce 10 % en

voulant d'office retirer certains logements du marché des subventionnés. Nous ne pouvons donc pas être favorables à cette mise en œuvre de la mixité sociale, qui n'en n'est pas une.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Je ne voulais tout d'abord pas intervenir, mais en écoutant M. Hubler, j'aimerais poser une question au municipal Pidoux. Est-ce que vous avez bien écouté M. Hubler. Faites-vous du bénéfice avec l'électricité ? Est-ce que j'ai bien compris cela ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'admets volontiers que je me suis mal exprimé et que M. Hubler ne m'a pas bien compris. Mais je n'ai jamais critiqué le fait qu'une collectivité publique, en l'occurrence la Ville de Lausanne, fasse un léger bénéfice après avoir assuré la couverture de ses coûts. C'est normal. Par contre, je m'insurgerai contre le fait que la Ville profite de son statut de propriétaire de parc immobilier pour faire des bénéfices qui viendraient alors concurrencer effectivement ceux des régies privées ou qui soient de caisses ou de grandes assurances.

Maintenant, M. Hubler n'a pas répondu à ma question, alors je vais essayer d'être un peu plus précis. Tant que la Ville était propriétaire avant par capitalisation de la Caisse de pensions, elle respectait un équilibre entre la couverture des coûts et des loyers qui soient des loyers relativement sociaux. C'était une politique d'équilibre et il me semble qu'une majorité de droite avait travaillé de cette façon-là. Au moment où cela tombe dans l'escarcelle de la CPCL, le but n'est plus de faire des bénéfices modestes, raisonnables, humanitaires. Mais celui d'avoir un rendement qui permet de garantir le versement des rentes à nos assurés quand ils arriveront à la retraite. Et cela passe obligatoirement par une hausse des loyers, on ne va pas trouver cet argent sous les sabots d'un âne.

Alors comme on ne peut pas monter les loyers abruptement suite au changement de propriétaire, eh bien c'est la Ville de Lausanne, par le biais d'un subventionnement, qui permet effectivement d'améliorer la rentabilité de la CPCL sans que les gens qui habitent ces appartements doivent supporter des hausses de loyer qui seraient discutables, voire insupportables. Et ce qui me met dans un état d'une certaine grogne, c'est que tant que la fonction publique habitait majoritairement Lausanne, eh bien on pouvait admettre que les fonctionnaires communaux, qui bénéficieraient d'une garantie du versement des primes, avaient participé par un effort fiscal. Mais ce n'est plus le cas puisque l'on a à peine un employé sur trois qui habite la Ville, donc cela me gêne tout de même un peu qu'ils bénéficieront d'un effort auquel ils n'ont de loin pas contribué. Ai-je été clair ?

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Il s'agit effectivement d'une question relativement annexe par rapport au débat qui est le vôtre actuellement. Je peux confirmer à M. Stauber que les Services industriels sont actifs dans le domaine de l'électricité, mais pas seulement. Et pour ce domaine, nous sommes dans une situation assez complexe puisque le marché est à moitié ouvert. Ce qui veut dire que il y a une partie du marché qui concerne un relativement petit nombre de clients mais, grosso modo, la moitié du volume d'électricité vendue par les acteurs du marché en Suisse : c'est le cas aussi à Lausanne. Cette partie libéralisée est évidemment régie par les lois du marché avec une concurrence entre les entreprises publiques ou privées qui vendent de l'électricité qui a pour conséquence que les marges sont effectivement faibles. Un des axiomes pour l'activité de ce secteur est que le service commercial n'est pas autorisé à faire des marges négatives et à vendre à perte l'électricité que les Services industriels produisent ou acquièrent.

Il y a donc une marge positive dans le secteur libéralisé même si la lutte sur les marges est féroce au vu de la concurrence. La deuxième moitié du volume de l'électricité est celle distribuée aux clients captifs, c'est à dire ceux qui n'ont pas le choix d'aller sur le marché ou qui décident de ne pas le faire et qui sont donc soumis à des tarifs régulés. La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité prévoit pour l'ensemble des GRD (gestionnaires de réseaux de distribution) qui assurent la vente de ce courant régulé aux clients captifs, la loi fédérale leur octroie le droit de faire, je cite, un « bénéfice

raisonnable ». Nous respectons la loi, comme l'ensemble des acteurs du secteur électrique qui sont actifs dans le domaine régulé.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je vais essayer d'être synthétique et de regrouper un peu des premières esquisses de réponses ou des réponses directes à plusieurs questions qui ont été posées. Je commencerai peut-être par rapport à l'assertion de M. Gaudard, je crois, qui dans ses exemples donne à penser que nous traitons de manière inéquitable, ou en tout cas qu'on n'applique pas l'égalité de traitement par rapport aux différents acteurs et à notre manière de faire de la démolition-reconstruction.

Ce qu'il faut bien se dire, c'est qu'un objet comme cela est en lien avec beaucoup de lois de niveau cantonal. On a la LDTR, la fameuse loi qui s'occupe justement de ces démolitions-transformations-rénovations. On a la Loi sur le logement et celle sur l'aménagement du territoire, à un moment donné. Et puis on a aussi, pour faire le lien avec ce qu'évoquait je crois M. Carrel, le souhait d'appliquer ce principe qui nous est très cher en urbanisme qui est celui de la mixité sociale. Dans ce cadre-là, on peut déjà vous assurer que l'on respecte la loi et que l'on traite tout le monde sur le même pied d'égalité, y compris – pour faire le lien avec une des questions de M. Chollet – nos partenaires, que ça soit ici la CPCL, ou une régie, ou une coopérative, comme vous avez déjà voté ces derniers temps ; on applique les mêmes règles quand il s'agit de faire du logement subventionné.

Pour lever déjà toute ambiguïté qui pourrait peut-être encore planer : il y a des inégalités de traitement sur les partenaires avec lesquels on travaille pour faire du logement subventionné ? Non il n'y en a pas. Par rapport aux différentes procédures auxquelles faisait allusion M. Gaudard, il faut aussi éviter de comparer des pommes et des poires. Ici, au Pavement, on n'est pas sur du patrimoine qui est noté, on ne compare donc justement pas ce qui n'est pas comparable pour parler d'égalité de traitement, notamment dans les procédures.

Je vais revenir aussi sur un élément qu'a évoqué M. Chollet et recontextualiser par rapport au contexte historique qui est bien expliqué au tout début de ce préavis. Il précise bien, et c'est cela qu'il faut garder en tête dans la réflexion, que ce patrimoine, né après la Seconde Guerre mondiale, largement soutenu à cette époque par les pouvoirs publics des différents niveaux institutionnels, a été transmis à un moment donné de son histoire avec l'idée de garder un caractère social à l'ensemble de ce parc. Ce sont des choses qui sont non seulement votées par votre Conseil, mais qui sont également transposées par des conventions encore en activité, et qui permettent justement de signifier, dans ce cadre-là, le caractère social, mais pas que, de ce parc de logements, encore une fois, qui a été transmis à la CPCL. Et il faut garder à l'idée dans toute la réflexion et le débat qu'on va faire ce soir, que l'intention au départ était ce caractère social de l'ensemble de ce parc.

J'aimerais revenir maintenant sur la question qui « turlupine » et vous me passerez l'expression, un peu tout le monde, c'est le nombre de logements et je crois que c'est M. Gaudard qui est revenu sur cette question et qu'un autre conseiller communal a déjà esquissé une réponse. Il est vrai qu'on le sent aussi, que ça soit dans le logement courant ou le logement subventionné, que l'on a affaire, en tout cas pour les bâtiments et les logements d'une certaine époque, à ce que l'on appelle une obsolescence des typologies de logement avec des pièces qui sont trop petites et ne correspondent plus à des typologies d'une demande sociale que l'on peut très bien identifier aujourd'hui. Raison pour laquelle nous avons opté pour ce type de reconstruction avec des typologies qui correspondent plus à la demande sociale actuelle.

Nous avons également eu des questions de M. Birchler sur le calcul du rendement. Là encore, je vous invite à regarder dans le préavis et à creuser les bases normatives, tout est inscrit et finalement la messe est dite dans le cadre de ces normes. Il est très clair qu'il y a un montage et quand on fixe les prix avec le Canton et que l'on regarde les relations entre la Ville et le Canton, on voit que l'on a une capacité à se baser sur ces normes et assez peu

de marge de manœuvre si ce n'est, à un moment donné, le taux hypothécaire de référence qui est la seule chose qui peut varier. Mais, lorsque l'on dépose un dossier au Canton, on prend un taux hypothécaire de référence qui reste valable, puisque vous avez vu que l'on va signer et rediscuter le calcul avec le Canton, mais de manière très marginale, une fois que vous aurez, je l'espère, voté ce préavis. Il y a quand même une assurance, parce qu'il est vrai que cela pourrait faire une sacrée différence si le Canton nous imposait de changer de taux hypothécaire de référence en cours de route, cela changerait passablement les calculs. Mais autrement, tout est balisé au niveau des pourcentages qui sont constitutifs du rendement qu'il est possible de faire.

J'aimerais revenir sur ce qui semble inconciliable entre les volontés que l'on a au niveau de la Commune et les impératifs qui sont ceux de la CPCL. Il nous plaît de penser et travailler la main dans la main avec la CPCL pour dire que, même si les intérêts semblent divergents, nous sommes condamnés à nous entendre et à trouver le plus juste chemin pour avoir la pertinence des principes sur lesquels nous avons envie de travailler au niveau de la politique du logement de la Ville et les objectifs qui doivent être atteints par la Caisse de pensions. Et c'est bien à cela encore aujourd'hui qu'on travaille, dans un contexte, il est vrai, qui est très délicat.

J'aimerais revenir sur un thème et un principe qui nous est cher ici tous, qui a été abordé par M. Carrel, celui de la mixité sociale. J'entends bien, monsieur Carrel, qu'elle à voir avec ce projet du Pavement, mais on sait aussi que la mixité sociale n'est pas dépendant uniquement d'un facteur de type d'habitat et de typologie de logement. C'est important de le dire. De manière plus pragmatique, ce que l'on peut dire par rapport à ce projet du Pavement, c'est qu'en faisant cette démolition-reconstruction, en proposant ce type de logements, on introduit déjà de la mixité sociale dans ce quartier parce que l'on aura affaire à un type de population qui est un tout petit peu plus aisée dans cette frange de logements subventionnés que ne l'est justement la population actuelle.

Pour revenir à la mixité sociale, si on a envie d'atteindre cet objectif que l'on appelle de nos vœux dans le domaine urbanistique, on doit travailler sur beaucoup plus de facteurs et de typologies de logement. On sait qu'il faut que l'on travaille sur la mixité fonctionnelle, qu'il faut aussi – et c'est constitutif de manière très très forte – à élever aussi la mixité sociale, travailler sur les fonctions qui constituent et qui font vivre un quartier, à savoir : le commerce et des infrastructures, notamment de loisirs, et c'est ce qui amène, les études le montrent, aussi de la mixité sociale. Tout comme sur les enjeux de mobilité et de transports publics.

On sait que pour intégrer des populations sensibles dans une société, il faut aussi travailler sur autre chose que le type d'habitat et les typologies de logement. Je n'aimerais pas que l'on réduise ce soir la discussion sur la mixité sociale en disant : Y a qu'à mettre un tiers... ou enlever un tiers, ou enlever un immeuble sur les trois pour avoir cette mixité. On sait que c'est un facteur, mais ce n'est de loin pas le seul sur lequel on peut et on doit agir. Et j'aimerais revenir sur les éléments plus chiffrés qu'a aussi évoqués M^{me} Sangra et qui sont importants. L'ensemble du parc lausannois comporte 10 % de logements subventionnés. Nous avons 90 % de notre parc qui est sur le marché libre, un terrain de jeux assez grand sans vouloir encore attaquer ce 10 % de logements subventionnés.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'aimerais déjà remercier la municipale pour cette réponse très claire, entre autres par rapport aux questions qui ont été posées par mon collègue Chollet. J'aimerais résumer ce que j'ai compris et voir s'il y a quelques points qui sont erronés. J'ai donc compris que vous avez validé que la Ville et la CPCL ont clairement des objectifs qui sont différents. La Ville est plutôt dans une logique sociale avec un peu de marge, tandis que la CPCL est clairement dans une logique de rendement. Soit, ça a l'air tout à fait raisonnable. J'apprends aussi que lors de la recapitalisation Lausanne s'est engagée à travers des conventions à assurer les rendements de la CPCL, soit.

Ce que je voudrais poser comme question c'est, vu que ces conventions existent, est-il possible d'en avoir une copie ? Et deuxièmement, en termes d'engagements financiers, à combien se montent ces engagements financiers qui vont être payés par le contribuable lausannois pour renflouer la Caisse de pensions ? Et est-ce que ces engagements financiers ne devraient pas être dans le budget, voire dans les comptes ?

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Il me semble que la conception municipale de la mixité est, en tous les cas, meilleure que la conception que peuvent avoir le groupe des Verts et le groupe La Gauche. Parce que ce qu'ils font n'est pas vraiment de la mixité, mais de la comptabilité. La mixité, c'est aussi quelque chose de visé par quartier, c'est aussi la construction d'un lien social et avec cela je suis parfaitement d'accord avec ce qu'a dit M^{me} la municipale. Je reste par contre persuadé que sur un objet de cette taille on devrait arriver à une situation de mixité.

Je vais donc déposer l'amendement que je vous ai indiqué auparavant et de façon générale nous sommes aussi d'accord de discuter sur une politique globale de mixité qui intègre les questions de mobilité et d'aménagement urbain. Nous pensons qu'il y a quelque chose d'important à faire en matière d'aménagement urbain, mais sommes d'avis que l'on ne peut plus faire passer 99 appartements sans prendre frontalement cette question en compte. Quoi qu'il ait été dit, la question du nombre de logements subventionnés reste finalement importante dans la mixité, surtout du fait que l'on a toujours ce problème que les gens sont chassés des appartements subventionnés une fois qu'ils gagnent un peu trop. On pourrait avoir une marge de manœuvre en réduisant le nombre d'appartements subventionnés ou en donnant cette possibilité.

J'ai bien noté l'existence d'une convention qui nous lierait. Alors là je dois vous dire que je regrette amèrement que ça ne figure pas au préavis, parce que c'est un élément extrêmement important. Si on est pieds et poings liés on peut se demander pourquoi ça repasse devant le Conseil finalement si on ne fait que d'appliquer des décisions antérieures du Conseil et je crois que j'ai lu attentivement ce préavis, plus d'une fois d'ailleurs, et je n'ai vu aucune mention de ce type-là. Ça c'est un véritable regret. Mais cela étant dit, mon amendement porte sur la conclusion 1 qui est maintenue dans son ensemble et auquel on rajoute la phrase suivante :

Amendement

(...) étant entendu que la Municipalité mettra dans le marché libre un tiers de ces logements, réparti entre les bâtiments et les types d'objets, dès que cela est légalement et conventionnellement possible.

La discussion est close

La présidente : – Il n'y a plus de discussion par le plénum. Est-ce que, au niveau de la Municipalité, quelqu'un veut encore rajouter quelque chose ? Ça ne semble pas être le cas. Monsieur Carrel votre amendement est « d'autoriser la Municipalité à accorder à la Caisse de pensions du personnel communal les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 99 logements sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs), sur la parcelle privée n° 2773 étant entendu que la Municipalité mettra dans le marché libre un tiers de ces logements, réparti entre les bâtiments et les types d'objets, dès que cela est légalement et conventionnellement possible ». J'ouvre la discussion sur cet amendement.

La discussion sur l'amendement n'est pas utilisée

Vote – Amendement de M. Carrel

La présidente : – Nous allons donc passer au vote de cet amendement, conclusion 1. Alors celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. Carrel sont priés de lever la main. Celles et ceux qui s'opposent ? Et je crois qu'on va faire un vote électronique parce que là ça va être moitié-moitié. Monsieur Tétaz, merci de préparer ce vote électronique. Voilà, tout est

prêt, donc je répète : celles et ceux qui acceptent l'amendement, votent oui. Celles et ceux qui refusent, votent non. Et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos

Par 46 non, 31 oui et 2 abstentions, vous avez refusé cet amendement.

La présidente : – Nous allons donc passer aux conclusions de ce rapport. Monsieur le rapporteur, merci de nous donner les déterminations de la commission.

M. Alix Olivier Briod (PLR), rapporteur-remplaçant : – Le président-rapporteur a proposé de voter les points 1 et 2 séparément. Alors au vote, la conclusion n° 1 a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Et puis la conclusion n° 2 a également été acceptée à l'unanimité des membres présents.

Vote

La présidente : – Comme il y avait le même nombre de votes et unanimité, je propose qu'on les vote en bloc. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cela, conclusions 1 et 2 ? Ça ne semble pas être le cas, mais on va le faire à l'électronique. Donc celles et ceux qui acceptent les conclusions de ce rapport, votent oui. Celles et ceux qui refusent, votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Voilà, par 53 oui, 23 non et 2 abstentions, vous avez accepté les conclusions de ce rapport. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/14 de la Municipalité, du 13 avril 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Caisse de pensions du personnel communal les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 99 logements sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs), sur la parcelle privée n° 2773 ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, au plus tôt au budget 2019, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 164'363.–, ceci en application des dispositions prévues au point 1.

Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Louis Dana (Soc.), rapporteur, Géraldine Bouchez (Les Verts), Arnaud Bouverat (Soc.), Manuel Donzé (CPV), Séverine Evéquo (Les Verts), Xavier de Haller (PLR), Anita Messere (UDC), Philippe Miauton (PLR), Roland Philippoz (Soc.), Claude-Alain Voiblet (PLC)

Municipalité : M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie

Rapport photocopié de M. Louis Dana (Soc.), rapporteur : -

Présidence : M. Louis Dana

Membres présents : M. Roland **Philippoz**
M. Arnaud **Bouverat**
M. Xavier **de Haller**
M. Philippe **Miauton**
Mme Géraldine **Bouchez**
Mme Sandrine **Évéquoz**
M. Claude-Alain **Voiblet**
M. Manuel **Donzé**
Mme Anita **Messere**

Excusés : M. Denis **Corboz**
M. Pierre **Conscience**

Représentants de la Municipalité
et de l'Administration : M. Pierre-Antoine **Hildbrand**, Conseiller
municipal
M. Sylvain **Jacot-Descombes**, Chef Services
Généraux, Police Municipale de Lausanne

Notes de séance : Mme Vera **Banjas**, assistante du Commandant de
la Police Municipale

Lieu : Bâtiment administratif du Flon, rue du Port-Franc 18, salle de conférence 157

Date : mercredi 18 janvier 2017, de 7h30 à 8h10

Le **président** ouvre la séance à 7 heures 32 et donne la parole à M. Hildbrand afin qu'il présente les employés de l'administration qui l'accompagnent.

M. **Hildbrand** présente M. Jacot-Descombes, Chef des services généraux et Mme Banjas, assistante du Commandant. Cette dernière se charge de la prise des notes de séance.

Le **président** donne ensuite la parole au postulant afin que ce dernier puisse expliquer les contours de son projet de règlement.

Ceci étant fait, une discussion entre un commissaire et le président évoque le fait que le referendum qui a été lancé suite à la décision du Grand Conseil d'interdire la mendicité sur tout le territoire cantonal n'a pas abouti. En effet, les référendaires n'ont pas réussi à obtenir les 12'000 signatures requises. Par ailleurs, un recours contre cette même décision du Grand Conseil a été déposé par trois avocats lausannois. Il est précisé que le recours qui a été déposé au Tribunal cantonal par les trois hommes de loi susmentionnés a un effet suspensif. Ce même commissaire ajoute que sur un plan purement juridique, il semble difficile d'appliquer une décision communale alors que le législatif cantonal a un projet en cours et dont la légalité doit encore être démontrée.

Un commissaire rappelle qu'à tout moment les conseillers communaux ont le droit de déposer un projet de règlement sans considération pour les travaux du Grand Conseil. Il s'agit ici de savoir si la Ville de Lausanne souhaite interdire la mendicité. Ce même commissaire ne nie pas qu'il s'agisse d'une démarche politique et avance le fait que son parti souhaite l'interdiction de la mendicité. Il termine son intervention en soutenant que la mendicité en tant que tel ne le dérange pas. Ce commissaire relate une dizaine de voyages professionnels et humanitaires en Roumanie, précisément dans la région d'où viennent les Roms. Ces expériences l'ont convaincu que les mendiants des rues de Lausanne appartiennent à un réseau. Pour information, ce commissaire rappelle qu'il y a plus d'une centaine de communes qui appliquent l'interdiction de la mendicité dans le canton de Vaud. Il relève en outre la possibilité pour le Conseil communal d'appliquer une réglementation similaire.

Un nouvel intervenant annonce avoir déposé au Grand Conseil une interpellation sur la distinction entre mendicité occasionnelle et régulière. Le Conseil d'Etat a répondu que la distinction sera faite dans l'application de la loi pénale vaudoise. Il relève en outre qu'il

n'est pas opportun de traiter ce sujet immédiatement dans la mesure où un règlement sera mis en place au niveau cantonal. A son avis, il faudrait attendre la décision du Tribunal cantonal et travailler sur un projet de règlement dans la foulée.

Une nouvelle intervention abonde dans le sens que les conseillers communaux ont le droit de déposer un projet de règlement. Néanmoins, cet intervenant se demande également s'il s'agit de la bonne méthode, compte-tenu de la légalité du projet cantonal qui reste à démontrer.

Il lui est répondu que la démarche de ce règlement vise à agir tout de suite. En effet, une mise en œuvre de la loi cantonale pourrait prendre plusieurs années.

M. **Hildbrand** annonce qu'il n'a aucune information quant à la date d'application de la loi cantonale sur la mendicité. D'un point de vue procédural, il assure que les conseillers communaux sont libres de déposer un projet de règlement dans le cadre légal cantonal, mais également en dehors. Il assure néanmoins que le projet soumis à cette commission est difficilement applicable en l'état d'un point de vue juridique. Même s'il s'agit selon lui d'une affaire que le Conseil communal pourrait traiter, il met en garde contre le fait que ce règlement pourrait devoir être corrigé par le canton.

M. **Jacot-Descombes** ajoute que le projet de règlement devra être soumis à l'autorité compétente pour validation. Les juristes du Corps de police ont par ailleurs identifié des éléments à revoir, notamment eu égard à la hiérarchie des normes, mais également en matière de droit pénal des mineurs et de droit des étrangers.

M. le Conseiller municipal est remercié pour sa prise de position par un intervenant. Néanmoins, ce commissaire reste sceptique quant à la stratégie mise en place par le rédacteur de ce projet. En effet, en dehors du caractère politique de cette demande, il ne voit pas d'intérêt à anticiper la décision cantonale.

Un intervenant rapporte également qu'il reste dubitatif sur les chances effectives que pourrait avoir ce projet de règlement. En effet, lors d'un précédent débat au Conseil communal, une majorité de cette chambre s'était prononcée en faveur du referendum cantonal susmentionné.

La parole est ensuite demandée par un nouveau commissaire. Ce dernier ne voit pas d'argument suffisant pour accélérer la procédure d'interdiction de la mendicité et annonce d'ores et déjà qu'il ne soutiendra pas ce projet de règlement.

Un dernier intervenant assure que dans tous les cas, le règlement communal devra s'adapter à la loi cantonale lorsque cette dernière sera connue.

La parole n'étant plus demandée, le **président** propose **de voter** la prise en considération du projet de règlement.

Résultat des votes :	Pour le renvoi à la Municipalité :	4
	Pour classement :	6
	Abstention :	0

Le **président** lève la séance à 8h10.

Discussion

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur-replaçant : – Je n'ai rien à rajouter.

La discussion est ouverte

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je ne ferai pas le débat sur la mendicité ce soir. L'interdiction de la mendicité est une proposition qui a convaincu une majorité du Grand Conseil, ce n'est pas une solution pour régler la pauvreté, c'est une décision qui vise à limiter au minimum la traite d'êtres humains et les effets collatéraux. Certains mendiants ne se contentent pas de demander de l'argent, mais commettent aussi des vols et

cambriolages. Il est urgent que le Canton édicte un règlement suffisamment clair et dissuasif concernant cette problématique. Fabriquer un règlement lausannois est contreproductif et pourrait être en porte-à-faux avec un règlement cantonal. Il n'est pas souhaitable de s'emmêler les crayons à présent, nous allons donc nous abstenir.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Au moment de la tenue de cette commission, l'interdiction de la mendicité qui était décidée par le Grand Conseil était un peu en suspens, le délai référendaire courrait encore. On a depuis eu un arrêt des tribunaux vaudois qui semble avoir quelque peu changé la donne, mais comme nous n'avons pas connaissance d'une possible ouverture d'un recours auprès des instances fédérales sur la question, on ne va pas tellement se prononcer.

Les Verts vont se contenter de rappeler notre position sur le fond relative à cette interdiction. C'est pourquoi aux yeux de notre groupe, l'interdiction de la mendicité, en plus d'être immorale, est véritablement une ineptie bureaucratique qui ne résout absolument pas les problématiques liées à la mendicité et surtout elle ne vient pas en aide aux personnes contraintes de mendier. Car rappelons que la mendicité n'est pas uniquement le fait de réseaux. Ainsi une telle interdiction nous fait craindre une plus grande stigmatisation et précarité des personnes qui se retrouvent dans la nécessité de mendier. Le respect de la dignité humaine doit être garanti par les autorités publiques, qu'elles soient cantonales ou communales, et de réelles aides apportées aux personnes dans le besoin. Leur interdire un potentiel moyen de subsistance ne résout en rien leurs difficultés de vie. C'est pourquoi le groupe des Verts se prononcera, à l'unanimité, pour le classement de ce postulat. Et j'en profite pour poser la question à M. Hildbrand de savoir où est-ce que l'on en est dans la possible rédaction d'un règlement d'application de la loi votée au niveau du Grand conseil.

M. Philipp Stauber (PLC) : – L'auteur de ce projet de règlement, M. Voiblet, a dû s'excuser à brève échéance et ne sera donc pas parmi nous ce soir. Je ne prétends pas pouvoir me substituer à lui, je serai donc bref. Ce projet de règlement a été déposé suite à l'acceptation par le Grand conseil de l'initiative de l'UDC interdisant la mendicité. Le projet présent constitue ainsi une application d'une loi cantonale dont on aurait pu espérer une application rapide. Ce n'est malheureusement pas le cas comme en témoignent les nombreux mendiants que nous voyons en ville.

En effet, comme on a pu le lire dans les médias, un recours est devant le Tribunal fédéral et n'a pas encore abouti à ce jour. On attend évidemment avec impatience d'entendre les juges prendre la même décision comme dans le cas de Genève, où l'interdiction de la mendicité a été acceptée. Le PLC, Parti libéral-conservateur, est convaincu qu'une interdiction de la mendicité en ville de Lausanne est utile et nécessaire. Cependant nous comprenons qu'une acceptation du présent projet est difficile tant que la position du Tribunal fédéral n'est pas connue. Malgré ces difficultés, le PLC vous invite à faire un acte de foi en renvoyant ce projet de règlement à la Municipalité.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Au nom du groupe Ensemble à Gauche, je vous propose de classer ce projet sans y passer trop de temps. Nous le savions bien, il n'y a pas de majorité politique dans ce plénum pour approuver un tel projet de règlement, aussi liberticide, aussi xénophobe, anti-pauvres, et déposé dans une période d'élections pour faire le lit de certains épouvantails électoral. Pendant que l'on parle de mendicité, on évite soigneusement de s'attaquer aux sources réelles de la pauvreté que sont par exemple l'absence de salaire minimum, l'insuffisance des aides sociales, des rentes AVS et AI qui ne permettent pas de vivre dignement, le non-remboursement des soins dentaires ou encore des politiques de dumping fiscal qui appauvrissent ici en Suisse, mais aussi également ailleurs, dans les pays d'où proviennent certaines populations qui viennent solliciter l'aumône ici chez nous.

Interdire l'aumône est une mesure inhumaine par le fait qu'aujourd'hui, en Suisse, des personnes mendient leur survie. C'est une mesure discriminatoire, car sans le dire

explicitement ce règlement a pour but manifeste de réprimer les roms, en particulier, population peu nombreuse mais visible et facile à instrumentaliser. En réglementant des mesures punitives et discriminatoires, elle contribue au racisme envers les populations roms déjà victimes de brutalités voire d'abus de la part des autorités : harcèlement, confiscation de leurs biens, évacuations musclées, destruction de leurs abris de fortune, etc. Son application ne fera qu'enfoncer encore davantage les Roms dans la pauvreté, alors que d'aucuns fantasment et s'excitent sur les supposés réseaux mafieux qui encadreraient la mendicité à Lausanne. Je rappelle que les enquêtes de police menées jusqu'à ce jour sur les Roms, dans le canton de Vaud, n'ont jamais – jamais – mis l'existence d'un réseau profitant des plus faibles.

Les Roms sont une cible facile pour vous et rien d'autre. Une mesure inefficace et coûteuse également, comme nous le révèle le cas genevois après plusieurs années d'expérience : aucune baisse du nombre de mendiants n'a été observée depuis l'entrée en vigueur de la loi à Genève et de plus, selon le Conseil d'Etat genevois lui-même, l'ensemble des coûts engendrés, à la charge des contribuables, pourrait avoisiner les 20 millions de francs sur les dix-huit mois d'observation qui ont été effectués. Je pense que cet argent devrait et pourrait être utilisé de façon bien plus utile et bien plus urgente. Vous prétendez vous soucier des réseaux de traite humaine et du travail des enfants mineurs, eh bien je vous informe qu'un cadre légal existe pour ce genre de situation et qui va bien au-delà des quelques dizaines de personnes que vous mettez au pilori par de telles mesures, que ce soient celles dont on discute aujourd'hui ou la cantonale qui a malheureusement passé la rampe du vote.

Nul doute qu'un dispositif législatif, celui lié aux réseaux de traite humaine, peut et doit être amélioré, mais en tout cas pas en pointant du doigt spécifiquement une population précarisée. Du reste je note que, s'agissant des solutions qui peuvent exister pour améliorer la vie des gens les plus précaires, la vie des gens qui sont surexploités dans des situations de traite, eh bien là vous êtes tout d'un coup aux abonnés absents. Combien de personnes, dont des mineurs, dans ce canton, sont dans des situations d'exploitation extrême, de servitude et prises au piège dans des réseaux mafieux du fait simplement de l'irrégularité de leur statut de séjour ? Combien de personnes auxquelles vous refusez d'octroyer des papiers et de reconnaître ainsi une humanité qui serait égale à la vôtre, car c'est bien de cela qu'il est question, alors que cette seule disposition, de leur donner des papiers, leur permettrait de sortir de cet état d'extrême servitude ? Enfin, mesure tellement contradictoire qu'on aimerait en rire, si n'était pas aussi sordide, vous les chantres du confédéralisme à toutes les sauces, avez d'abord trouvé judicieux de proposer de retirer aux communes le droit de réglementer sur ce sujet par une interdiction cantonale et voilà que maintenant nous discutons, à l'encontre de cette proposition, d'un projet de règlement communal pour interdire la mendicité.

Une ligne politique bipolaire qui cache mal le caractère opportuniste et électoraliste de cette discussion et de cette démarche. L'interdiction cantonale a été votée au Grand Conseil, non sans le concours de certains et de certaines qu'on aurait attendus de l'autre côté de la barricade au moment de ce vote, suite au recours refusé devant la Cour constitutionnelle vaudoise, celui du Tribunal fédéral est officiellement dans le tube désormais avec une demande d'effet suspensif. Je le dis ici, j'espère de tout mon cœur que le recours au Tribunal fédéral aura un effet différent de celui qui a été déposé à Genève, notamment au vu des expériences négatives qui ont pu être observées dans cette ville. Et s'il le faut, j'espère bien que les premières personnes concernées iront jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme pour mettre en échec cette mesure.

Chers collègues, criminaliser la mendicité est un leurre qui s'inscrit dans la suite logique du démantèlement des acquis sociaux effectué depuis les dernières décennies. Historiquement c'est toujours ainsi que les contre-réformes néolibérales sont mises en œuvre. On commence par frapper ceux qui ont le moins de ressources pour se défendre : les mendiants, les migrants, les sans-papiers, etc. On regarde comment cela se passe et en

fonction du résultat on s'attaque au reste de la population. Si cette disposition répressive frappe aujourd'hui une certaine population précaire, elle pourrait viser demain de plus en plus d'exclus de notre système de protection sociale. Mendier n'est pas un choix de vie, mais une question de survie en réponse à une urgence et une misère sociale qui fait le lit de votre politique raciste et discriminatoire.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Comme nous en avons parlé en commission, M. Voiblet a le droit de déposer un projet de règlement, mais il faut bien entendu le dire, il s'agit d'un coup politique quelques mois avant les élections cantonales pour bien rappeler que l'ancien UDC est à la manœuvre lors du lancement de l'initiative interdisant la mendicité. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de relancer le débat, mais chacun campe sur ses positions. Les miennes, que j'ai exprimées à de nombreuses occasions, à la fois en commission du Grand Conseil qui examinait cette initiative, mais aussi en plénum.

Je reste sur mon interpellation déposée au Grand Conseil où je demandais au Conseil d'Etat s'il allait procéder à une distinction entre mendicité occasionnelle et mendicité régulière. Dans le cadre de la révision du Code pénal et dans le futur projet de règlement vaudois, il m'a été répondu qu'il y aurait une telle distinction, ce dont je me réjouis. Je me suis toujours inscrit dans une interdiction de la mendicité professionnelle en appuyant l'amendement de notre ancien collègue Mathieu Blanc. Et donc ne pas interdire la mendicité occasionnelle qui pourrait survenir lors d'un mauvais passage dans la vie, ou ne pas sanctionner le jeune qui a besoin d'argent pour prendre le train par exemple.

Alors à quoi bon aujourd'hui un projet de règlement qui pourrait s'inscrire en faux avec le règlement vaudois ? Je pense qu'il n'y a aucune raison d'anticiper ce règlement et que la discussion reprendra lorsque nous aurons devant nous ce projet. Une partie du groupe Le Centre propose de classer cette proposition de règlement pour les raisons formelles dont j'ai parlé.

M^{me} Laurence Mundinger-Jaccard (Soc.) : – Notre Conseil a déjà débattu de la question de la mendicité à de nombreuses reprises. La position du groupe Socialiste n'a pas changé. Notre priorité est de combattre la pauvreté en Suisse comme ailleurs et non les pauvres. Notre collègue Voiblet pense que décréter une interdiction totale suffit pour régler un problème d'un revers de main. Différentes villes suisses ont essayé, comme Genève qui n'a pas pour autant jugulé la mendicité, mais qui adresse par contre des montants astronomiques d'amendes à des personnes sans résidence fixe en Suisse, sans toutefois pouvoir les encaisser.

Nous ne sommes pas là pour témoigner du fait que notre règlement communal résoudrait tout et permettrait une parfaite cohabitation des passants et des personnes qui mendient. La proposition de règlement qui nous est soumise ce soir n'offre, toutefois, pas de meilleure garantie tout en augmentant sensiblement les moyens d'application. Nous ne pensons pas non plus que sur le plan des préoccupations sécuritaires, la question de la mendicité soit tellement importante qu'il faille revoir notre règlement communal. C'est d'autant moins une priorité qu'une initiative cantonale a été adoptée fin 2016 au Grand Conseil. Nous ne voyons donc pas l'utilité de développer un règlement communal en l'attente d'une loi cantonale, dont nous attendons encore les dispositions d'application.

Notre groupe espère que la mise en œuvre de cette loi prévoira des mesures d'accompagnement et des mesures proportionnées pour son application. Le député vaudois Voiblet disait au Grand Conseil, je cite : « Cette situation démontre le besoin réel de régler ce problème au niveau du Canton de Vaud ». Le conseiller communal Voiblet nous demande ce soir un règlement communal. Le député Voiblet parlait-il avec le conseiller communal Voiblet quand il était encore député ? Nous pensons qu'il convient de prendre ce projet de règlement pour ce qu'il est : une gesticulation politique sur un dossier complexe qui mérite mieux que des réponses aussi simples que celle qui nous est soumise ce soir. M. Voiblet a obtenu une loi cantonale, il nous revient aujourd'hui d'attendre le projet de loi d'application du Canton et son entrée en vigueur plutôt que remettre l'ouvrage

sur le métier au niveau communal. Ainsi, le groupe Socialiste, à l'unanimité, ne soutiendra pas ce projet de règlement et vous encourage à faire de même.

M. Philippe Miauton (PLR) : – On parle d'opportunisme à chaque fois qu'il y a ce sujet, mais qui utilise l'opportunisme pour nous parler de cette haine contre les nantis, contre le néolibéralisme, le libéralisme, la haine de l'argent, avec évidemment souvent une quantité de rappels historiques qui me font un douloureux souvenir de mes cours d'histoire en sciences politiques à Lausanne ? Avec une vision de la majorité qui est tout de même un tout petit peu spéciale, donc n'en discutons pas, cela ne sert à rien, ce qui est assez navrant de mon point de vue.

Ensuite, quand vous allez dans le marché en Ville, on peut constater qu'il y a des réseaux, on ne parle pas de tous les mendiants, et cette proposition est faite pour apporter une solution à ce qui constitue un réseau. Il suffit d'aller à St-Laurent pour voir que le matin toute une équipe de personnes, peu importe d'où elles viennent, peu importe qui elles sont et quelle est la couleur de leur peau, se répartissent des lieux et que c'est un véritable commerce, ce qui est quand même problématique. Et aujourd'hui on nous fait un procès sur ce point-là. Je pense qu'il faut également écouter la population et essayer de trouver des solutions.

Les personnes qui sont visiblement pauvres, qui ne font pas partie d'un réseau avec des gens qui leur donnent de l'argent, ça ne pose aucun problème. Mais quand vous rencontrez dix fois sur votre parcours entre la gare et St-Laurent pour aller jusqu'à la Riponne, des personnes qui font parties d'un groupe, cela pose quand même quelques questions et nuit, dans le fond, à la nécessité de certains de faire cette mendicité. Maintenant évidemment on attend cette effet suspensif, ou pas, et évidemment qu'ensuite la Ville aura tout loisir d'appliquer les lois cantonales, ou pas, mais en l'occurrence quand ce projet a été déposé, il s'agissait d'aller plus vite que la musique. Alors on pourra juger si c'est de l'opportunisme ou pas, mais c'est peut-être aussi une part d'écoute à la population.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Juste deux mots de M^{me} Géraldine Bouchez qui me font réagir. Vous avez parlé, chère collègue, de dignité humaine. Pour moi la dignité humaine, et pour nous, c'est d'être scolarisés, formés professionnellement, avoir sa place, même modeste, dans la société, donc d'être mon égal, même si cet égal ne me ressemble pas. Je constate que vous préférez des hommes et des femmes assis, quémandant leur pitance et se voyant spoliés, dans une proportion variable – mais spoliés quand même – du fruit de leur activité par des potentats locaux. Décidément, il y a des fois, pas nombreuses je le reconnais, où nous ne partageons pas, vous et moi, les mêmes valeurs.

M. Claude Calame (EàG) : – Pierre Conscience a donc dit l'essentiel de manière argumentée et circonstanciée, et pour cette raison je vous épargne ma brève intervention.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – C'est juste une petite pique amicale pour M. Conscience. Je salue le fait qu'il valorise et utilise les enquêtes de la police dans son argumentation. Finalement même M. Conscience reconnaît le travail de la police. Il fallait le saluer.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – J'aimerais revenir tout d'abord sur les propos de M. Conscience qui, dans son intervention, n'a fait que de fustiger la droite. Je ne sais pas si je vais lui apprendre ou lui rappeler quelque chose, tout comme au groupe Socialiste, mais sait-il qu'une ancienne municipale – il n'y a pas très longtemps – était totalement contre la mendicité.

Je me suis retrouvée, un jour, avec elle sur la place de la Riponne. Il y avait un mendiant, et cette ancienne municipale qui m'a dit « vous ne donnez rien ! ». J'aimerais aussi par rapport aux réseaux mafieux dire que, et ça c'est aussi pour M. Donzé qui habite également Chailly, je pense qu'il a observé qu'à 7 heures du matin il y a un véhicule qui vient déposer le mendiant devant les commerces et qui vient le rechercher en fin de journée. J'ai filmé, et j'ai sur mon natel, une voiture avec plaques étrangères qui, depuis Chailly jusqu'à Montbenon, a pris en charge quatre personnes dont celle qui est toujours à Chailly. Alors

n'allez pas dire qu'il n'y a pas un réseau qui s'occupe de ces gens, enfin qui les force à mendier.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Parler d'opportunisme politique alors que M. Voiblet se préoccupe de la mendicité depuis 2005, soit depuis douze ans, je trouve ça intéressant, ça change un peu le vocabulaire français ou la signification du mot opportunisme. J'aurais dit plutôt cohérence et persévérance, mais je pense que celui qui nous écoute peut faire la différence.

Concernant les échecs en cette matière. Dès le départ, les propositions – d'abord de l'UDC et nous aujourd'hui – ne sont pas tellement calquées sur le cas de Genève vu les difficultés et parfois le manque de volonté d'application de la loi dans cette ville, mais notamment sur le cas de Bâle où nous avons pu suivre le mécanisme : comment, via une interdiction de la mendicité, on obtient en quelques mois une très nette amélioration de la situation. Ce qui permet ensuite notamment à la police de faire des appréciations, un peu selon les cas, et d'appliquer la loi de façon très proportionnée. Toujours est-il que le cas de Bâle est plutôt un succès et si nous obtenons le même effet ici, à Lausanne, évidemment nous serions ravis.

Concernant le mécanisme employé, je vous rappelle que la première proposition encore de l'UDC Voiblet était au niveau communal, qui a donné fort à discuter, et finalement a donné une autre soi-disant solution dont on voit les effets aujourd'hui en ville. C'est à dire qu'il y avait beaucoup de bonnes volontés ici dans ce Conseil, malheureusement l'efficacité de cette solution est, à mes yeux, aujourd'hui nulle. D'où la décision de M. Voiblet, conseiller communal mais également député à ce moment-là, de créer une loi cantonale qui permettrait de donner une bonne base légale à une nouvelle proposition communale, qui serait elle un texte d'application dessiné pour la Ville de Lausanne pour essayer de régler au mieux la question de la mendicité.

Le cas de Bâle nous enseigne également que pour qu'une telle démarche fonctionne, il faut à la fois l'engagement au niveau communal, mais également au niveau cantonal. Il est clair que, aussi longtemps qu'en ville de Lausanne, et peut-être aussi au niveau cantonal, les gouvernements seront opposés à cela, aucun texte légal ne fera en sorte que nous puissions véritablement régler cette question ici à Lausanne.

Finalement, j'aimerais quand même revenir sur la traite d'êtres humains, pour rappeler qu'à Genève au moins, nous avons pu trouver une série de cas qui ont finalement donné lieu à des affaires devant la justice où, je lis simplement les textes qui étaient reportés dans les journaux : « Deux Roms condamnés pour traite d'êtres humains ou condamnés pour avoir exploité sa belle-sœur ». Vous pouvez rechercher ces articles qui vous renvoient finalement aux jugements à ce sujet. Il est donc naïf de croire que dans le domaine de la mendicité, dont nous parlons ici, il n'y aurait pas ce type de délit ou crime. Il faut naturellement d'une part que la volonté des autorités soit là pour suivre longtemps ces pistes. C'est vrai que c'est coûteux, mais en l'occurrence on voit aussi que les personnes qui ont été maltraitées à Genève sont des personnes en situation de fragilité, et qui étaient exploitées par leurs proches. Donc c'est évidemment très difficile d'en arriver finalement jusqu'à un jugement, mais il faut au moins persévérer et chercher parce que ces cas se sont avérés dramatiques et je n'aimerais pas être responsable d'un tel cas ici à Lausanne. J'espère vous non plus.

M. Xavier de Haller (PLR) : – J'aimerais rebondir sur deux arguments qui me paraissent un tout petit peu fallacieux ou doués d'une certaine mauvaise foi de la part de la majorité de ce Conseil. Tout d'abord s'agissant de l'efficacité ou non d'une mesure répressive. Si on devait juger toutes les infractions, respectivement toutes les peines et les sanctions qui sont prononcées, sur leur efficacité répressive, que ce soit au niveau de la première ou deuxième instance, je pense qu'un certain nombre d'infractions, même petites ne seraient probablement plus poursuivies. Il y a notamment un certain nombre de cambrioleurs, je ne parle pas de mendiants, mais bien de cambrioleurs qui sont poursuivis, condamnés par

ordonnance pénale et des ordonnances qui sont notifiées à des adresses plus ou moins inconnues. Donc en termes d'efficacité de la répression, je pense que cet argument ne pèse pas bien lourd dans ce débat-là.

Autre argument qui m'intéresse, c'est l'argument formel. Alors aujourd'hui la majorité de ce Conseil se targue d'expliquer que pour des raisons formelles, des questions de hiérarchie des normes et puis de compétences cantonales, voire fédérales, eh bien notre hémicycle ne peut pas se saisir de la réglementation sur son territoire communal de la mendicité. Alors soit, j'entends. Il y a effectivement des textes cantonaux qui, à ce jour, pourraient ou pas entrer en vigueur, mais en l'état, c'est une compétence municipale de débattre ce règlement et, le cas échéant, de l'accepter. Donc cet argument formel me paraît particulièrement peu opportun et pertinent et je me permettrai quand même de rappeler que je souris quand j'entends qu'il faudrait attendre ce que va décider le Grand Conseil pour trancher cette question quand il n'y a pas si longtemps encore notre organe délibérant a passé des heures à débattre d'objets qui n'étaient pas de sa compétence, notamment d'objets fédéraux.

Je pense qu'au jour d'aujourd'hui venir nous expliquer que cet objet ne devrait pas être débattu, voire classé, parce que de toute façon ce n'est pas de notre compétence et si cela l'était de toute façon ça sert à rien, que c'est de la grande mauvaise foi. Et presque un déni de démocratie lorsque j'entends la Gauche nous dire : « Il ne faut pas débattre de ce sujet parce que peut-être qu'une autre loi sera votée au plan cantonal, voire fédéral. » Au jour d'aujourd'hui la mendicité est un problème à Lausanne. Je ne suis pas là pour juger, pour savoir si c'est de la mendicité professionnelle ou pas, si il y a un tissu social ou pas, mais c'est un problème politique actuel à Lausanne et c'est de notre responsabilité d'élus de le saisir et d'en débattre.

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts) : – Je n'avais pas forcément prévu de reprendre la parole, mais M. Chollet m'oblige à le faire et donc à préciser les propos que j'ai tenus il y a quelques minutes.

C'est évidemment bien l'interdiction de la mendicité qui est une atteinte à la dignité humaine. Pourquoi avons-nous cette position au sein du groupe des Verts ? C'est parce qu'à nos yeux une telle interdiction fait craindre une plus grande stigmatisation et précarité des personnes qui se retrouvent dans la nécessité de demander. Le respect de la dignité humaine doit être garanti par les autorités publiques et de réelles aides apportées aux personnes dans le besoin. Leur interdire un potentiel moyen de subsistance ne résout en rien leurs difficultés de vie et c'est pourquoi nous voterons donc contre la prise en considération de cette proposition de règlement.

M. Xavier Company (Les Verts) : – J'interviens parce qu'un ou deux points soulevés par des conseillers de la droite me surprennent ce soir. On critique M. Conscience pour son respect, ou plutôt son non-respect de la police, mais il me semble, ce soir, dans les diverses interventions, que c'est plutôt la droite de cet hémicycle qui doute de l'efficacité de la police communale. Si vous voulez lutter contre des réseaux qui exploiteraient potentiellement des gens, il s'agit de traite d'êtres humains qui est déjà interdite par le Code pénal et pour laquelle la Police lausannoise cherche déjà à faire appliquer cette interdiction. Ce n'est pas en interdisant de manière généralisée toute la mendicité que vous lutterez plus efficacement contre la traite d'êtres humains, qui est déjà interdite.

C'est donc une question d'application du droit pénal et non de nouvelles réglementations, de nouvelles interdictions, qu'il faut faire et il me semble que M. le municipal Hildbrand s'est déjà prononcé sur le fait qu'il n'y a, en principe, à Lausanne, pas de traite d'êtres humains illégale. Dans tous les cas ce n'est pas en interdisant toute la mendicité, de manière générale, que l'on va combattre la traite d'êtres humains et je vous invite donc à refuser ce projet de règlement.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Il faut d'abord rétablir assez clairement les faits contre les distorsions qu'essaye de leur faire subir M. Chollet. Personne ne défend ici l'idée selon

laquelle mendier serait une façon digne de vivre. En revanche on peut s'interroger sur la façon dont on arrive au but, soit un monde où les gens n'aient pas besoin de mendier. Et là, monsieur de Haller, oui c'est aussi notre responsabilité en tant que politiques, et personnellement je ne refuse pas le débat dans cet hémicycle, de nous demander quels sont les moyens qui sont efficaces et proportionnés pour atteindre cet objectif.

Constater que l'interdiction ne permet pas de l'atteindre, qu'en tout cas il y a quelques expériences qui montrent que ce n'est pas extrêmement simple de le démontrer, c'est simplement s'interroger sur les moyens pour atteindre un but et on a le droit de formuler cette interrogation précisément dans le cadre du débat politique que vous évoquez. Et comme nous, monsieur de Haller, lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles normes, par exemple, vous viendrez dire que vous estimez que décréter un droit n'est pas la meilleure façon de le réaliser. C'est un point de vue que vous avez le droit de défendre dans un certain nombre de domaines et où parfois vous vous opposerez au groupe Socialiste ou à la Gauche en général.

Un deuxième point, en complément de ce qu'a excellemment dit M. Company, c'est qu'en plus de la répression pénale au niveau fédéral de la traite d'êtres humains, qui est une évidence, j'espère, l'organisation de la mendicité est réprimée, interdite, par le règlement communal de police depuis plusieurs années. J'aimerais vous donner lecture d'un article qui semble-t-il a été un peu oublié, j'espère uniquement par les membres de ce Conseil : *« La mendicité organisée, à savoir la mendicité planifiée et préparée entre individus, notamment en vue de déterminer et de se répartir des emplacements du domaine public pour l'exercice de la mendicité, dans le dessein de profiter du produit de la mendicité récolté par un tiers ou pour se procurer ou procurer à un tiers tout ou partie du produit de la mendicité est interdite. »* J'aurai ici la décence de ne pas rappeler à quel avocat PLR on doit la rédaction légèrement alambiquée de cet amendement, il n'est plus dans ce Conseil, mais je vous invite à aller le relire. Et si vous avez des doutes, chère madame Longchamp, sur la preuve des faits que vous constatez tous les jours devant chez vous en vous levant très tôt, je vous invite, par le biais d'une interpellation ou peut-être d'un simple e-mail à votre collègue de parti, à inviter la Police lausannoise à engager des actions ou des recherches judiciaires pour déterminer si cette condition, qui devrait permettre d'interdire les réseaux en question ou l'organisation en question, est remplie ou ne l'est pas. La Police nous a toujours dit que c'était impossible de le prouver. Peut-être la situation a-t-elle changé, si c'est le cas je pense que le nouveau responsable politique de la police serait très heureux de profiter du fait que nous avons encore une police judiciaire municipale pour nous donner la dernière vérité sur la question.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Je me posais simplement une question. Quelle est l'image que la majorité de gauche veut donner de la Ville de Lausanne lorsque les visiteurs, qui viendront à Lausanne pour les JOJ de 2020, verront de nombreux mendiants dans nos rues ? Je pense que la Municipalité adoptera là un règlement sur un court terme.

M. Yvan Salzmänn (Soc.) : – Je serai très bref, j'aimerais soumettre une petite réflexion philosophique à ce plénum. On parle de dignité humaine, mais c'est aussi aller à l'encontre de la dignité de celui qui peut choisir ou non librement de donner ou de ne pas donner. S'il y a une interdiction généralisée de la mendicité, eh bien je n'ai plus le choix en tant qu'être libre et responsable de donner ou de ne pas donner et de faire la part des choses.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je n'avais pas l'intention de faire le débat sur la mendicité. Il faut savoir qu'en Roumanie deux tiers des Roms sont bien intégrés. Ce sont des gens qui bénéficient d'aides qui viennent à la fois de l'Etat et de l'Union européenne. Parmi ces deux millions de Roms, il y en a 600 000 qui ne répondent pas aux critères pour obtenir ces aides.

D'abord ils n'envoient pas leurs enfants à l'école. Ils ont plutôt tendance à les envoyer en Europe du Sud pour mendier. Ils les envoient se prostituer, tout comme ils prostituent leurs femmes. J'entends, ce ne sont pas des clichés, mais une réalité. Deux tiers se comportent

bien, ont droit aux aides, sont parfaitement intégrés, certains n'ont même plus besoin des aides. Et puis on en a une partie qui ne répondent pas aux critères parce qu'ils se comportent mal et ces gens-là on les retrouve en Europe du Sud, essentiellement, et partiellement ici.

Ils ont essayé, ici, de faire mendier leurs enfants, ce que la gauche n'a pas toléré. Maintenant on n'a donc heureusement affaire qu'à des adultes. Ce sont des gens qui, comme le montre l'image ici, sont des gens qui de temps en temps reçoivent des amendes, comme par exemple sur Genève. Là on a un reportage, qui s'appelle *Immersion*, on est à peu près à la 18 ou 20^e minute, où on voit un Rom qui est venu mendier plusieurs fois et s'est fait amender plusieurs fois. Au bout d'un moment ce Rom va payer une amende et contre toute attente, il a les moyens de la payer. En l'occurrence c'est une femme et c'est tout le groupe qui s'est regroupé pour payer un peu plus de mille francs d'amende. Je vous recommande de regarder ce reportage.

J'ai arrêté de plaindre les Roms. Ce sont des gens qui font colloque dans les locaux de l'UBS à côté des distributeurs d'argent, ce qui rend la situation assez peu sécurisante pour les gens qui vont retirer des sous. Ce sont des gens qui lorsqu'ils n'ont pas suffisamment récolté par la mendicité se mettent aussi à cambrioler, et ça c'est un fait qui est une réalité. Je dis que c'est une réalité parce que ces gens font les trois-huit. Huit heures ils dorment, huit heures ils mendient et huit heures ils font les apparts. Quand la police trouve une voiture remplie de Roms, qui comporte aussi un pied de biche, vous croyez que c'est pour quoi faire ? Pour ouvrir une caisse de champagne ?...

La présidente : – Madame Messerre, on s'écarte du sujet, s'il vous plaît.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Non ce n'est pas pour ouvrir une caisse de champagne, c'est réellement parce que ces gens ont plus de moyens que ce que vous pensez. Ils ont les moyens de payer des amendes tout d'abord, et ils ont ensuite la possibilité de commettre des cambriolages en même temps qu'ils viennent ici pour mendier. J'ai donc arrêté de les plaindre. Et c'est une des raisons qui me pousse à ne plus vouloir de gens qui viennent mendier ici.

M^{me} Janine Resplendino (EàG) : – Ce sera une courte réponse à M. Oberson, ainsi qu'un signe à la Municipalité, pour dire simplement que l'on va demander à la Municipalité un plan d'actions solide, conséquent, pour, durant les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020, prévoir de cacher les mendiants, notamment les mendiants roms. Mais moi je propose de rajouter les toxicomanes, les personnes toxicos-dépendantes, les alcooliques qui traînent dans la rue, peut-être d'autres encore, les gens qui sont moches, les gens qui sont obèses, tout ça ça fait pas très joli dans la ville et je pense qu'il faudra vraiment prendre des mesures.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Tout le monde fait assaut pour dire qu'il parlera de façon courte et percutante et qu'il n'est pas nécessaire de refaire tous les débats que nous avons connus sur la mendicité. Je constate que, en traitant ce soir à la fois du logement et de la mendicité, nous avons bel et bien retrouvé notre rythme de croisière pour le Conseil communal. Je le signale à l'intention des nouveaux, ça n'est pas la dernière fois qu'ils entendront de parler de ces sujets, qu'ils prennent des notes pour leurs futures interventions.

J'aimerais aussi dire que le fait de pouvoir s'exprimer devant ce plénum, dans cet organe délibérant communal, qui vise autant que faire se peut à établir des règles générales et abstraites, nous oblige aussi à une certaine retenue. Une certaine retenue parce que l'on peut bien parler de la mendicité et avoir tous les avis sur le sujet, il conviendrait d'éviter les généralisations abusives envers l'une ou l'autre personne ou groupe de personnes. Ça je pense que c'est peut-être important de le redire parce que l'on peut se laisser emporter par le débat, mais nous ne sommes pas tout à fait dans un lieu anodin.

J'aimerais dire encore, pour répondre à une des premières questions au tout début du débat, de savoir quelle est la situation actuellement. Cela a été dit, un recours est annoncé au Tribunal fédéral et ce recours, de ce que l'on sait, souhaite obtenir l'effet suspensif. Cet effet suspensif sera donné ou non. S'il est donné, eh bien il ne se passera rien, nous continuons à agir dans le cadre actuel. Si l'effet suspensif est levé, eh bien il reviendra au Conseil d'Etat de mettre en vigueur la loi avec l'accompagnement qu'il souhaite, ou non, mettre en place. Il va de soi que la Police lausannoise appliquera le droit vaudois qui s'impose et que toute portée des règles communales qui est supprimée, en tout cas qui n'a plus de pertinence de ce point de vue-là, n'aura plus d'importance.

Maintenant ce Conseil est libre de prendre en considération l'acte politique ou non, opportuniste ou non, de l'un de ses membres en suivant, ou non, la position de sa commission. Dans ce cadre-là, la Municipalité devra y répondre au sens de l'article 67 du Règlement du Conseil, nous nous exécuterons. Je voulais rappeler ces dernières choses parce qu'on est parti pour un long débat sur la définition de la mendicité occasionnelle, organisée, par tel ou tel groupe, dans telle ou telle circonstance, mais on n'avancera pas beaucoup par rapport à l'objet de la discussion. Je vous invite à y revenir, cas échéant.

Motion d'ordre

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – J'hésite entre deux choses, ou je demande l'application de l'article 83 de notre Règlement, à savoir la motion d'ordre, j'y reviens enfin une fois, ou alors je demande l'application de l'article 76 dans lequel il est dit : « *Si l'orateur, l'oratrice, s'écarte de la question, le président l'y rappelle* ». Mesdames et messieurs, on a plusieurs fois parlé de la dignité, eh bien je trouve que ce débat devient indigne de notre Conseil communal et je demande finalement une motion d'ordre.

La présidente : – Donc selon l'article 83, cette motion est appuyée par cinq conseillers ? C'est le cas, mais je dois la mettre en discussion. Ce qui n'est pas le cas.

La discussion sur la motion d'ordre n'est pas utilisée

La présidente : – Est-ce que les conseillers et conseillères acceptent cette motion d'ordre de passer tout de suite au vote, lèvent la main, celles et ceux qui acceptent ? Ceux qui s'y opposent ? Abstentions ? 1 absence. Donc, par pratiquement la majorité, vous avez accepté cette motion d'ordre. Nous allons donc pouvoir passer directement au vote. Monsieur le rapporteur, merci de me rappeler les déterminations de la commission.

M. Roland Philipoz (Soc.), rapporteur-remplaçant : – Donc 4 voix pour le renvoi à la Municipalité, 6 voix pour le classement, et aucune abstention.

Vote – Motion d'ordre

La présidente : – Nous allons donc voter à l'électronique ce projet de prise en considération du règlement interdisant la mendicité. Alors je vous propose de celles et ceux qui acceptent le projet de règlement votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent, votent non. Et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 51 non, 21 oui et 6 abstentions, vous avez classé ce projet de règlement.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

La présidente : – Nous allons prendre la pause jusqu'à neuf heures moins le quart.

La séance est levée à 20 h 15

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Florence Bettschart-Narbel, Jean-François Cachin, Louis Dana, Philippe Ducommun, Romain Felli, Sara Gnoni, Claude Nicole Grin, Henri Klunge, Gianna Marly, Pedro Martin, Bertrand Picard, Paola Richard-de Paolis, Filippo Rivola, Namasivayam Thambipillai, Claude-Alain Voiblet

Membres absents non excusés : M^{mes} Delphine Brun, Alice Genoud, Céline Misiego, Anna Zangger

Membres présents 80

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 4

Effectif actuel 99

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir »

Développement polycopié

Lausanne peut être fière de sa politique du Livre : en parallèle (et conjointement) à différentes manifestations (Bd Fil, etc.), notre ville dispose d'un réseau très dense de bibliothèques : 6 bibliothèques et un bibliobus ; un catalogue de livres, bandes dessinées, périodiques, etc., considérable. Lausanne organise aussi à travers ce réseau différents événements, tels que des rencontres avec des écrivains, des clubs de lectures par exemple.

Quelques chiffres: en 2014, sur la seule bibliothèque de Chauderon (section adulte), plus de 372'000 ouvrages ont été empruntés, et à la bibliothèque jeunesse plus de 223'000 ouvrages. Ces résultats impressionnants sont dus à notre politique culturelle ambitieuse en termes d'acquisition, qu'il s'agit de soutenir, mais aussi du travail considérable de nos bibliothécaires et du personnel encadrant ce réseau.

Une bibliothèque, c'est donc plus qu'un endroit de prêt, de retour et de rangement d'ouvrages. C'est aussi un lieu de rencontre entre un savoir et un public, un lieu de découverte, d'opportunités d'apprendre, de se renseigner, de s'informer, bref un lieu de partage et d'épanouissement intellectuel. Nos bibliothèques disposent d'espace pour que les gens consultent sur place les livres ou des magazines, journaux, etc, se documentent pour un travail précis ou juste pour leur plaisir personnel. C'est aussi un lieu ouvert à tous, de par la gratuité de son accès et c'est un élément très important pour beaucoup de lausannois qui fréquentent ces lieux de savoir. Malheureusement, les bibliothèques lausannoises généralement ouvrent à midi, la plupart des jours de la semaine, notamment la bibliothèque principale de Chauderon ; celle-ci est donc fermée en général le matin (ouverture à 12h du lundi au vendredi, avec une ouverture à 10h le mercredi). Cette restriction est regrettable car pour les différentes raisons évoquées ci-dessus il est important que les ouvrages mis à disposition du public le soient dans la majeure partie de la journée. Pour le dire plus concrètement, la bibliothèque joue aussi un rôle social en plus du rôle culturel qu'on lui connaît, permettant l'accès à des magazines ou journaux à toute la population, celle aussi qui ne peut se permettre de s'en procurer en magasins.

Nous comprenons très bien les difficultés budgétaires qui peuvent en résulter, mais différentes possibilités existent pour y remédier, en tous cas les limiter, telles qu'un accès

au prêt avec les mêmes horaires qu'aujourd'hui mais avec un accès à la consultation plus large avec des heures d'ouvertures augmentées au matin.

Au vu de ce qui précède, à travers ce postulat, nous souhaitons demander à la Municipalité de revoir la politique d'ouverture des bibliothèques lausannoises, principalement celle de Chauderon, notamment avec des possibilités d'accès pour la consultation des ouvrages les matins de la semaine.

Discussion préalable

M. Manuel Donzé (CPV) : – Ce postulat vient d'un constat. Durant une période de vacances, j'ai voulu me rendre à la bibliothèque municipale un matin pour y emprunter des livres et y travailler. A ma grande surprise, la bibliothèque était fermée et n'ouvrait qu'à partir de midi, la semaine, avec une exception le mercredi à 10 h 00. La bibliothèque municipale est une institution cruciale dans notre ville. Elle permet d'y emprunter des livres, des BD et des DVD notamment. Elle offre aussi des places où les gens peuvent lire, étudier, travailler, avec des ouvrages à portée de main. C'est un lieu social très important en plus de son rôle culturel.

En plus de la proximité des ouvrages de travail, elle permet aussi aux usagers de lire les journaux. Par exemple ce que pas tous ne peuvent faire dans un café compte tenu des tarifs aujourd'hui des cafés. Nous avons aussi eu la semaine passée une commission sur un test d'ouverture de la bibliothèque de la Sallaz un dimanche par mois. Mon postulat va un petit peu plus loin avec la possibilité d'ouvrir le matin à Lausanne. Mon souhait est, à travers ce postulat, d'avoir un débat constructif sur les horaires d'ouverture des bibliothèques municipales et sur ce qu'elles doivent être en temps qu'espace social. Je propose tout de suite de renvoyer mon postulat à une commission.

La présidente : – Est-ce que cinq personnes demandent un renvoi en commission ? 1, 2, 3, 4... non. Elle sera renvoyée à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Manuel Donzé : « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires »

Développement polycopié

L'objectif de ce postulat est, à son échelle, de créer du lien intergénérationnel. Certains essayistes, sociologues, etc., parlent de « guerre des générations ». Ce qui est certain, ce que les rapports que nous avons au sein de la famille sur trois générations par exemple (les grands parents, les parents et les petits-enfants) se sont radicalement modifiés en moins de 50 ans, par rapport à un modèle qui remontait à des siècles, voire des millénaires : des grands parents qui vivaient leur retraite au sein de la famille en lien avec tous les membres de la famille.

Aujourd'hui, avec le départ des grands parents dans des EMS, la mobilité des familles, l'éloignement géographique aussi pour de nombreux lausannois dont la famille ne vit pas

en Suisse ou encore la sur-occupation de chacun fait que le lien essentiel, qui devrait être fait entre les grands parents et les petits-enfants tend à s'estomper.

Pour deux chercheurs, Serge Guérin et Pierre-Henri Tavoillot, « L'intergénérationnel est une évidence parce qu'on y est tous confrontés. On apprend la complexité de la société à travers lui, et c'est aussi par lui qu'on peut la dépasser. Ce qui fait le plus de sens dans nos vies c'est le rapport au temps et le rapport aux âges. »

Il s'agit donc, malgré les évolutions de notre société, de proposer une série de mesures qui permettent à nos jeunes de renouer ce lien avec leurs générations précédentes. Différentes politiques publiques ont déjà été initiées (par exemple des constructions abritant des logements pour personnes âgées et une crèche); il s'agit, à travers ce postulat de les recenser et de proposer d'autres actions, qui créeraient ce lien intergénérationnel, et des « lieux du lien ».

Quelques expériences ont été faites, notamment à Bioule en France¹ : la cantine scolaire est aussi ouverte aux personnes âgées du quartier, pour y favoriser cette mixité intergénérationnelle, et recréer du lien qui n'existait souvent plus. On y parle d'ouverture d'esprit, d'échanges. Un enfant dit « voir le passé ».

Au vu de ce qui précède, à travers ce postulat, nous souhaitons demander à la Municipalité de recenser les différentes politiques mises en œuvre dans le cadre de créer/ renforcer les liens intergénérationnels, et de réfléchir à l'expérimentation de cantines scolaires qui permettraient aux personnes âgées et aux enfants de partager un moment riche d'échanges.

Discussion préalable

M. Manuel Donzé (CPV) : – Alors je vous propose de rester inattentifs comme avant, ça me va très bien... (*Rires dans l'assemblée*) Nous pouvons tous le constater depuis des années, voire une ou plusieurs décennies, le lien intergénérationnel tend à disparaître. Il existe aujourd'hui peu de lieux qui permettent l'échange des activités entre générations et je suis persuadé, comme beaucoup d'entre vous, que ce lien est crucial dans la construction de notre identité : sur ce que nous sommes, d'où nous venons et sur le mieux vivre ensemble.

Un lieu qui peut permettre ce contact entre enfants et personnes âgées est la cantine scolaire notamment. De nombreuses expériences ont eu lieu – dans mon postulat je parle d'un reportage dans une commune en France –, mais nous retrouvons aussi ceci dans nos cantines lausannoises ou dans d'autres villes. Il s'agit, à travers ce postulat, de recenser les différentes pratiques qui sont à l'œuvre aujourd'hui à Lausanne, et éventuellement dans d'autres communes, pour s'en inspirer et de mettre en place des expérimentations de manière plus large dans nos cantines lausannoises afin de permettre aux personnes âgées et aux enfants de partager un moment riche d'échanges. Je propose de le renvoyer en commission si cinq personnes l'approuvent, mais vous pouvez très bien ne pas lever la main...

La présidente : – Est-ce que cinq personnes accèdent à sa demande ? Visiblement ce n'est pas le cas, il sera donc renvoyé à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=svoyzaYPx1E>

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! »

Développement polycopié

La sécurité des enfants sur le chemin de l'école est une priorité. Loin d'être un simple déplacement, le trajet domicile-école peut aussi être un moment de découverte, de partage avec les camarades de classe, et de jeu.

Malheureusement le fort développement de la circulation automobile en ville, y compris celle de parents qui déposent leurs enfants à l'école en voiture, rend ce trajet bien plus dangereux et désagréable qu'il ne devrait l'être.

A Lausanne, depuis des années, des groupes de parents et d'accompagnant-e-s, appuyés par la Ville, ont développé le système du Pédibus qui permet d'accompagner à pied les enfants de leur domicile à leur école. Ce système donne non seulement satisfaction aux parties concernées, mais a été imité dans le monde entier !

Nous proposons à notre tour d'imiter une innovation ludique, utile et écologique : le cyclobus, qui a été développé en France (à Louviers, près de Rouen).



Le principe est simple, il s'agit d'un vélo, à assistance électrique, mais construit en forme de (mini)bus et permettant d'emporter 7-8 enfants, avec un-e accompagnateur/trice. Toutes et tous participent à l'avancée du cyclobus, à assistance électrique, en pédalant. (voir l'illustration ci-contre)

Source : https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/des-cyclo-bus-scolaires-finances-par-une-collectivite-normande_109484

Les avantages de ce système de ramassage scolaire sont multiples, notamment de permettre aux enfants de participer activement au déplacement, de développer un esprit d'équipe et d'effectuer une activité physique - tout ceci en ajoutant une dimension à la mobilité douce, écologique, non polluante et non-bruyante.

Par ce postulat nous demandons à la Municipalité d'examiner la possibilité de développer un tel système, sur le territoire de la ville de Lausanne, en examinant notamment le potentiel de demande, les trajets possibles, les coûts, et le mode d'organisation de ce Pédibus 2.0.

Discussion préalable

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), remplaçante : – Les débats de notre dernier Conseil à propos de la construction de places de dépose-minute à l'école pour des parents pressés le matin démontre à nouveau le besoin d'organiser des transports scolaires performants, ludiques et pourquoi pas actifs. Une enquête a d'ailleurs démontré récemment que les enfants, de nos jours, courent moins vite que ceux dans les années septante. Alors sans vouloir pousser à la performance sportive, ce postulat vise avant tout la promotion d'une

activité plaisante, bénéfique pour la santé et soucieuse de l'environnement sur le chemin de l'école.

Les succès du pédibus lausannois ne sont plus à démontrer, mais pour de plus longues distances et dans des quartiers qui s'y prêteraient, notre postulat propose l'introduction d'une alternative aux transports en voiture. L'expérience ayant déjà été testée en France avec succès, le groupe Socialiste, par ce postulat, demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'instaurer un système de cyclobus sur le trajet de l'école. Nous demandons à ce qu'il soit renvoyé directement à la Municipalité.

La présidente : – Votre demande ne suscite aucune réaction, donc il sera envoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Romain Felli et consorts « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne »

Développement photocopié

Plusieurs changements de propriétaire, arrêts de l'activité ou modification du type d'exploitation touchant des cafés anciens de notre ville ont récemment suscité l'émoi. Une forme de consensus semble se dégager quant à l'importance d'agir pour conserver ces établissements, en préservant de toute altération problématique le bâtiment, les salles ouvertes au public et le mobilier, par exemple. Mais la continuité de l'activité même peut également être menacée par l'exigence, de la part de propriétaires, de rendements excessifs pour les biens immobiliers qui les englobent, souvent bien situés.

A travers l'affectation du sol, l'autorité communale ne peut agir que sur la destination commerciale d'un rez-de-chaussée. Elle ne peut en revanche pas déterminer quel type d'activité est souhaitable (et donc n'a pas, en l'état actuel de la législation, la capacité d'empêcher qu'un café se transforme en salon de coiffure, par exemple).

Aujourd'hui, les cafés présentant un intérêt patrimonial intéressant se situent bien souvent dans des bâtiments bénéficiant d'une bonne note au recensement architectural cantonal – ce qui garantit un droit de regard au moment d'éventuelles transformations. S'ils font parfois l'objet d'une annotation spécifique dans la fiche de recensement, ils ne sont pas systématiquement inventoriés en tant que tels avec leur mobilier, leur décor, etc.

En revanche, il faut relever que les cafés historiques sont, évidemment, l'un des lieux d'exercice principal d'une *pratique sociale* recensée comme *tradition vivante* relevant du patrimoine immatériel vaudois au sens de la nouvelle Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) du 8 avril 2014. La fiche descriptive de cette pratique sociale indique ainsi que « dans le Pays de Vaud, la "verrée" a une importante dimension sociale. Les gens se rencontrent dans les bistrotts, pintes, cafés, caveaux de quartier ou de commune »². Plus loin, on apprend qu'« aujourd'hui, les pintes et bistrotts typiquement vaudois du canton, de même que leurs usages, ont tendance à disparaître. Des établissements historiques, comme

² <http://www.patrimoine.vd.ch/traditions-vivantes/pratiques-sociales/toute-lannee/verree/>

le bâtiment qui abrite La Pinte Besson à Lausanne depuis 1780, sont classés au patrimoine cantonal. ».

Le 24 novembre 1992, le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport une motion du conseiller communal Pierre Zwahlen demandant « de préserver le caractère et le charme intérieurs d'anciens bistrots, pintes et autres établissements publics lausannois ». Dans son rapport-préavis du 2 février 1995³, la Municipalité expliquait avoir fait procéder à la réalisation d'un inventaire sur la base de six critères⁴. Le préavis, en revanche, concluait à ce que la protection assurée par l'inventaire cantonal était, en règle générale, suffisante. Il faisait aussi remarquer que pour un café, sa « pérennité, au-delà de problèmes économiques ou de restructuration immobilière, ne peut être assurée que par la fidélité de sa clientèle, élément essentiel et vivant du charme des bistrots », ce qui fait de la promotion un élément central.

Il est donc demandé à la Municipalité d'étudier :

- **La mise à jour de l'inventaire des cafés historiques réalisé au milieu des années 1990, notamment à l'aune de leur contribution à une tradition vivante inscrite au patrimoine immatériel**
- **La possibilité de demander à l'Etat le classement de certains d'entre eux comme monuments afin de garantir leur meilleure protection possible**
- **Des mesures de promotion des bistrots historiques sous l'angle touristique, patrimonial et gastronomique**

Discussion préalable

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je vous propose le renvoi direct de ce postulat, qui me semble consensuel sauf peut-être pour au moins l'un de nos collègues, mais qui aura peut-être la magnanimité néanmoins de ne pas s'opposer à son passage direct. Et j'espère que l'on pourra avoir rapidement une prise de position et une étude de la Municipalité sur ces questions d'importance. Santé.

M. Jacques Pernet (PLR) : – On aura l'occasion de boire un verre peut-être ensemble, mais je vais demander, au nom du groupe PLR, le renvoi de ce postulat à une commission. C'est un sujet qui me semble important, qui touche notre patrimoine, qui touche notre passé et notre futur.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va également demander le renvoi en commission. Je crois que c'est une thématique où différentes sensibilités politiques devraient pouvoir s'exprimer et c'est la raison pour laquelle une commission pourrait faire ce travail mieux qu'une Municipalité qui est quand même légèrement orientée.

La présidente : – Il y a-t-il cinq personnes qui demandent le renvoi en commission ? Cette fois le compte est bon. Donc il sera renvoyé à une commission.

Postulat de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu : « Pour des manifestations sportives écologiques et durables »

Développement photocopié

Chaque année, la Ville de Lausanne accueille des manifestations sportives, diverses et variées (20 km, Women Sport Evasion, Triathlon, Marathon, Midnight run, etc). Bien que

³ Bulletin du Conseil communal 1995, pp.1339-1349.

⁴ Ces six critères sont : l'image extérieure du lieu, la qualité spatiale de l'intérieur, l'aménagement mobilier, l'apport artistique (stucs, peintures), le prolongement vers l'extérieur (terrasses, marquises), et enfin l'urbanité (sorte d'amalgame des cinq critères précédents).

les lausannois-es soient très friands de ces événements, force est de constater que cela engendre considérablement de déchets, dus aux postes de ravitaillements nécessaires mis en places.

Outre, les gobelets - pas toujours recyclables - délaissés en masse, la distribution de matériels publicitaires génère également un impact négatif sur l'environnement.

Devant le succès croissant du nombre de participants, la Ville de Lausanne doit tout mettre en oeuvre pour organiser des événements respectueux de l'environnement.

A ce titre, les 20 km de Lausanne ont déjà donné l'exemple en s'étant vu décerner le label "pour un engagement durable" par Swiss Olympic en 2015 et 2016. Malheureusement, ce label n'existe plus. Cela étant, il est possible désormais de générer un profil EVENT sur la plateforme créée par Ecosport et Manifestations vertes.

Sur le site "*manifestation-verte.ch*", il y a plus d'une cinquantaine de recommandations sur lesquelles les organisateurs-trices peuvent s'appuyer. Il s'agit de conseils portant notamment sur l'usage de gobelets recyclables, la gestion du tri des déchets et la promotion d'aliments régionaux et durables. Or, très peu de manifestations figurent sur ladite plateforme.

Par ce postulat, la soussignée demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'encourager tous-tes les organisateurs-trices des manifestations sportives, qui se déroulent sur le sol lausannois, d'utiliser du matériel renouvelable et se conformer aux recommandations de *manifestation-verte.ch*.

Discussion préalable

M^{me} Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Je reste dans le thème de l'activité sportive. Ayant participé ces dernières années à plusieurs manifestations sportives à Lausanne, j'ai pu constater avec réjouissance une augmentation du taux de participation à tous ces événements. Malheureusement, qui dit plus de participants dit plus de déchets engendrés. Cela se voit surtout aux postes de ravitaillement où d'innombrables gobelets, non réutilisables, jonchent le bitume.

Ainsi, par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'encourager tous les organisateurs des manifestations sportives, qui se déroulent sur le sol lausannois, à utiliser du matériel renouvelable et se conformer, par exemple, aux recommandations de « Manifestation verte ». La demande n'étant pas complexe, je souhaite que ce postulat soit directement renvoyé à la Municipalité.

La présidente : – Il y a-t-il des demandes de parole ? Non. Donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité selon votre demande.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Thanh-My Tran-Nhu « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer et consorts : « Pour une récréation des cours de récréation »

Développement polycopié

Les questions liées à la construction, l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires lausannois sont régulièrement abordées dans ce Conseil à l'occasion de demandes de crédits. La réponse au postulat Eggenberger et consorts, attendue depuis 2014, permettra sans doute prochainement d'avoir une vision globale sur ce sujet, ainsi qu'un état des lieux et les intentions municipales.

Les cours de récréation, ou préaux, échappent en général à ces débats et une vision générale manque actuellement. Elles sont pourtant pour l'essentiel de compétence communale.

Bien évidemment, il y a les questions liées à l'état des cours de récréation lausannoises par rapport au respect des normes en terme de surface et d'espace couvert par élève, ainsi qu'aux matériaux des revêtements et des bordures, ou encore à leur végétalisation, qui pourrait être plus intense dans certains quartiers ou dont la nature pourrait changer.

Les questions liées aux cours de récréation dépassent pourtant celles des bâtiments scolaires sur divers points, notamment :

- leur rôle de places de jeu, utilisables aussi en dehors des heures scolaires ;
- leur rôle de place utilisable par le quartier en certaines occasions ;
- leur rôle de place de parcage, dans certains lieux, désuet et parfois dangereux ;
- la question légale relative à une limitation temporaire d'accès ou une mise sous condition, lorsqu'il y a partage ou traversée par le public, avec poussette, fumée, ou encore chien par exemple ;
- la responsabilité de leur nettoyage et entretien, avec des bouteilles cassées et divers autres objets dangereux abandonnés, ou encore la neige et le verglas.

De plus, pour les temps scolaires, nous suggérons que la Municipalité engage une réflexion sur « des cours de récréation du XXI^e siècle », tenant compte notamment des travaux récents sur les rapports de forces et les renforcements des stéréotypes liés au genre qui y sont à l'œuvre, ainsi que sur l'accessibilité et l'adaptation à tout élève, quel qu'en soit l'éventuel handicap.

Les différents acteurs que sont les Commissions et le Conseil d'établissements, les Conseils d'élèves, ainsi que les divers professionnels travaillant dans ces espaces, pourraient être associés à ces réflexions.

Aussi, ce postulat demande à la Municipalité d'établir un rapport sur les cours de récréation de ses bâtiments scolaires, qui pourrait faire un état des lieux au regard des questions mentionnées ci-dessus, et exposer les intentions municipales, ainsi qu'en planifiant les éventuels travaux à venir et les investissements prévisibles.

Discussion préalable

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Ce postulat, comme vous l'avez entendu, demande donc qu'un rapport soit fait par la Municipalité sur les cours de récréation. On a très souvent des discussions sur les bâtiments scolaires, mais les cours de récréation ne sont, depuis très longtemps, plus vraiment l'objet d'une réflexion dans ce Conseil et, au niveau de la Ville, la réflexion n'apparaît pas dans les textes. Le rapport attendu répondra à toute une série de questions qui sont évoquées dans le développement du postulat, et permettra, d'abord par une commission lorsque la Municipalité aura répondu au postulat, puis ici dans ce plénum, d'aborder un certain nombre de questions concernant cet espace qui est souvent très important dans les journées scolaires. Et qui est de compétence communale dans ses aménagements, en dehors de quelques normes et éléments qui vont de

soi, et aussi au centre des quartiers un espace qui peut être un espace de jeux, de détente et qui pourrait parfois aussi être un peu plus vert qu'il ne l'est actuellement.

La présidente : – Il n'y a pas de demande de parole, donc ce postulat sera renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Jacques-Etienne Rastorfer et consorts « Pour une récréation des cours de récréation » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! »

Développement polycopié

Contexte

Récemment, plusieurs initiatives ont été déposées par le Conseil communal afin d'essayer de redynamiser le commerce en ville. Le Conseil communal s'inquiète à juste titre de la disparition des petits commerces au profit de franchises internationales par exemple. D'ailleurs, un service de l'économie a été nouvellement créé par la Ville, ce qui démontre l'importance de ce sujet.

Rappelons par ailleurs que la fondation City Management dont font partie deux membres de la Municipalité indique dans ses objectifs : « Notre but est d'assurer la promotion et le développement du commerce lausannois par l'organisation de manifestations, mais aussi par **toutes autres actions visant à améliorer l'accès**, la visibilité et la rentabilité des commerces lausannois. A ce titre, un moyen important d'accès est et reste la voiture. Certains peuvent le regretter mais il est difficile d'aller à l'encontre de la réalité. On voit par exemple le succès des zones commerciales en périphérie d'agglomérations dont l'un des avantages concurrentiels importants est le fait d'offrir des parkings gratuits et proches des commerces.

Cet été, la Municipalité a annoncé que dorénavant le stationnement de midi qui est devenu payant au centre-ville. De plus, on apprend que les parkings périphériques tels que Chalet-à-Gobet, Sauvabelin et Bellerive auront aussi des règles de stationnement plus strictement tarifées.

La Municipalité semble ne pas avoir de soucis quant à l'accessibilité des commerces lausannois que ces mesures impliquent. Ou du moins, préfère-t-elle peut-être des revenus supplémentaires à très court terme plutôt que de favoriser le bien-être de la Ville à moyen terme.

Déjà en 2014, par une décision non concertée et unilatérale face aux commerces et au City Management, la Ville était déjà passée en force en allongeant la durée du parcage payant. Les raisons de cette décision avaient clairement été financières pour un montant total de près de 500'000 CHF de recette supplémentaires. Déjà, à l'époque, plusieurs Groupes du Conseil Communal s'étaient émus du manque de concertation de la Municipalité et de son passage en force.

Compte tenu de ce qui précède, nous remercions la Municipalité de répondre aux questions

suivantes concernant ses nouvelles mesures impactant le stationnement.

Questions à la Municipalité

- 1 Y a-t-il d'autres annonces planifiées mais pas encore communiquées concernant les parkings à Lausanne ?
- 2 Quand et par qui les décisions ont-elles été prises ?
- 3 Pourquoi tous les changements de politique de stationnement n'ont-ils pas été communiqués en une seule fois ?
- 4 Quels sont les coûts de mise en place des mesures annoncées ?
- 5 Quels sont les revenus supplémentaires escomptés par les mesures prises ?
- 6 Est-ce que la Ville a mené des consultations avec les différents acteurs économiques de la Ville (e.g. Associations, commerçants, City Management) ? Si oui, quand, avec qui et pour quels résultats ?
- 7 Pourquoi le Conseil Communal n'a-t-il pas été consulté alors la politique de stationnement est un élément crucial du Plan Directeur Communal ?
- 8 Comment la Ville compense-t-elle la perte d'accès pour les clients des commerces ainsi créée par ces mesures ?
- 9 Comment la Ville compense-t-elle les impacts négatifs de ces mesures pour des habitants qui attendent des visites, des soutiens à domicile, des voiturages, des livraisons, etc.

Interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Nouveaux horaires de stationnement dans l'hyper centre ou comment créer un nouvel enclos pour 1600 'vaches-à-lait' supplémentaires »

Développement polycopié

Depuis quelques jours, il n'est désormais plus possible de bénéficier d'une heure gratuite de stationnement entre 12h30 et 13h30 dans l'hyper centre durant les jours ouvrables. En effet, la Ville a modifié sa politique de stationnement dans le sens que ce dernier est désormais payant dans cette zone entre 12h30 et 13h30. Cette mesure s'inscrit dans l'extension des heures payantes de parking dans l'hyper centre, lesquelles durent désormais jusqu'à 20h00. De telles modifications vont également être mises en œuvre à Bellerive, qui deviendra payant également le dimanche, et au Chalet-à-Gobet.

Cette mesure va à l'encontre de la volonté politique de redynamisation économique du Centre-Ville. En effet, de nombreuses personnes utilisent la « trêve » de 12h30 à 13h00 pour pouvoir venir effectuer divers achats ou se restaurer en Ville. Dans ce sens, nombre de citoyens a besoin du temps de midi pour faire ses courses ou pour consulter certains spécialistes. Or, les nouveaux horaires de stationnement vont contraindre ces derniers à aller ailleurs.

Par ailleurs, rendre payant les parkings de Bellerive et du Chalet-à-Gobet aura des répercussions sur les familles, notamment celles issues des classes les moins favorisées. En effet, le coût d'une journée de divertissement, notamment au bord du lac, sera augmenté sensiblement.

Les soussignés sont également surpris de la forme retenue par la Municipalité pour adopter cette modification. En effet, la décision a été publiée à une date inconnue sans qu'aucun milieu concerné ne soit spécifiquement informé. Dans ce sens, il apparaît qu'une séance de la Commission consultative en matière d'urbanisme et de transport s'est tenue le 3 juillet 2017. Or, à cette occasion, il semblerait que la décision de modification des horaires de stationnement n'a pas été communiquée aux membres présents. Enfin, quant au fond, les soussignés entendent rappeler à la Municipalité que cette mesure est contraire à la

complémentarité des modes de transport voulue par FORTA. Dans ce sens, les dernières mesures prises en matière de circulation et transport à Lausanne l'ont été au détriment des automobilistes, sans qu'aucune mesure compensatoire en faveur de ces derniers n'ait été adoptée.

Enfin, pour mémoire, les soussignés rappellent que les taxes perçues pour le stationnement limité doivent en principe être perçues de manière à ce que les sommes encaissées équilibrent le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle des cases de stationnement ainsi que le coût de location des surfaces nécessaires à la création d'emplacement de parkings. En d'autres termes, le produit global des taxes ne doit pas dépasser la charge financière induite par les coûts susmentionnés. A défaut, la taxe en question ne respecte pas le principe de la couverture des frais et, partant, viole les principes constitutionnels de l'interdiction de l'arbitraire et de la proportionnalité.

Compte tenu de ce qui précède, les soussignés souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1 Avant l'entrée en vigueur de cette décision, les milieux intéressés ont-ils été concertés ? Si oui, quel a été le résultat de cette concertation ?
- 2 Le projet de décision a-t-il été présenté à la Commission consultative en matière d'urbanisme et de transport ?
- 3 Quelles sont les conséquences financières de cette décision ? En particulier, quel est le montant des recettes prévisionnelles ?
- 4 Les montants arrêtés respectent-ils le principe de « couverture des coûts » au sens de l'art. 15 du règlement sur la circulation et le stationnement ?
- 5 Les montants supplémentaires seront-ils affectés spécifiquement à l'entretien des routes communales ou à d'autres tâches similaires ?
- 6 Des mesures compensatoires ont-elles été adoptées suite à la suppression des heures gratuites de parking ?
- 7 La Municipalité prévoit-elle à terme de rendre payant le parking au centre-ville également les dimanches et autres jours fériés ?

Discussion

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je n'ai rien à rajouter. Je développerai pendant la réponse. J'attends des réponses factuelles sur des points que je ne maîtrise pas encore, donc j'attends la réponse de la Municipalité pour pouvoir développer après.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je développerai les arguments s'agissant de cet objet ultérieurement, lorsque nous aurons obtenu des réponses de la part de la Municipalité dès lors que les deux interpellations sont dûment référencées et également développées. A toutes fins utiles, je déclare toutefois un intérêt puisque l'un de mes mandats professionnels est d'être secrétaire général de l'ACS Vaud, donc Automobile Club de Suisse - section vaudoise.

Réponses de la Municipalité

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Permettez-moi, dans un premier temps de décrire les différentes mesures qui ont été prises et après, évidemment, de développer les arguments qui soutiennent ces décisions. Je tiens à le faire en particulier afin de dissiper un certain nombre d'incompréhensions par rapport aux différentes mesures prises dans le cadre des réflexions que la Municipalité doit mener en lien avec le programme structurel d'amélioration des finances qu'elle doit boucler ces prochaines années. Ces mesures sont prévues sur trois sites et doivent permettre de générer des recettes supplémentaires pour la Ville dans le cadre des bases réglementaires qui nous lient aux modalités de financement du Fonds du stationnement.

La première mesure concerne le centre-ville. La Municipalité a élargi l'horaire de stationnement payant dans la zone L, et dans la zone L uniquement. Il s'agit donc désormais de payer son stationnement de 08 h 00 à 20 h 00, avec la disparition de l'heure de gratuité entre 12 h 30 et 13 h 30. Il s'agit bien d'une seule et unique heure contrairement à ce qui a été dit dans certains articles. La Municipalité a également étendu sur l'ensemble de la ville, et ça c'est évidemment passé inaperçu, la durée de stationnement, qui a passé d'une heure à deux heures. Nous avons jugé que cette limitation du droit de stationner à une heure n'était pas adéquate pour une personne qui souhaitait vaquer à ses différentes activités en ville.

Le deuxième secteur touché concerne le Chalet-à-Gobet qui souffrait jusqu'alors d'une forte pression d'un certain nombre d'automobilistes qui utilisaient ce parking en tant que pendulaires pour des besoins de déplacements professionnels, sans finalement se plier aux mêmes règles qui prévalent dans tous les autres parkings de la Ville. Il était principalement utilisé la semaine par les collaborateurs de l'EHL ou du Biopôle. Plusieurs promeneurs, usagers de cet espace, se sont plaints et une des commissions de votre Conseil communal, qui a analysé le PPA Cojonnex, a d'ailleurs également émis un vœu et nous a signalé que les promeneurs ne trouvaient plus d'espace sur le parking du Chalet-à-Gobet. Nous avons donc pris la mesure suivante : séparer en deux le parking. Une centaine de places passent en parking longue durée qui peut donc, contre paiement, être utilisé par les pendulaires et qui doit favoriser le transfert modal, et une autre partie du parking offre une centaine de places d'une durée limitée à trois heures qui restent gratuites, sept jours sur sept, le soir et le week-end. Le parking longue durée reste bien entendu gratuit le soir et le week-end.

Enfin le dernier secteur qui a été touché par ces modifications d'horaires est celui d'Ouchy. C'est le secteur entre la tour Haldimand et la piscine de Bellerive, et qui ne va pas au-delà de cette dernière ; ce secteur présentait des horaires très disparates. Là, encore une fois, personne ne l'a évidemment relevé, mais la partie quai de Belgique-avenue d'Ouchy offrait quant à elle un stationnement en été payant jusqu'à 22 heures, alors qu'une autre partie du secteur, située notamment autour du parking de Bellerive, était payante jusqu'à 17 heures. La Municipalité a décidé d'uniformiser l'horaire de stationnement de ce secteur, passant de 8 heures à 20 heures, sept jours sur sept, dont celui situé entre la tour Haldimand et Ouchy. La mesure prise a donc permis de rendre payant certains endroits et d'élargir la zone de stationnement payants à certains endroits tout en la diminuant à d'autres. Il n'y a pas eu de modification des horaires ou des tarifs de stationnement au-delà de la piscine de Bellerive.

Permettez-moi maintenant de passer évidemment aux éléments et aux arguments qui soutiennent ces décisions. La Ville de Lausanne se trouve dans une situation financière fragile. Les deux personnes qui sont ici à la tribune et d'autres membres dans ce Conseil le relèvent à de très nombreuses reprises dans cet hémicycle ; sachant que le Fonds sur le stationnement connaît un déficit, ces mesures permettent d'améliorer son résultat et donc le financement de la caisse communale ; il était donc nécessaire de prendre des mesures pour améliorer la situation financière de la Ville. Et c'est bien sous cet angle-là qu'il faut lire ces mesures. Ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur, dans le meilleur des mondes nous aimerions offrir un espace public disponible infini, potentiellement sans problème de pollution, d'encombrement, de congestion de trafic, etc., mais enfin nous vivons dans un monde fini, tant dans l'espace que dans les moyens financiers disponibles. Nous avons donc pris cette mesure qui a l'avantage de rapporter des recettes supplémentaires pour la Ville et d'offrir la possibilité de mener une politique de la mobilité intelligente.

Vous le savez très bien, et d'innombrables études le prouvent, l'offre de stationnement, ses tarifs, son accessibilité, jouent un rôle majeur dans le choix du mode de transport. Donc la façon dont on module notre offre de stationnement aura un impact important sur le volume de trafic automobile en ville. Aujourd'hui celui-ci engendre des nuisances importantes pour les habitants, en tout cas je le vis régulièrement dans les séances d'information que je partage avec eux. Le trafic automobile coûte non seulement énormément d'argent,

plusieurs dizaines de millions chaque année à charge des contribuables lausannois pour financer le réseau routier, mais également en termes de coûts liés aux externalités qui ne se reflètent pas en espèces sonnantes et trébuchantes dans les budgets de la Ville et qui péjorent leur qualité de vie.

Vous le savez, la pollution de l'air est un enjeu majeur, on le voit bien dans tous les débats qui sont menés partout en Europe et de par le monde, dans les lieux urbanisés où il y a de nombreuses personnes qui doivent se déplacer tous les jours. La pollution liée au trafic automobile a des conséquences énormes en termes de santé publique, conduit à des maladies et à des décès prématurés, et aujourd'hui, il est de la responsabilité des autorités politiques de ce pays et des collectivités locales de faire en sorte de mener des politiques qui diminuent ces nuisances pour les habitants des villes.

Le bruit et les nuisances sonores constituent un autre type d'importante nuisance. Nous ne respectons pas dans de nombreux axes de la Ville les normes de protection pour le bruit, purement et simplement. Nos habitants subissent ces nuisances sonores importantes qui ont aussi des impacts sur la santé tant physique que psychique. Et enfin, rien n'est gratuit : si on offre l'espace public à la voiture, il n'est pas disponible pour des terrasses, des espaces de jeux, des places, etc. Il est donc normal que celui qui bénéficie ou s'approprie l'espace public participe au bon fonctionnement de la société et à son financement. Voilà pour la réflexion générale qui a sous-tendu la prise de ces décisions.

Revenons spécifiquement aux trois mesures et aux arguments évoqués à diverses reprises jusqu'ici. Concernant la suppression d'une heure de gratuité au centre-ville, il faut savoir que nous avons aussi regardé les pratiques des autres villes de Suisse en la matière. Il se trouve qu'aucune ville comparable à Lausanne n'offre la gratuité dans ses centres-villes : ni Zurich, ni Berne, ni Bâle, ni Genève et désormais Lausanne. Ou plus proche de nous, Nyon ou Vevey par exemple, dans le canton de Vaud. On le voit donc, en la matière nous étions une exception.

Evidemment cette décision pose la question de l'attractivité du centre-ville. Je tiens à dire ici que la Municipalité y est évidemment extrêmement attentive et tient à garantir l'attractivité économique et commerciale du centre-ville. Elle offre d'ailleurs à ce titre toute une série de mesures, je rappelle que nous soutenons, par exemple, la Fondation City Management pour près d'un demi-million par année, pour aider les commerces du centre-ville à fonctionner et à leur offrir des prestations de la part de la Ville. Mais nous sommes convaincus que dans l'hyper centre, je rappelle que cette mesure n'a pas été prise dans les régions décentralisées de la ville, l'attractivité passe par l'accessibilité. Et cette accessibilité, quand on construit les agglomérations, ne pourra être garantie qu'en transports publics. C'est les lois de la physique, tout simplement, il convient de se déplacer de la façon la plus efficace possible. Pour donner un seul exemple, un bus à haut niveau de service représente l'équivalent d'une file de voitures de 850 mètres. Soyons donc juste rationnels, si nous voulons tous nous déplacer avec aisance, rapidité et efficacité dans cette agglomération, nous serons bien plus efficaces en développant des transports publics confortables, accessibles et rapides. Et c'est bien sur cet axe-là que les collectivités publiques travaillent d'arrache-pied depuis un certain nombre d'années dans cette agglomération, avec des projets majeurs : le tram, le M2, le M3 ou encore les BHNS qui vont garantir cette accessibilité en transports publics au centre-ville et donc l'activité économique et commerciale. Garantir l'attractivité du centre-ville c'est aussi offrir des terrasses, des espaces conviviaux et évidemment pour cela nous avons besoin d'espace.

Concernant Ouchy, je l'ai déjà expliqué, nous harmonisons les horaires et ne changeons rien dans les zones sises à l'ouest de la piscine. Je tiens à rappeler qu'il y a 1500 places de parc qui sont disponibles entre la piscine de Bellerive et le parc Bourget. Sur ces 1500 places, environ 700 offrent du parking longue durée, c'est-à-dire qui sont payantes pour les pendulaires, de la journée à la semaine, et 700 places sont gratuites, donc disponibles sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Nous avons donc non

seulement 700 places gratuites tout le temps ou 1500 places en tout cas gratuites le soir et le week-end, rien ne change en la matière. Là aussi nous avons comparé avec les autres villes qui ont la chance d'avoir un accès au bord du lac : Zurich, Lucerne, Genève-Plage, Neuchâtel Hauterive, Lugano, et plus proche de nous Lutry et Prévèrenges ; tous ces endroits ont un accès en stationnement payant, sept jours sur sept.

Sur cet accès à Ouchy, ce qui est également extrêmement important pour nous, et peut-être l'avez-vous relevé dans les statistiques de déplacements, nous avons ces dernières années très bien travaillé pour améliorer l'usage des transports publics pour les déplacements professionnels. Les gens se déplacent de plus en plus en transports publics pour aller au travail, et là nous avons donc mis en place un système qui devient de plus en plus efficace. Mais nous constatons que les déplacements pour les loisirs sont à la traîne et qu'il y a là relativement peu de déplacements qui se font en transports publics. Et nous avons la chance, à Ouchy, d'avoir quasiment le transport public le plus performant en Suisse, le seul métro qui existe dans ce pays et qui dessert cet espace. Il y a donc une cohérence forte à inciter les usagers à venir à Ouchy en métro, cela diminuera les embouteillages sur l'avenue de Rhodanie par exemple, et cette mesure fait sens en lien avec l'usage du M2.

Enfin, la dernière mesure concerne le Chalet-à-Gobet et répond notamment à un vœu émis par votre commission : elle permet de garantir l'accès pour les promeneurs. Vous l'avez compris, quand bien même elle fait suite à une décision qui découle des besoins de recettes supplémentaires, sa finalité participe ou doit participer à inciter les gens à faire usage des transports publics, et par là-même, à améliorer la qualité de vie des habitants de cette ville.

La présidente : – Nous allons passer aux questions. Monsieur Moscheni, je vous passe la parole pour la question n° 1.

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Moscheni et consorts

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Question n° 1 : y a-t-il d'autres annonces planifiées mais pas encore communiquées concernant les parkings à Lausanne ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Il n'y a pas d'autres annonces de ce type prévues. Nous espérons, par contre, pouvoir vous annoncer ce qui devrait être perçu comme une bonne nouvelle. Les services de la Ville travaillent depuis déjà un certain nombre de mois pour mettre en place une solution de paiement électronique des frais de stationnement. Cela devrait donc améliorer la facilité d'usage de l'offre en stationnement. Et nous travaillons aussi sur une offre d'emplacements favorisant la mobilité électrique. Mais tout cela sera à venir et je suis persuadée que cela fera beaucoup moins de bruit.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Par qui les décisions ont-elles été prises ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Ces mesures ont fait l'objet de décisions en mai 2017, prises par la Municipalité qui est l'autorité compétente en la matière.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pourquoi tous les changements de politique de stationnement n'ont-ils pas été communiqués en une seule fois ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Toutes les mesures ont fait l'objet d'une publication dans la *Feuille des Avis officiels*, les 23 mai et 6 juin, dans le respect des procédures légales. De plus les modifications apportées au Chalet-à-Gobet ont fait l'objet d'une information circonstanciée, d'une lettre sous ma signature à l'Ecole hôtelière et au Biopôle à fin juin. Ces mesures touchant divers secteurs géographiques distincts et différents types d'usagers, elles ont été mises en place au fur et à mesure et communiquées à ce moment-là.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quels sont les coûts de mise en place des mesures annoncées ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les mesures annoncées ont généré les coûts uniques suivants : secteur d'Ouchy – 15 000 francs de génie civil. Les horodateurs ont été sortis du stock courant de la Ville sans dépassement budgétaire, après révision des priorités d'intervention. Chalet-à-Gobet – 3600 francs de génie civil. Les horodateurs ont été récupérés du parking de la Tuilière qui a été définitivement fermé en lien avec la construction du nouveau stade. Et toutes mesures confondues, les frais de reprogrammation, les changements d'étiquettes, etc. ont coûté 50 000 francs, montant unique. Les panneaux de signalisation ont été réalisés à l'interne. Tous ces frais ont été absorbés par le budget courant des dépenses qui sont budgétées chaque année en matière de stationnement, sans dépassement.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Quels sont les revenus supplémentaires escomptés par les mesures prises ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les projections annuelles de l'ensemble des mesures combinées représentent une recette supplémentaire pérenne, annuelle, d'environ 850 000 francs qu'il est prévu de vous présenter au budget 2018.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Est-ce que la Ville a mené des consultations avec les différents acteurs économiques de la Ville (par exemple les Associations, commerçants, City Management) ? Si oui, quand, avec qui et pour quels résultats ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité, comme il a été dit, a suivi les procédures officielles de validation : d'abord par une validation par un département de l'Etat, puis une publication dans la *FAO*. La Municipalité n'a pas mené de procédure de consultation préalable, car il s'agit d'un objet de sa compétence. Les mesures prises sont comparables à ce qu'on peut rencontrer dans la plupart des grandes villes de ce pays.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas été consulté alors que la politique de stationnement est un élément crucial du Plan directeur communal ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les mesures prises sont en pleine conformité avec les enjeux supérieurs du PDCom et de sa révision en cours, notamment en lien avec le volet « Mobilité et stationnement », pour lesquelles précisément cette commission a été consultée à plusieurs reprises. Comme évoqué, ces mesures vont au-delà de l'aspect financier qui les a déclenchées : elles favorisent le transfert modal vers les transports publics. A ce titre elles sont en pleine conformité avec les objectifs du PDCom.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comment la Ville compense-t-elle la perte d'accès pour les clients des commerces ainsi créée par ces mesures ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité estime que ces mesures ne réduisent pas l'accessibilité des commerces. Leur pratique courante dans toutes les grandes villes suisses en est la preuve. Elle s'est largement impliquée pour permettre également une bonne accessibilité au centre-ville par les transports publics. Elle continue ses efforts en ce sens, principalement avec le projet de tram, le développement des BHNS, du M3 et des infrastructures de mobilité douce. Des investissements colossaux qui sont faits par les collectivités publiques précisément pour garantir l'accessibilité du centre-ville.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comment la Ville compense-t-elle les impacts négatifs de ces mesures pour des habitants qui attendent des visites, des soutiens à domicile, des voirages, des livraisons ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – La Municipalité a décidé d'uniformiser et de passer la durée maximale de une à deux heures. C'est une mesure qui doit permettre de compenser partiellement ces effets et qui répond aux besoins actuels des

usagers, la durée d'une heure étant souvent trop courte pour vaquer à ses différentes obligations (activités et services).

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Xavier de Haller et consorts

M. Xavier de Haller (PLR) : – Question n° 1 : avant l'entrée en vigueur de cette décision, les milieux intéressés ont-ils été concertés ? Si oui, quel a été le résultat de cette concertation ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, ce qui rejoint ce qui a été dit précédemment. Toutes les mesures ont fait l'objet d'une publication dans la *Feuille des Avis officiels*, les 23 mai et 6 juin, dans le respect des procédures officielles. De plus, j'ai écrit à l'Ecole hôtelière et au Biopôle pour leur signaler ces éléments. Il n'y a pas eu d'autre information préalable à la mise en vigueur de ces mesures.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Le projet de décision a-t-il été présenté à la Commission consultative en matière d'urbanisme et de transport ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Comme précédemment évoqué, ces mesures s'inscrivent dans le cadre des objectifs du PDCOM et les informations qui ont été faites, les informations publiques, sont celles qui découlent des informations publiées dans la *FAO*.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Quelles sont les conséquences financières de cette décision ? En particulier, quel est le montant des recettes prévisionnelles ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – 850 000 francs par an ces prochaines années.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Les montants arrêtés respectent-ils le principe de « couverture des coûts » au sens de l'article 15 du Règlement sur la circulation et le stationnement ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – On voit que M. de Haller est juriste. Le compte du stationnement, au sens de l'article 15 du Règlement sur la circulation et le stationnement, est suivi attentivement et les montants arrêtés respectent le principe de couverture des coûts. La Municipalité, en réponse à un postulat déposé sur le stationnement, va prochainement venir devant votre Conseil pour vous présenter un état des lieux complet de la situation. Par ailleurs, si on élargit l'horizon du pur règlement juridique et technique et qu'on regarde plus généralement les coûts qui sont liés aux infrastructures à garantir pour le trafic, je peux vous garantir que nous sommes très loin de la couverture des coûts, plusieurs dizaines de millions sont payés par les contribuables, qui vont au-delà des taxes de stationnement.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Les montants supplémentaires seront-ils affectés spécifiquement à l'entretien des routes communales ou à d'autres tâches similaires ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les revenus supplémentaires seront affectés conformément au règlement en vigueur. Cependant, la Municipalité, en adéquation avec l'évolution de la politique de mobilité urbaine, reviendra prochainement auprès de votre Conseil pour vous faire des propositions concernant l'utilisation de ce fonds et vous en déciderez puisque c'est de votre compétence.

De manière plus globale, les revenus supplémentaires émargeront aux budgets du Service des routes et de la mobilité qui présentent, aux comptes 2016 et budget 2017, un déficit ou un excédent de charges d'environ 20 millions nets que les contribuables lausannois payent pour garantir un réseau routier pour les gens qui bénéficient des infrastructures routières de la Commune.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Des mesures compensatoires ont-elles été adoptées suite à la suppression des heures gratuites de parking ? A cet égard et s'agissant de cette question, je crois que la Municipalité a déjà répondu. Donc si M^{me} la municipale souhaite

simplement répondre aux réponses restantes je m'en contenterai pour économiser un peu de temps, précieux, et de salive.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Oui, la mesure en question concerne le passage d'une heure à deux heures de la durée maximale de stationnement.

M. Xavier de Haller (PLR) : – La Municipalité prévoit-elle à terme de rendre payant le parking au centre-ville également les dimanches et autres jours fériés ?

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – On n'y avait pas pensé et aucun projet de ce type n'est en cours actuellement. (*Rires dans l'assemblée*)

Discussion

La discussion est ouverte

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour ma part je trouve que l'on est ce soir dans une configuration assez intéressante puisque l'on sait que ces mesures qui ont été annoncées sur le stationnement font partie intégrante du prochain Plan structurel d'améliorations financières, abrégé PSAF, que l'on nous présentera bientôt – PSAF 2 pour être précis. Et ce que je trouve relativement intéressant, c'est que nos interpellateurs de ce soir font partie de partis qui précisément au sein de ce Conseil sont les plus fervents défenseurs d'une austérité financière, de la réduction de la dette, de l'équilibre des finances publiques, et ce soir, ce sont des interpellateurs provenant de ce parti qui s'opposent à une de ces mesures qui font partie de ce futur PSAF.

Alors j'ai envie de dire, chers messieurs les interpellateurs, un peu de cohérence. Si vous preniez sérieusement l'objectif d'assainir les finances de la Ville sur le long terme, vous devriez constater par vous-même que vous vous attaquez ce soir à un des éléments du plan que vous appelez par ailleurs de vos souhaits. Premier élément. Et auquel vous pourriez toujours me rétorquer que bon ce qui vous fait réagir ce soir n'est pas le plan en lui-même, c'est juste ces mesures sur le stationnement. Mais là je vous répondrais que disposer d'une politique du stationnement plus rentable est inévitable dans ce cadre pour Lausanne. Vous admettez vous-même que la Ville ne peut réduire ses prestations davantage ou augmenter ses recettes pour assainir les finances facilement. La Ville a déjà pris un certain nombre d'engagements, à réduire ou à stabiliser ses dépenses en limitant la provision de services qu'elle fournit, et vous savez très bien que certains des engagements financiers de la Ville, que vous avez-vous-mêmes soutenus devant ce Conseil, sont incompressibles, et là je pourrais faire référence à Métamorphose, au stade de la Tuilière et à la patinoire de Malley.

Quel autre choix pour la Ville que d'augmenter certaines de ses recettes ? Et puis là, on peut se poser la question, mais quelle recette augmenter, où est-ce qu'on a une marge de manœuvre ? Sur l'eau, sur l'électricité ? Non, ça nous a été rappelé encore tout à l'heure, il y a un gendarme fédéral en la matière. Augmenter les impôts communaux ? Vous savez très bien que vous êtes les premiers à vous ériger contre l'impôt qui impacte de manière disproportionnée les hauts revenus que vous aimez à défendre. Augmenter les loyers des bâtiments, propriétés communales ? Vous savez très bien que là, sur ce point-là, vous rencontreriez l'opposition des groupes politiques qui, comme le nôtre, défendent l'accès des citoyens modestes à des loyers abordables en période de crise du logement. Donc une nouvelle politique du stationnement est non seulement inévitable d'un point de vue financier, mais nonobstant la situation financière de la Ville de Lausanne, un renforcement de la politique tarifaire est bienvenu et souhaitable pour un ensemble de raisons portant sur la santé publique, l'environnement, le bien-être des habitants et contrairement à ce que vous affirmez, monsieur Moscheni, pour l'attractivité économique de la ville de Lausanne.

Pourquoi ? Premièrement je crois qu'il est important de revenir sur le groupe de la population qui est visé par ces nouvelles mesures sur le stationnement. Ce ne sont pas les habitants de Lausanne principalement en tant que tels, ce que vous avez l'air d'insinuer dans votre interpellation, je crois qu'il faut le rappeler ce soir, la majorité des habitants de Lausanne ne disposent pas de voiture. Ce sont les chiffres de l'Observatoire de la mobilité.

Donc c'est bien principalement aux automobilistes lausannois et non lausannois que l'on s'adresse, ceux qui se servent de la voiture durant la pause de midi pour se rendre au centre afin de manger ou de bénéficier des commerces, et ceux qui utilisent la voiture pour des activités de récréation dans les zones foraines. Donc les mesures sont très ciblées. M^{me} Germond a déjà expliqué pourquoi ce ciblage, c'est parce que c'est principalement dans les activités récréatives que l'on a un levier supplémentaire encore peu exploité pour diminuer l'usage de la voiture. Mais il est indéniable que de manière globale, si on prend un peu de hauteur par rapport à ces mesures, que le renchérissement des parkings sur le domaine public est une mesure qui cherche avant tout à inciter ces populations précises à un transfert modal du transport motorisé individuel sur quatre roues vers le transport public et la mobilité douce. Or c'est précisément un objectif d'intérêt public que la Ville de Lausanne se doit de rechercher, parce que je vous rappelle notamment que l'on a un accroissement de la population lausannoise qui est estimé à 30 000 nouveaux habitants pour 2030, c'est à dire demain, et il est nécessaire d'agir sur tous les leviers à notre disposition pour éviter que l'accès au centre-ville et aux lieux de loisirs lausannois soit congestionné et qu'*in fine* que leur attractivité diminue.

Je pourrais aussi vous dire à quel point il est essentiel d'encourager le non-usage de la voiture pour les activités touristiques ou de récréation pour la santé, pour le bien-être face aux bruits, pour les écosystèmes, les eaux, les forêts, sans parler du changement climatique, mais je pourrais aussi bien parler je pense à une place de parking, donc on va éviter ce débat. Excusez-moi pour la pique un peu facile. Par contre je sais qu'il y a un argument que je pourrais employer, auquel vous serez sensible, c'est celui de l'attractivité économique que j'ai déjà évoqué. Alors pourquoi ces mesures que vous semblez considérer comme nocives à l'attractivité commerciale de la Ville de Lausanne, sont pour moi un atout majeur et je pense qu'en fait la Ville de Lausanne devrait aller encore plus loin dans cette politique ? Les commerces sont-ils à l'agonie dans l'hyper centre bernois où les voitures sont interdites ? Les commerces ne sont-ils pas florissant à Bruxelles qui dispose de la plus grande ville piétonne d'Europe ? Et que dire de Madrid qui amende les automobilistes qui ne vivent pas au centre-ville et qui tentent de s'y parquer. N'avez-vous pas déjà entendu parmi vos connaissances quelqu'un vous disant aller faire ses emplettes à Milan et d'aimer le faire, alors que Milan est une des villes qui disposent d'une des politiques d'accès les plus difficiles au centre-ville pour les voitures ? Comment se fait-il que ces villes où le commerce à l'intérieur des centres urbains florissant disposent d'une politique relativement restrictive à l'égard du stationnement automobile et à l'égard de la circulation des voitures ? Il faudra me l'expliquer, messieurs les interpellateurs.

Mais je crois que ce raisonnement que vous faites entre renchérissement du stationnement et perte de l'attractivité d'une ville, d'un point de vue économique, ne tient pas la route. Et pour reprendre l'exemple que vous donnez vous-même dans votre texte, monsieur Moscheni, vous semblez mettre en compétition les éléments commerciaux se situant en périphérie de Lausanne, accessibles par autoroutes, avec les commerces du centre, mais comme si c'était les mêmes populations qui se rendaient dans l'un et dans l'autre et comme si c'était des populations avec les mêmes besoins. On sait en général qu'au centre-ville les commerces visent plutôt le luxe ou des produits spécifiques, qui ne sont pas disponibles dans les grandes surfaces dans lesquelles les gens vont pour obtenir des biens de nécessité journalière.

Et si le commerce à Lausanne connaît effectivement des difficultés qui sont grandes, et que je ne nie pas, il serait quand même un petit peu tiré par les cheveux d'aller les chercher dans la politique de stationnement de la Ville de Lausanne. Par contre, ce qui est sûr, c'est que des centres-villes avec des restaurants et des commerces où les piétons mangent dans la fumée, la pollution, le bruit des klaxons, ça je doute que ce soit très bon pour l'économie commerciale et les commerces de la ville. Bien entendu je dis cela tout en maintenant avec force qu'un renchérissement de la politique de stationnement de la Ville ne doit pas aller sans une offre en transports publics suffisante. Parce que pour qu'il y ait report modal il est

bien sûr justifié d'avoir un accroissement des coûts sur les automobilistes, mais d'un autre côté il faut qu'on ait une offre en transports publics adéquate et qui se développe en parallèle. Et ça serait malhonnête, je crois, de dire qu'à Lausanne ça n'est pas le cas, avec ses nombreux bus, son futur tram, son métro et bientôt ses métros.

J'arrive au bout de mon intervention, je vous rassure, mais il y a quand même encore un dernier point important qui mérite d'être soulevé. Vous semblez vous offusquer de manière générale sur cette nouvelle taxation qui se reporte sur les automobilistes alors même que dans ce Conseil c'est plutôt de vos rangs que sort la défense du principe du pollueur-payeur. Je trouve ça intéressant. A nouveau, pourquoi comparer le principe du pollueur-payeur, pourquoi l'appliquer dans le cas précis ? On a déjà dit que les automobilistes contribuaient à la pollution de l'atmosphère, mais surtout ils contribuent à occuper le sol. Comment faire dans une situation où la disponibilité du sol se raréfie sans appliquer des taxes qui s'intensifient sur un des principaux usagers de ce sol public que sont les automobilistes ? Le principe du pollueur-payeur implique justement que la raréfaction du sol public disponible pour le logement, que ce coût-ci soit reporté sur les utilisateurs de l'automobile dont les nuisances doivent, pour d'autres raisons en plus, être limitées.

Il a aussi été évoqué que cette mesure punirait les pendulaires. Là, à mon sens, ce n'est pas très exact puisque toutes les études sur la question montrent que les villes-centres dépensent plus et fournissent plus de prestations pour l'économie régionale et cantonale que ce qu'elles reçoivent. Donc le renchérissement de parkings utilisés par des pendulaires ne change rien à cette donne-là et il serait erroné de dire que l'on punit les pendulaires puisque simplement on ne fait qu'utiliser des incitations financières pour qu'ils adoptent des habitudes de déplacement aussi agréables que possible pour les habitants de Lausanne, étant donné que les divers services et produits dont ils bénéficient en y venant ne doivent pas pénaliser les habitants de cette ville.

Pour conclure, je tenais juste à rappeler que dans ce climat conjoncturel difficile et parce que cela sert la politique des transports, la politique de la mobilité douce, le bien-être des habitants, l'environnement ainsi que l'attractivité économique de nos commerces et de nos zones foraines, il est simplement inévitable et nécessaire de renforcer cette politique tarifaire qui s'applique aux parkings publics lausannois. Et avant de rendre la parole, en m'excusant si j'en ai abusé, je tiens aussi à adresser un petit avertissement à la Ville de la part de la Gauche, une politique du renchérissement de trafic n'est acceptable que si les transports publics se développent en parallèle et à un prix abordable pour tous et croyez bien que nous veillerons à ces deux éléments avec attention.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Imaginez une personne comme vous, qui prend sa pause à midi, trois fois par semaine, pour voir sa mère âgée qui habite en ville. Cette personne lui apporte commissions et médicaments, mange avec elle, lui descend sa poubelle, lui prend sa lessive et lui rend deux trois services au passage. S'il faut payer trois francs de parking, je vous laisse faire le calcul. Les visites reviennent à 36 francs par mois, soit passé 400 francs par an. Cette situation existe, elle n'est pas singulière. Il s'agit d'un fonctionnaire qui paye déjà une place de parc à 960 francs par an. Il venait voir sa maman le soir avant 2014, mais depuis que le parcage est payant jusqu'à 20 h 00, il passe à midi et prend moins de temps avec sa mère. Et ce sont 25 000 personnes âgées à Lausanne.

La voiture, ce n'est pas seulement un instrument utile, c'est aussi un instrument social, et par une série de mesures positives ou négatives, vous conditionnez le maintien ou non de personnes âgées à domicile le plus longtemps possible. Vous êtes responsables du lien social et rendre le parking payant en ville à midi contribue un petit peu plus à détruire cette qualité de vie. Vous touchez à la classe moyenne. Ce ne sont pas les gros bonnets qui vont être embêtés, pas ceux qui n'ont pas de voiture, c'est la classe moyenne.

Maintenant vous écoutez un couple de petits restaurateurs de mon quartier, qui ne peuvent plus venir en voiture et, été comme hiver, prennent une moto pour deux et les commissions. Lui repart dès qu'il a déposé sa femme pour aller faire le reste des

commissions. Ils se font livrer les boissons par camion. En 2014, à cause des places de parc payantes jusqu'à 20 h 00, les services de 19 h 00 ont sauté et c'est le coup-de-feu à 20 h 15 mais sans compenser totalement la perte du service de 19 h 00. Le coup de grâce a été le parking payant à midi. Ils avaient déjà perdu des clients parce que certains étaient restés parqués jusqu'à 13 h 35 et que les fourmis rouges étaient passées avec zèle et ponctualité. Mais ajouter encore trois francs à l'addition, ça tient de la provocation à l'heure où la gauche veut absolument maintenir ouverts les cafés qu'elle a choisis.

Je répète encore une fois. La clientèle urbaine ne suffit pas à faire vivre les commerçants de la ville. Ces commerces ont besoin du passage et il malhonnête de dire que puisque les commerces des rues piétonnes semblent fonctionner mieux que les autres, les places de parc sont inutiles en ville. Les rues piétonnes sont dans une zone concentrée de forte affluence, ce n'est pas le cas du reste de la ville. C'est pour ça que les comparaisons avec Milan, Barcelone ou je ne sais quelle autre capitale, n'ont pas lieu d'être et ne sont pas représentatives de ce qui se passe à Lausanne. Le City Management censé faciliter, je cite : « L'accès aux commerces en ville » ne défend pas les commerçants. Ils n'ont évidemment pas été consultés. A quoi sert cette fondation ? Soit ses buts doivent être revus, soit les municipaux qui en font partie doivent démissionner. Quand je lis : un chef de service raconte que les places de parc sont payantes à midi pour éviter les voitures ventouses, je tousse parce que le temps de parcage est limité à deux heures. Il faut que le chef de service se recycle dans le conte de fée, il s'agit bien de faire du *business*.

Avant les vacances, nous évoquions avec Florence Bettschart les communes qui limitent le parcage aux abords des gares, ou le rendent payant, ceci impliquant plus de voitures en ville. La décision de rendre les parkings de périphérie chers et limités invite les voitures au centre, participe à une spéculation sur le prix des places de parc privées et surtout à la délocalisation des entreprises hors de la ville. Des entreprises qui en ont ras-le-bol. Pour poser sa voiture au Chalet-à-Gobet, il nous coûte 80 francs par mois avec un abonnement annuel à 1080 francs pour les TL, donc un investissement de 170 francs par mois. Faites vos calculs, avec le prix d'une place de parc en ville, mais ne venez pas me sortir la carte écologique, vous êtes démasqués depuis longtemps.

La première image du haut (*des photos sont diffusées au rétroprojecteur*), c'est aujourd'hui parce que les UDC ont quelques sympathisants quand même. Voici le parking payant, les gens qui étaient des promeneurs ont toutes les places de parc dont ils ont besoin. Vous avez 26 places qui sont occupées sur les 160, donc 134 de libre. Et puis dans le bas, deuxième parking il y a une amende sur un véhicule et il n'y a que deux voitures pour 54 places. C'est donc une excellente stratégie pour amener le plus de voitures en ville, car ce trafic-là ne s'est pas évaporé. A un moment on fait ses comptes. On se dit « Ah ! Tiens, ça devient moins cher de rentrer dans le parking, par exemple, du CHUV donc je descends jusqu'au CHUV ». C'est exactement la logique de ma mère quand elle y travaillait.

En dessous on a le chemin de la Corbessière, une zone trois heures, alors évidemment ce n'est strictement jamais utilisé. Il paraît que Lausanne ne supprime pas de places de parc, en réalité les places macaron diminuent. Nos sympathisants nous le disent tout à fait clairement. C'est une volonté que l'on a aussi entendue lors d'une commission de l'urbanisme. Et là je vous regarde, monsieur le syndic, tout le monde en est conscient. Les places de parc macarons pour les habitants qui sont les plus chères de Suisse. La Ville de Zurich a des macarons à 300 francs et la Ville de Lausanne à 500. Evidemment on n'a pas tout à fait le même niveau de vie non plus.

Ici on a des places de parc en forêt qui ne servent à rien et qui en plus sont peu sécurisées. Cerise sur le gâteau, la Municipalité supprime les places de parc macaron pour les habitants mais crée des places en forêt où elles sont inutiles et insécurisées, ceci alors que Lausanne a donc les macarons les plus chers. La classe moyenne de la ville prend bonne note de votre politique délétère en tournant et en retournant pour chercher une place de parc. Enfin, et c'est le pompon, les places de parc de Bellerive sont devenues payantes et

limitées depuis que Philip Morris a achevé son parking. Tiens ! Comme c'est bizarre... Les places à Ouchy, qui sont utilisées par des familles le dimanche, sont passées à 3 francs 50 de l'heure. Là encore ce sont les familles qui casquent. Ce sont aussi les habitants qui recevaient des visites le dimanche et qui en recevront moins puisqu'ils vivent dans une forteresse payante. Soyez assurés, chers municipaux de gauche, de toute la motivation de la droite à combattre votre politique *business* envers les citoyens, les commerçants, les restaurateurs, les personnes âgées, enfin la classe moyenne : on ne se laissera pas faire.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Après l'inventaire de M. Dupuis des dogmes connus et reconnus, ressassés d'une certaine gauche, je dirais, intellectuelle, je vais vous opposer des arguments de personnes lambdas qui forment peut-être le gros de la population et de grâce, ne comparez pas ce qui n'est pas comparable. Madame la municipale, vous voulez encaisser plus de sous, c'est votre but, c'est aussi votre devoir, c'est donc légitime. Vous avez bien défendu votre vision, mais je me permets de la mettre en doute et je vais l'argumenter.

Au premier abord vous allez encaisser entre 500 000 francs et 1 million, vous dites 850 000 francs, soit 0,05 % par rapport au budget de la Ville. Mais c'est l'argument primaire parce que deux questions s'imposent. Avez-vous pensé que votre décision aura des conséquences sur les citoyennes et les citoyens qui profitent de cette heure pour faire leurs courses parce qu'ils ou elles ne peuvent pas le faire dans la soirée, les magasins fermant par ordre communal beaucoup trop tôt ? Ceci aura des conséquences directes sur les commerces, sur leur bénéfice, sur les emplois. Donc sur vos recettes fiscales.

Les citoyennes et citoyens profitent de cette heure pour se rendre au restaurant, donc avec des conséquences directes sur ces derniers, on renchérit quand même de 3 francs à 3 francs 50 le prix de la prestation. Cela aura des conséquences sur les restaurants, sur leur bénéfice, voire sur leur survie pour certains tant la branche est fragile et sur les emplois, donc sur vos recettes fiscales.

La question a été posée, mais j'ai beaucoup apprécié la réponse parce qu'il semblerait que vous n'avez pas contacté les associations qui sont directement concernées et je crois que cela est, à mon sens, aller un peu loin. Vous avez dit que Lausanne a une situation financière fragile, je le conçois, mais avec cette tactique vous poussez les gens à encore plus acheter en ligne, avec encore plus de fermetures de magasins spécialisés, de restaurants en difficultés et de suppressions d'emplois en ville.

M. Broulis, à l'école duquel vous fûtes formée, a bien décrit l'impôt. Il y a l'impôt logiquement dû et il y a l'impôt confiscatoire. A mon sens, surtout pour ce qui concerne les parkings de loisirs que vous visez à Bellerive et au Chalet-à-Gobet, mais aussi pour les parkings du centre, on est dans la pure ligne d'un impôt confiscatoire. Confiscatoire non pas pour les nantis, mais pour les petites gens et celles que nous cherchons parfois à défendre. Ne rentrez de grâce pas dans cette détestable spirale que connaît la France socialiste et dont ils cherchent à sortir au prix d'efforts considérables et de nombreux pleurs et grincements de dents.

Vous comparez Lausanne avec Zurich. Ok. Mais dans ce cas comparez tout, madame la municipale, et non pas que ce qui vous arrange. A Zurich, et là vous avez fait une erreur, les parcomètres que vous avez mentionnés ne fonctionnent pas le dimanche (*un plan des zones de parking de Zurich est projeté*). Vous allez le voir sur ce *slide*, c'est la population qui s'est déterminée sur l'augmentation du prix des parcomètres. Avant ils étaient 2 francs et maintenant ils ne sont pas 3 francs 75, j'ai lu ici dans le quartier de Enge, 30 minutes 1 franc, 1 heure/3 francs, soit, 2 heures/7 francs 50, 3 heures/9 francs 50. Si on veut comparer, comparons tout. Voilà la photo d'un parcomètre (*une photo prise d'un horodateur avec vue sur les horaires et prix de stationnement est diffusée*), c'est dans le quartier de Enge, à côté du lac. A Zurich, les commerces sont ouverts jusqu'à 22 heures le soir. La ville est animée le dimanche et le samedi. C'est ainsi que vous conserverez les emplois.

Vous voulez faire payer ceux qui viennent de l'extérieur, mais Lausanne ne profite-t-elle pas déjà un peu, même peut-être parfois beaucoup, de la péréquation ? Et qui fait vivre nos commerces et nos restaurants ? Certainement quelques Lausanno-Lausannois, mais aussi et surtout, et là je m'adresse à M. Dupuis, ceux qui viennent de l'extérieur, et les touristes. Pour ces gens il faut des conditions cadres qui tiennent la route. La rue de Bourg a perdu son attractivité, les commerçants se plaignent. Et à mon sens, ce ne sont pas forcément les Lausanno-Lausannois qui font vivre la rue de Bourg, mais bien les personnes qui viennent de l'extérieur et qui assurent des emplois. Je vous donne un exemple qui remonte à 15 jours. Un citoyen d'Epalinges, avec qui j'avais une séance dans mon hôtel, m'a dit qu'il ne mettait les pieds à Lausanne que s'il devait le faire. Il préférerait aller à Vevey, Lutry ou Morges pour faire ses courses ou aller au bord du lac. Bien sûr ce n'est qu'une personne, mais n'est-ce pas significatif ?

Alors je vais quand même essayer de terminer avec une question positive. A mon sens il faudrait plutôt se poser la question, et là je m'adresse à la Municipalité dans son ensemble, Municipalité qui a créé un département de l'économie. Au lieu de taxer à tout va le citoyen pour chercher des recettes faciles, demandez-vous plutôt comment économiser où l'on peut le faire. Je crois que ça vous le faites. Comment soulager le citoyen en lui donnant plus de pouvoir d'achat, ce qui sera tout bénéfique pour le commerce local, pour l'emploi, pour les recettes fiscales. Comment faire pour rendre la ville encore plus attractive au niveau de ses commerces et de ses animations, plutôt que de mettre encore plus de barrières. Comment créer d'abord de la valeur plutôt que, et là je m'adresse à M. Dupuis qui l'a dit, ponctionner, ponctionner, ponctionner et diminuer le pouvoir d'achat de nos citoyens. Je sais que c'est tout un programme, mais on en a fait le tour ce soir.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts, je suis vice-président de la Société coopérative des commerçants lausannois et c'est vrai que je crois que le gros problème dans les mesures qui ont été prises, c'est le manque de communication de la part de la Ville de Lausanne. Cela a été pris en catimini. Les acteurs économiques commerciaux n'ont pas été consultés alors même que l'on a des séances régulières avec les services de M^{me} la directrice. Je pense que c'est également cette mesure très discrètement instaurée qui a provoqué la fronde citoyenne sur les réseaux sociaux et c'est vrai que c'est assez impressionnant de voir les commentaires des personnes qui se sentaient flouées par ces mesures.

Pour M. Dupuis qui dit que tous les commerçants devraient savoir que cette mesure s'appliquait, j'aimerais simplement lui rappeler que tous les commerçants, mais les petits surtout, n'ont pas la *FAO*. On ne peut donc pas leur reprocher de ne pas avoir lu la Feuille des Avis officiels s'il n'y sont pas abonnés.

Maintenant il y a quand même deux trois éléments qui m'inquiètent, à entendre M^{me} la directrice, c'est que s'il suffit d'augmenter le parking payant entre midi et demi et une heure et demi pour équilibrer les finances, c'est très inquiétant, et je pense qu'il faudra que l'on soit très attentifs pour le budget 2018 parce qu'il m'a l'air plus que fragile. Et cela me fait penser à une petite anecdote que j'ai vécue dans les années soixante où l'on allait rendre les verres vides à la coopé du coin, consignés qui valaient 40 centimes, pour finir la fin du mois. Alors on a l'air d'être un petit peu dans la même situation où il y a vraiment peu de choses positives au niveau de nos finances qui se développent.

Concernant le commerce lausannois, j'aurais souhaité savoir quelle valeur ajoutée représentait un client automobiliste pour M^{me} la directrice. Je ne sais pas si on envie de punir le client automobiliste qui vient en ville, en disant puisqu'il veut venir absolument en voiture, on va le taxer un maximum aux heures où il vient.

Par rapport aux zones de stationnement, mon collègue Moscheni en a parlé dans son interpellation, qui nous garantit que vous n'allez pas élargir à d'autres quartiers ces mesures sur les parcmètres ? Tout d'un coup on pourrait voir à Chailly, par exemple, du parking qui serait payant de 8 h 00 à 20 h 00 ? Ça engendrerait également des réactions

assez vives du quartier. Maintenant vous causez souvent de l'hyper-centre, est-ce que vous pourriez une fois délimiter l'hyper-centre pour vous, où est-ce qu'il commence, où est-ce qu'il s'arrête, parce que finalement on n'a jamais un schéma très clair ?

M. Denis Corboz (Soc.) : – C'est un vrai débat gauche-droite, comme on les aime. Je dis ça pour les nouveaux qui découvrent un peu le Conseil communal. Les fronts sont tendus, les positions ne bougent pas, cependant je pense que sur ce point-là on est plusieurs dans cet hémicycle à penser que le petit commerce doit être protégé, quand il se peut, en tout cas que la Municipalité ou la Ville doit penser à eux. On n'est pas d'accord, on ne pense pas que les solutions sont les mêmes, mais on a un intérêt qui est quand même commun.

Ceci dit, sur des choses très pragmatiques, pour ceux qui ont une voiture comme moi, il est quand même très difficile, aux heures de pointe, à midi, par exemple au centre-ville, de parquer sa voiture. On peut tenter la chance et trouver une place de parc publique, sinon on se rabat, comme je le fais de temps en temps, dans les parkings privés, où là l'heure est un petit peu plus chère. Elle est même parfois beaucoup plus chère puisque c'est vingt-quatre heures sur vingt-quatre que le compteur tourne dans les parkings privés alors qu'à la Ville il s'arrête à 22 h 00. Donc on ne peut pas dire qu'il n'y a pas beaucoup de places de parc et rendre l'heure payante à midi ça ne va pas drastiquement changer le rapport aux choses, on aura toujours de la peine à trouver des places de parc et cela ne va pas drastiquement faire fuir le chaland. J'en suis persuadé.

Quand je parle de l'hyper-centre, monsieur Gaudard, eh bien on parle du Maupas, on parle de Pépinet, on parle de St-Martin, des avenues où les places de parc sont à disposition et où elles sont en continu occupées. Concernant les restaurants, l'interpellation PLR parle des métiers de bouche, mais on peut constater qu'à Lausanne il n'y a jamais eu autant de restaurants qu'en 2017 ; il y a vingt ans il y en avait beaucoup moins. Si vous allez dans le quartier du Flon par exemple, qui est très bien desservi en transports publics, les restaurants sont à foison. Donc on ne peut pas dire que la politique que mène la Ville depuis une vingtaine d'années sur la circulation et les voitures a fait partir et quitter les clients. Certainement qu'il y a des cas individuels, comme le disait M. Pernet, mais sur la grande majorité ça n'a pas fait fuir les clients.

Autre chose, des rues comme la rue Haldimand, la rue Mauborget ou encore il y a très longtemps la place St-François étaient des places dédiées au trafic. Qui aujourd'hui oserait revenir en arrière et proposer un retour des voitures ? Les arguments qui sont utilisés ici aujourd'hui, que je peux tout à fait entendre sur la crainte du petit commerce, étaient les mêmes qui étaient développés dans les années huitante sur la rue Mauborget ou la rue Haldimand. Aujourd'hui ces rues sont toujours achalandées, il y a toujours des commerces et les piétons, que nous sommes tous, sont très contents de pouvoir utiliser ceux-ci.

Dernière chose, le souci que j'ai avec ces deux interpellations, c'est le fait que l'on se soucie quand même d'une minorité d'utilisateurs, les automobilistes que l'on est tous par moment, mais d'une minorité. Pour rappel, moins de 50 % de la population lausannoise possède une voiture et 50 % du trafic journalier est un trafic de transit. Donc penser à diminuer l'impact de la voiture à Lausanne sur les places de parc avec des réductions de trafic, c'est diminuer des nuisances et celles-ci sont bien réelles. On n'est pas dans une vision de l'esprit, on n'est pas dans un clivage gauche-droite. Les nuisances, c'est évidemment le bruit, c'est la place que cela prend dans l'espace public, ce sont les particules fines, c'est en fait la santé générale des populations. Et en 2017, il est quand même difficile d'argumenter que les transports publics sont faibles. On en a rarement eu des aussi bons dans cette ville et ils vont aller en augmentant, on pense au M3 ou aux bus à haut niveau de service. Donc la Ville, et je partage son point de vue, prend le pari qu'augmenter les tarifs et faire des tarifs payants à midi va augmenter le taux de rotation et sera, on l'espère, profitable à la population, à la majorité de la population et aussi aux commerçants.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Mon préopinant m’a donné le mot-clé, trafic de transit, il l’a dit : 56 % du trafic journalier revient à ce trafic du transit. En effet, il s’agit ici du problème n° 1 de la circulation à Lausanne et, comme un autre préopinant l’a bien mentionné, il serait intéressant d’aborder ce sujet sous l’aspect du principe « pollueur-payeur », pas nécessairement pollueur, mais surtout usager-payeur. En effet si on soustrait cette composante de la circulation de Lausanne, la majorité des problèmes lausannois de circulation disparaissent et, comme vous l’avez remarqué, le nom le dit déjà, le trafic de transit ce ne sont pas des personnes qui vont se parquer à Lausanne. La politique de prix, de tarifs ou d’horaires sur les parkings n’a donc strictement aucun effet direct au sujet de nos routes. Non seulement cela crée des problèmes de circulation, mais en plus, ce trafic de transit n’apporte aucune valeur ajoutée, mais pratiquement que des nuisances.

La politique dont on discute ce soir n’aborde pas cet élément-là, mais essaye sur un petit coin du tableau des problèmes de circulation de résoudre quelque chose qui est causé ailleurs. Le problème n° 2 que nous avons à Lausanne par rapport à la circulation ce sont les pendulaires entrant le matin, et évidemment sortant le soir, qui viennent à Lausanne pour le travail. Je ne dis pas que tout doit leur tomber sur les épaules mais c’est un groupe très spécifique, qui non seulement crée ou ajoute aux problèmes que nous avons déjà avec le trafic de transit, mais en plus ne paie pas d’impôts à Lausanne. On a ici un groupe de personnes qui, pris de façon isolée, est largement bénéficiaire de la situation lausannoise, les choses sont mises à disposition relativement gratuitement, même si les parkings sont plus chers, alors que les Lausannois subissent eux l’effet de ces pendulaires entrant.

Si je reviens à la question de l’accessibilité de l’hyper-centre ou de Lausanne tout court, si on voulait s’attaquer à des problèmes, comme notre municipale M^{me} Germond l’a dit, de type mobilité intelligente, on devrait s’attaquer à ces deux groupes de participants à la circulation et non aux Lausannois qui en grande partie laissent leur voiture à la maison s’ils le peuvent. Or la politique de parking à Lausanne, qui rend parfois difficile de trouver une place de parc à certaines heures ou à certains lieux, ne peut pas être la solution par rapport à ces deux phénomènes que j’ai évoqués.

L’autre élément du type de mesures prises dans les cinq plus grandes villes de Suisse est qu’elles sont gouvernées par la gauche, donc des gens qui ont la même mentalité que vous, M^{me} Germond, et qui ont tendance à cadrer – pour le dire poliment – la circulation. Les instances publiques font des investissements colossaux dans les infrastructures publiques, mais j’aimerais également rappeler que ces infrastructures sont payées en finalité par une minorité de personnes privées, pas par le public ; c’est juste une caisse où transite l’argent des privés, à des fins que vous déterminez en politique.

Un autre point que l’on peut relever à Lausanne, également en matière de circulation, c’est le très grand nombre de manifestations que nous avons et qui empêchent souvent l’accessibilité à la ville et réduisent la fluidité du trafic. Là aussi la politique de parking n’aura aucune influence. En effet ici c’est une question que l’on doit peut-être poser un jour aux Lausannois : est-ce que vous voulez 1000 – 5000 – 10 000 – 15 000 ou 20 000 événements par année ? Est-ce que par exemple 3000 ne suffiraient pas ? Aujourd’hui on en a près de 10 000 par an qui sont traités par la Police du commerce. C’est certainement une question que l’on peut également aborder avec d’un côté une animation de la ville et de l’autre le problème de la fluidité du trafic.

En fin de ma petite intervention, M. Pernet l’a déjà abordé, j’aimerais quand même rappeler que le commerce en ligne, même s’il n’a pas encore fait la grande invasion, est en train de se développer. On ne peut pas non plus oublier les commerces qui se trouvent en périphérie et je crois que c’est une erreur de croire que ces deux composantes puissent être tout simplement oubliées. Je crois qu’effectivement les dépenses ont tendance à aller vers le commerce en ligne et en périphérie et il est certain que les commerces en Ville ont besoin de nouveaux atouts pour pouvoir exister à l’avenir si nous voulons une ville animée de manière commerciale.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Tout d’abord, monsieur Dupuis, j’apprécie vos comparaisons avec des grandes villes, même si on sait que c’est toujours difficile d’en faire. Mais néanmoins si on prend Bruxelles, que vous semblez louer dans sa politique piétonnière, je vous invite à lire un papier de la RTBF où, je cite « on constate que non seulement il n’y a pas une augmentation de piétons, mais il y a une diminution du chiffre d’affaires », commente Didier Gosuin, ministre bruxellois de l’Economie, et ça date d’il y a quelques mois.

Ensuite Berne c’est bien joli, j’y ai habité, c’est piétonnier, il y a des transports publics qui arrivent toutes les trois minutes à tel point que vous n’avez même pas besoin de regarder les horaires de transport. Mais il y a un point qui ne vous plaît peut-être pas avec une belle route qui a été construite depuis l’autoroute pour amener toutes les voitures au centre, pour ceux qui viennent de l’extérieur, dans des parkings qui coûtent très cher. Mais on les paye de bon cœur parce que l’on n’a pas de bouchons, on y arrive directement et on a accès à cette zone piétonnière ou avec les transports publics. Donc les comparaisons, c’est bien joli, mais il faudrait être honnête également avec leur contenu.

Maintenant je remercie M^{me} la municipale pour son honnêteté. On est bien content d’ailleurs de l’entendre ce soir, parce que jusque-là on a plutôt vu son chef de service envoyé au charbon, et vous avez le mérite d’avoir été honnête en disant que vous voulez remplir un peu les caisses, même si les proportions ne sont pas gigantesques, mais votre chef de service a lui plutôt axé la chose sur les voitures ventouses. J’ai un peu de peine parce que j’aimerais bien savoir comment vous voulez éviter les voitures ventouses quand vous augmentez la possibilité de stationnement d’une heure à deux heures de temps, si ce n’est peut-être en les décourageant et en faisant qu’ils doivent payer deux fois plus.

Ensuite vous nous dites qu’au final cela va impacter le volume de voitures. Alors peut-être, mais là je ne comprends de nouveau plus parce que si votre objectif est précisément de faire plus d’argent, si il y a moins de voitures et moins de gens qui viennent, dans le fond moins de voitures égale moins d’argent, et là le but il n’est pas atteint. Quelque part peut-être faudrait-il construire plus de parkings chers et les caisses de la Ville s’en sentiraient nettement mieux, mais ça je ne crois que la gauche le veuille. Et au final, la tactique est plutôt bonne, si il y a moins de voitures vous aurez beau jeu de dire que vous avez réussi ce coup-là à Lausanne et ça plaira à votre parti. Mais si il n’y a pas moins de voitures vous aurez également beau jeu de dire au moins on a gagné plus d’argent. Donc dans le fond vous êtes gagnante.

M. Claude Calame (EàG) : – Juste deux remarques brèves suscitées par le second texte d’interpellation. Cette préoccupation soudaine des signataires pour les familles dites les moins favorisées, je vous avoue qu’elle est pour le moins surprenante, sinon suspecte. Le sort de ces familles, me semble-t-il, n’est en général pas du tout au centre des préoccupations du PLR. Quoi qu’il en soit, en l’occurrence ces familles n’ont en général pas de voiture et cela signifie que l’argument, quant à leur l’embarras pour aborder le parc Bourget, est entièrement spécieux.

Mais surtout ce n’est pas dynamiser le tissu économique du centre-ville que de maintenir la gratuité des places de parc à midi, mais c’est reproduire les embouteillages auxquels nous assistons chaque matin et chaque soir, des embouteillages dont nous sommes les victimes même à vélo. Maintenir la gratuité c’est donc en fait limiter l’accès au centre-ville. Et c’est la raison pour laquelle nous approuvons entièrement les mesures prises par la Municipalité, d’ailleurs en vigueur, on l’a répété à plusieurs reprises, dans d’autres villes importantes de Suisse, depuis plusieurs années et des villes qui sont particulièrement prospères.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je salue le débat. Je vois que c’est un débat fourni et qu’effectivement il y a une vision de la société qui s’interchoque à travers les interventions, et de la gauche et de la droite. J’aimerais ramener un petit peu du factuel dans ces discussions. Avant tout j’aimerais saluer le fait que, même la Gauche, même si c’est un peu suspect, monsieur Calame, s’inquiète de l’économie. Vous vous inquiétez que

nous on s'inquiète des familles, eh bien nous on s'inquiète que vous vous inquiétiez de l'économie parce que je ne crois pas que ce soit un sujet sur lequel on vous entende beaucoup.

Je tiens à remercier la Municipalité pour ses réponses. En tant que défenseur de l'économie locale, vous comprendrez que celles-ci ne sont pas satisfaisantes. Au moins c'est clair, et je salue la transparence de la municipale, ces mesures sont économiques, on veut gagner du fric et on veut plus de bagnoles, c'est de l'anti-bagnoles. Voilà, au moins ça c'est dit et on peut comme cela construire et continuer à discuter sur des choses et des bases très claires.

Mesdames et messieurs, ici nous parlons d'emplois et de commerces qui essayent de tenir le coup contre des changements économiques marquants. Peut-être que certains d'entre vous ont des petits commerces, plutôt à droite peut-être, et vous savez très bien qu'aujourd'hui trouver un client c'est compliqué et s'il vient en voiture, eh bien tant mieux c'est au moins un client. Et pas besoin d'avoir fait des études universitaires, monsieur Dupuis, à trop charger son cheval, on le tue. Et c'est peut-être ce que fait la Ville pour renflouer ses caisses.

Monsieur Dupuis, vous avez dit que vous étiez inquiet par rapport à la situation économique de la Ville de Lausanne, je salue que vous ayez fait ce constat. Vous dites que notre approche est étonnante puisqu'elle devrait amener un bien-être économique par rapport à cette augmentation des tarifs. Je crois que malheureusement le constat est partagé, mais la solution qui est proposée ne correspond pas à notre vision. Par rapport à l'approche qui a été prise par la Municipalité, le groupe UDC voit trois problèmes fondamentaux.

Primo, un problème de fond. Mesdames et messieurs, les parkings sont importants. M. Pernet l'a rappelé, c'est quelqu'un du terrain qui a un commerce, il sait de quoi il parle, hors théorie et bouquins lus dans un coin de sa maison. Et l'impact de ces augmentations de parcage sera très nocif pour le commerce lausannois pour deux aspects. Tout d'abord, une partie importante de l'accessibilité multimodale qui est louée par rapport à un développement harmonieux d'une ville est qu'il y ait justement une approche qui combine tant l'approche voiture que celle des transports en commun. Si vous réduisez le flux de clients qui iront ailleurs pour faire leurs achats, vous impactez directement le chiffre d'affaires des petits commerces.

J'aimerais demander à M. Tétaz de présenter le document que je lui ai transmis avant (*un document est projeté*). Je me permets de vous taquiner un peu, monsieur Dupuis, parce que quelqu'un de votre groupe a un petit commerce et sur son site Web voilà ce qu'on lit : « M2 - arrêt Riponne, parking Riponne, cinq minutes à pied, quelques places de parc au bord de la route ». Cette personne se reconnaîtra. Je ne vais pas la désigner, mais c'est quelqu'un qui mentionne clairement comme argument de vente pour appâter le chaland, qu'il y a des places de parc. Donc monsieur Dupuis, voyez-vous la théorie c'est bien beau, mais les faits sont quand même un peu plus concrets.

Deuxièmement, et comme l'a rappelé M. Pernet, si l'argent va dans la caisse communale, c'est de l'argent qui ne sera plus dans celles des petits commerces. Réduction du pouvoir d'achat des clients, donc moins de chiffre d'affaires, moins d'emplois et moins d'impôts. Premier problème, problème de fond. Deuxième problème, problème de méthode. Les annonces ont été faites en catimini de façon saucissonnée. Pas de concertation avec les milieux économiques. Pourquoi, ne sont-ils pas assez intelligents pour donner leur avis ? A quoi servent-ils ? Comment expliquer cela ? Est-ce que la Municipalité pensait que peut-être c'était un problème qui n'en était pas un ? Elle perd la mémoire, en 2014 nous avons eu un long débat par rapport à l'augmentation des heures de parking, si je me rappelle, de 7 h 00 à 8 h 00. C'était un débat qui était assez costaud. Aujourd'hui on nous refait le coup, on essaye de le faire passer en catimini. Donc problème de méthode et je dirais un certain irrespect par rapport aux acteurs économiques de cette ville.

Troisième problème, un problème de communication. Cela tient du comique, les contorsions qu'a eues le chef de service pour nous parler des voitures ventouses. Je suis allé voir ce que c'était les voitures ventouses, j'ai cru que c'était des autos tamponneuses et j'ai compris que c'était une thématique par rapport au fait qu'elles occupent une place de parc alors qu'elles ne devraient pas y être. Au moins ce soir c'est clair, il s'agit d'une approche économique et je remercie la municipale pour son franc-parler. Il est également triste de constater que les annonces ont été faites morceau par morceau comme si on voulait réduire l'impact et passer tout cela en silence.

Une thématique importante a été abordée, on nous a dit : les autres font comme ça. Eh bien, mesdames et messieurs, la Ville de Lausanne n'est pas comme les autres. Je voudrais vous ramener quand même à un point important, les villes qui peuvent se permettre d'avoir une approche assez chère par rapport aux parkings sont celles qui ont beaucoup plus d'emplois *intra-muros* que la Ville de Lausanne. Ceci est un facteur reconnu par toutes les études pour pouvoir effectivement se passer du flux de voitures. Si vous avez beaucoup d'emplois *intra-muros*, vous pouvez effectivement renoncer à ces clients qui pourraient venir en voiture. D'ailleurs lors d'une de ses interventions récente, le municipal Hildbrand nous disait : « Lausanne est une ville qui, en comparaison des autres, comporte peu d'emplois. C'est une difficulté. Le déplacement de plusieurs grandes entreprises vers l'ouest peut être problématique. Il faut donc vraiment travailler sur l'implantation d'emplois ici. »

Et voilà, ceci en fait m'amène à ma conclusion, en disant que la solution proposée par la Ville de Lausanne est peut-être bonne à court terme, mais terrible à long terme. Et là je rejoins totalement M. Pernet, je crois que il ne faut pas tuer le cheval, il faut lui donner de quoi mieux galoper, mieux avancer, pour qu'il ramène plus d'impôts et plus d'emplois. Ces mesures proposées sont des fausses bonnes idées pour aider les finances de la Ville puisque finalement c'est de ça qu'il s'agit. Certes à court terme Lausanne gagnera un peu plus de sous, mais ce faisant elle affaiblira encore plus les commerces locaux et ceci à long terme. En faisant du court terme, on sacrifie le long terme, ceci n'est pas de la politique responsable d'un exécutif.

En conclusion, nous demandons à la Municipalité d'avoir le courage, et je souligne : le courage, d'avoir une politique économique favorable à l'économie locale et à l'emploi, arrêtons d'asphyxier ceux et celles qui simplement cherchent à avoir des clients pour continuer à avoir un emploi et dans ce sens nous déposerons, avec le groupe PLR, une résolution qui essaye de corriger le tir.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Je voudrais tout de même préciser quelques éléments et annoncer également une résolution de la part du Parti socialiste. J'aimerais revenir sur la question de l'espace public et redire qu'il n'est pas le seul à accueillir des véhicules privés, puisqu'il y a aussi les parkings à usage public. Je ne vais pas vous donner le détail du nombre de places que contiennent les parkings du centre-ville, mais un bref calcul, en consultant leurs sites internet, m'amène à un total de près de 5000 places de parc dans les parkings tels que le parking de la Riponne – Montbenon – St-François, etc. etc. Au moment où je préparais cette intervention, 738 places étaient disponibles. Il manquait le chiffre de Montbenon, comme c'est un très grand parking, j'imagine qu'à 11 heures et quart ce matin il y avait entre 900 et 1000 places disponibles dans les parkings du centre-ville. Evidemment une différence avec les places de parc sur l'espace public : dans les parkings privés on paye chaque heure. On paye même au quart d'heure durant la première heure. Pour le parking de la Riponne, le tarif de jour s'applique de 7 h 00 à 22 h 00. A Montbenon c'est de 7 h 00 à 20 h 00. Au Rôtillon également. Tous les parkings ont des tarifs de nuit, aucune heure n'est gratuite.

Pourquoi faudrait-il donc que l'espace public ait des tarifs inférieurs, voire suivant les moments ? Comme l'a dit M^{me} Germond, qui dit stationnement dit circulation. Or les coûts indirects du trafic motorisé privé, c'est à dire les coûts qui ne sont pas supportés par ceux

qui les génèrent, mais par des tiers, s'élèvent en Suisse à 6,7 milliards de francs, selon l'estimation 2013 présentée dans l'excellente petite brochure « Statistique de l'Environnement ». C'est évidemment l'environnement et la santé qui paient principalement ce montant de 6,7 milliards. Dans le but d'inciter les automobilistes à utiliser les parkings, nous avons demandé, dans notre pétition de 2007 concernant l'avenue Vinet, que des panneaux électroniques indiquant les places disponibles dans les parkings soient mis en place de manière à renseigner d'une part les automobilistes, et à inciter d'autre part les automobilistes à utiliser ces parkings. Cette mesure est largement répandue dans les villes suisses, à l'étranger, mais pas à Lausanne. Au final elle n'avait pas été retenue, les propriétaires de parking ne s'étant pas mis d'accord puisque c'était à eux de payer ces installations.

Peut-être est-ce le moment de leur rappeler cette possibilité et l'intérêt évidemment que cela représente pour eux. Car les propriétaires de parking auraient tout intérêt à augmenter leur taux d'occupation. On voit de nombreuses et onéreuses campagnes de publicité du parking de la Riponne, preuve qu'il aimerait bien augmenter son attractivité. Bref, j'ai de la peine à comprendre que les défenseurs de l'économie privée défendent la gratuité de l'espace public plutôt que de défendre les parkings privés. On peut donc considérer qu'il reste encore une grande réserve de places de parc au centre-ville, ce que je regrette à titre personnel.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour rééquilibrer l'accessibilité au centre-ville et l'utilisation de l'espace public en faveur des transports publics, des cyclistes et des piétons ; au besoin en dédiant une partie des recettes liées au stationnement à des aménagements d'espaces publics de qualité et conviviaux, propices notamment à encourager la fréquentation des commerces et des cafés.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Les années passent, les débats se répètent, mais pendant ce temps la société continue d'évoluer, la ville évolue, les politiques publiques évoluent, celle du stationnement en fait aussi partie. Nous sommes en 2017, il est temps de changer de paradigme. Ce n'est pas parce que le stationnement était gratuit jusqu'ici qu'il doit le rester indéfiniment, alors que Lausanne est une des dernières grandes villes du pays à présenter une telle gratuité. Pourquoi le stationnement sur l'espace public serait-il gratuit, donc de fait incitatif pour les voitures alors qu'elles génèrent des coûts importants pour la collectivité, des nuisances, etc. je n'y reviendrai pas, beaucoup de choses ont été dites.

Les mesures prévues présentent un intérêt financier, tant mieux pour les comptes communaux, je n'insisterai pas là-dessus non plus. Elles présentent un intérêt en termes de politique de stationnement et plus généralement de politique de mobilité en visant à favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité douce, et là j'insiste que les mesures auront notamment un effet sur ce report modal pour les déplacements de loisirs – ça c'était une des mesures aussi que les Verts avaient mises dans leur programme électoral – que nous saluons, qui fait vraiment partie de la politique que nous défendons. Tout comme les mesures prises au centre-ville, qui sont une partie de la réponse au postulat d'Elisabeth Müller que ce Conseil communal a accepté.

On parle aussi beaucoup de commerces. Pour les commerces, il est important d'avoir une ville attractive et conviviale. Mais l'attractivité de la ville se mesure à la qualité de ses espaces publics, c'est là l'important. On doit travailler sur ces espaces publics pour que les clients des commerces aient plus de plaisir à venir à Lausanne, à s'y attarder, à y consommer, à s'attarder sur une terrasse, à manger dans nos cafés, nos restaurants, etc. Il est donc indispensable d'agir pour diminuer la pollution de l'air, les nuisances sonores, donc par là même de réduire le trafic.

Je donnerai encore juste une considération sur les coûts, quand on parle d'une heure payante de plus à midi, une heure c'est trois francs. Trois francs on peut le rapporter à beaucoup de choses, on peut aussi le rapporter à combien cela fait de kilomètres parcourus

en voiture. C'est l'équivalent de 4,3 kilomètres, si on compte les recommandations usuelles de 70 centimes par kilomètre. Donc cette heure de stationnement ne représente finalement que 4,3 kilomètres roulés par la personne qui viendra stationner sur cette place. A la Riponne, c'est également trois francs de l'heure, donc finalement on ne fait qu'harmoniser le tarif avec celui des parkings privés à usage public, et là c'est une mesure qui est intéressante pour les habitants des quartiers. Pourquoi ? C'est qu'aujourd'hui, le phénomène que l'on voit à plusieurs heures de la journée, avec la gratuité dans les quartiers proches du centre-ville, c'est que les automobilistes, comme ils savaient qu'il y avait des places gratuites, tournent dans les quartiers à la recherche d'une de ces places pour éviter de payer trois francs à la Riponne. C'est donc un phénomène que l'on ne verra plus, ce qui va diminuer un peu de trafic dans les quartiers et les gens iront, cas échéant, directement dans les parkings privés à usage public qui seront finalement au même prix que les places sur le domaine public.

J'aurais pu rappeler aussi des chiffres sur l'occupation des parkings, mais je ne le ferai pas ce soir vu l'heure. On aura l'occasion certainement d'en reparler. Anne Decollogny, M. Hubler et moi, continuons de relever régulièrement le taux d'occupation des parkings privés à usage public. On a une belle base de données que l'on pourra ressortir encore lors d'autres débats pour démontrer que l'on a des réserves de capacité extrêmement conséquentes dans nos parkings, à l'exception de quelques rares moments qui sont au mois de décembre et certains samedis, plutôt en fin d'année.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – J'aimerais insister sur les contradictions ou la contradiction de la majorité. D'un côté vous avez deux objectifs semble-t-il, parmi d'autres, vous voulez améliorer les finances communales par les mesures prises. Soit. Et puis d'un autre côté, vous nous dites améliorer la qualité de vie des habitants de cette ville, en chassant les automobilistes du centre-ville. Il faut choisir l'un ou l'autre, madame Germond. On ne peut pas défendre ces deux objectifs en même temps, c'est un peu facile, alors dans ce cas-là, il faudra nous dire dans combien de temps est-ce que ces mesures gagneront l'une sur l'autre.

M. Valentin Christe (PLC) : – Permettez-moi de remettre une pièce dans le « parolomètre ». Je tiens à dire, en préambule, la sympathie éprouvée par le groupe PLC pour ces deux interpellations et pour le sens politique général qui est le leur, cela a aussi d'ailleurs transparu dans l'intervention de mon collègue Stauber tout à l'heure.

J'aimerais reprendre certains éléments qui ont été mentionnés ce soir dans notre débat. Tout d'abord s'agissant de la situation financière difficile, alors je dois dire que je me délecte, je bois du petit-lait ce soir en entendant M^{me} la municipale Germond citer Milton Friedman avec son « *There is no free lunch* », un économiste, et pour ce résolulement libéral, qui aurait d'ailleurs probablement beaucoup à redire s'agissant de la politique qui est défendue par la majorité politique lausannoise. C'est d'autant plus savoureux que certaines composantes de la dite majorité se plaisent à longueur de séance, j'allais dire d'année, à pourfendre le libéralisme auquel ils auront d'ailleurs pris soin d'adjoindre le préfixe de leur choix, ce qui nous donne : néolibéralisme, turbo-libéralisme, ultralibéralisme ou autres.

Pour en revenir au fond, si je comprends bien – on aura soin de me corriger si d'aventure j'avais mal compris – M^{me} la municipale a dit dans son introduction que les collectivités publiques, je cite, « procèdent à des investissements colossaux pour garantir l'accessibilité du centre-ville ». C'est très bien, on va donc d'abord péjorer l'accessibilité du centre-ville pour les voitures pour ensuite dépenser généreusement l'argent du contribuable afin de garantir le-dit accès via les transports publics. Alors est-ce qu'il n'y a pas un peu de schizophrénie dans ce raisonnement, ou autre hypothèse, est-ce qu'on n'est pas ici dans l'idéologie pure ? Puisque l'on cite ce soir des penseurs libéraux, c'est suffisamment rare dans ce plénum pour qu'on en profite, il y a, comme l'a admirablement montré Frédéric Bastiat au XIX^e siècle déjà, ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.

Je souhaite dès lors savoir si la Municipalité s'est livrée à l'exercice de comparer l'encaissement des recettes attendues avec la perte de chiffre d'affaires escompté pour les commerces locaux, et en particulier les restaurateurs, donc potentiellement les pertes fiscales qui pourraient en découler. La pudeur m'oblige à passer sous silence les répercussions sur l'emploi qui ont été évoquées, donc par exemple les prestations de l'assurance chômage ou de l'aide sociale que l'aggravation de la situation économique des commerces lausannois peut engendrer.

Pour répondre assez rapidement à M. Dupuis, puisque l'heure avance, qui fait ce soir dans la mauvaise foi assumée, alors oui la droite de ce Conseil est indiscutablement attachée à une bonne gestion des finances publiques et à une réduction de la dette, ça ce n'est une surprise pour personne, par contre la fin ne justifie certainement pas n'importe quel moyen. Vous le savez parfaitement et c'est pourquoi nous, je parle ici seulement au nom du PLC, ne saurions admettre que la Ville accroisse davantage encore la pression fiscale qui pèse sur les contribuables, celle-ci étant déjà élevée en comparaison vaudoise, ça n'est une surprise pour personne non plus. Vous nous avez dit tout à l'heure que la droite de ce Conseil ne saurait soutenir que la Ville doit réduire ses prestations afin d'assainir ses finances, je vous invite alors à consulter le bulletin du Conseil de ces dernières années et puis vous regarderez les différents amendements que la droite a déposés lors d'à peu près tous les débats budgétaires, que vous et avec vous la majorité du Conseil, avez à peu près systématiquement refusés. Donc ça ne vous étonnera pas que ces amendements visaient à réduire les dépenses de la Commune afin d'améliorer sa situation financière.

Au fond, ce que nous dit la Municipalité dans ce débat, c'est circulez il n'y a rien à voir. Et puis c'est de circonstance, puisque finalement à Lausanne il ne sera bientôt plus possible de se garer. En conclusion et sans surprise, le groupe PLC va soutenir la résolution qui sera déposée tout à l'heure par les deux interpellateurs.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Beaucoup de choses ont été dites. Il faudra également saluer le courage de M^{me} la municipale qui nous a informé que les finances de la Ville sont fragiles, à mon avis c'est le prénom, la situation est certainement bien plus grave que ceci. Il nous faut donc de l'argent.

D'aucun d'entre-nous ont relevé l'ambiguïté entre le fait que l'on veut à la fois diminuer les voitures au centre de Lausanne et en même temps ponctionner les voitures qui y viennent. Si on assèche la source, ça me semble difficile de disposer d'eau. Mais ce qui m'a surtout étonné et choqué c'est que finalement j'ai un peu l'impression que l'on est là dans une situation de bricolage et d'urgence. On a besoin d'argent, on va vite chercher à gauche, à droite, des petites solutions. Si on veut bannir la voiture de la ville de Lausanne, supprimer l'accessibilité aux gens venant de l'extérieur par ce moyen de locomotion, soit c'est une politique, elle vaut ce qu'elle vaut, elle sera débattue ici, il y a d'ailleurs plusieurs demandes dans ce sens. Mais si on veut assainir les finances de cette ville et améliorer les recettes, je crois qu'il faut prendre le mal avec un peu plus de sérieux et proposer des solutions qui soient des solutions durables.

On a parlé aujourd'hui de favoriser l'économie de cette ville et c'est favoriser la venue d'habitants ayant une part contributive plus importante et plus favorable. C'est ne pas systématiquement s'opposer à la construction de PPE ou ne jamais mettre à disposition de promoteurs, qui souhaiteraient réaliser des PPE, des terrains de la Ville. Un petit exemple, dernièrement un permis de construire a été refusé au sud de la ville de Lausanne – 20 appartements. Ces 20 appartements représentent une perte contributive d'environ un million pour la Ville, et ceci chaque année. Donc par un effet simple, d'autoriser la construction d'un petit immeuble, on amène dans cette ville autant d'argent qu'en travaillant de manière compliquée sur la demi-heure, le quart d'heure ou l'heure de parking. En faisant venir des entreprises fortement contributives on va là aussi améliorer les finances de la Ville. Je crois donc qu'il faut arrêter de bricoler, qu'il faut mettre en place des mesures qui font que notre ville soit en croissance économique et ses citoyens

aussi. Et puis enfin, favoriser les recettes, c'est bien, mais réfléchir à ses dépenses ça l'est aussi.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Beaucoup de choses ont été dites concernant l'hypercentre, alors j'aimerais un tout petit peu délocaliser le sujet et le porter sur les quartiers du sud-ouest, notamment d'Ouchy. Mais en guise de préambule, j'aimerais que vous vous souveniez lorsque les limitations de parcage ont été instaurées dans la zone de Vidy, des accommodements ont été trouvés avec les propriétaires de bateaux, les plaisanciers. Alors je me fais ici un peu l'avocat de la commune libre et indépendante d'Ouchy, vous ne m'en voudrez pas, et de ses fameux « Pirates » et autres membres du Sauvetage qui sont tous des bénévoles et qui consacrent beaucoup de temps à l'essor de cette partie de la ville.

Je ne vais pas me fixer sur la *Vaudoise*, mais je rappelle qu'elle sort 150 fois par année, et c'est chaque fois une dizaine ou une quinzaine d'équipiers qui sont mobilisés. Et qui dépassent évidemment, avec leur voiture, le temps de parking actuellement autorisé. Alors j'aimerais savoir si, en relation avec ce qui avait été fait pour les plaisanciers à Vidy, il serait possible de trouver aussi un accommodement pour les bénévoles qui consacrent leur temps à l'essor de la Ville de Lausanne sur le plan touristique.

J'aimerais aussi relever une petite chose, qui n'a peut-être pas été dite, mais peut-être sous-entendue, si on rend le parking payant le dimanche, que vont devenir les propriétaires de places payant un macaron et qui vont voir les quelques places bleues disponibles encore dans leur quartier squattées par les automobilistes qui seront en train d'éviter de payer dans la zone d'Ouchy notamment et peut-être ailleurs. C'est la question qui m'intéresse de savoir si un accommodement peut être trouvé pour ceux qui consacrent leur partie de temps libre aux activités touristiques à Ouchy en particulier.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je déclare mes intérêts, je suis un assistant de sécurité publique. Une de ces personnes qui est payée pour vous amender. Et j'ai quand même une petite parole à dire pour mes collègues. J'espère que, chers citoyens, citoyennes, chers conseillers communaux, la prochaine fois que vous rencontrez une de ces personnes qui sont fonctionnaires, qui ont le devoir d'appliquer la loi, vous leur ferez une rencontre pas trop désagréable et vous penserez que ce n'est pas vraiment de sa faute qu'elle ait fait son job et puis que c'est une décision municipale.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je remercie M^me la municipale pour les réponses qui nous ont été données. Un certain nombre peuvent trouver un certain sens, en revanche d'autres nous apparaissent d'ores et déjà incomplètes, en particuliers celles relatives aux chiffres, les fameux coûts d'exploitation et la conformité de ces taxes avec l'article 15. Oui, n'en déplaise à certains, il m'arrive d'être juriste et il m'arrive aussi de temps en temps de me dire que la Municipalité doit avoir une base légale qu'elle doit respecter pour pouvoir taxer le contribuable.

Cela étant, sur le fond ce soir notre Conseil a refait le magnifique débat gauche-droite, probagnoles-antibagnoles, prosocial-capitaliste, mais finalement ce dont on n'a pas parlé, c'est la vraie question de fond de cette modification du règlement. Ce qui est sûr c'est que l'on touche un objet qui manifestement suscite des réactions dans ce cénacle, mais également au sein de la population. Et la population, n'en déplaise à certains, ce ne sont pas que ceux qui sont domiciliés sur le territoire communal. Lausanne en tant que ville-centre a également une attractivité, que ce soit professionnelle ou pour des loisirs pour d'autres citoyens vaudois, du Grand Lausanne ou du canton, voire même d'autres cantons, donc ce simple débat-là et ce simple argument de dire finalement on parle de questions qui regardent des personnes « étrangères » à Lausanne, me semble également trop limité.

En conséquence, ce qu'on retient de ce qui a été discuté ce soir c'est que d'un côté la Municipalité nous dit : « Voilà, on a besoin de plus de pognon, donc les vaches à lait de service sont les automobilistes. » Premier message. Deuxième message : « On s'est totalement planté sur notre communication, alors maintenant on essaye de rattraper la sauce en expliquant que oui alors on a magnifiquement communiqué parce qu'on a publié

les décisions. » Alors là en termes de démarche participative et de consultation, je pense que c'est le plus bel exemple que l'on puisse avoir. Je rappellerai simplement que la publication d'une décision est une exigence légale, mais vous saurez, dès à présent, la Municipalité de Lausanne lorsqu'elle publie une décision, eh bien elle consulte. Voilà, que chacun se le tienne pour dit.

Non, mesdames et messieurs, je crois que ce soir nous avons refait un débat sur la mobilité, l'objectif des interpellations n'était pas cela. L'objectif des interpellations, c'était de parler d'un objet précis, d'un objet déterminé, à savoir la modification des horaires de places de parc dans l'hyper-centre, sur les parkings à Vidy-Bellerive ainsi qu'au Chalet-à-Gobet. Je crains, malheureusement, que notre débat ait complètement dérivé, que nous soyons complètement sortis des cases qui nous étaient allouées et que, partant, en réalité la décision municipale qui a été prise ne peut emporter l'assentiment de l'entier de ce plénum, et n'en déplaise à certains, il y a une minorité dans ce plénum qui doit pouvoir se prononcer et dont les arguments doivent aussi être pris en compte.

Sur la base de ce que je viens de vous dire et des réponses, relativement détaillées mais néanmoins encore incomplètes sur un certain nombre de points, M. Moscheni et moi-même, au nom des groupes UDC et PLR, déposons la résolution suivante qui va s'afficher. Concrètement en deux mots, pourquoi déposer une telle résolution ? Peut-être qu'un certain nombre de mesures sont nécessaires, que la modification d'un certain nombre de mesures peut y être justifiée pour des raisons financières, de politique de la mobilité, il n'en demeure pas moins que nous souhaitons qu'avant de modifier ces règlements, la Municipalité aurait dû consulter les milieux concernés. Elle aurait dû faire usage des différents outils qui sont à sa disposition – en particulier la Commission consultative en matière d'urbanisme et de transports, qui a quand même siégé le 3 juillet la dernière fois et aucun élément n'a été transmis aux différents participants à cet égard. Nous estimons, sur cette base, que la Municipalité devrait avoir le courage politique de revenir en arrière, d'organiser une vraie démarche participative sur ces questions, puis présenter un projet de décisions aux différents milieux intéressés qui puisse, avec un mauvais jeu de mots, cette fois-ci tenir la route.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rétablisse le règlement de stationnement, en particulier les horaires de parking dans l'hyper-centre et sur les parkings d'Ouchy, Bellerive et du Chalet-à-Gobet, tel qu'il était en vigueur avant le 1^{er} juin 2017.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne pourrai évidemment pas répondre aux très très nombreuses questions qui ont été posées vu l'heure avancée et la nécessité de se positionner maintenant sur les résolutions. Je suis évidemment à disposition de M. Pernet pour lui montrer que les tarifs à Zurich sont nettement plus chers que ce qu'il a projeté, lui indiquer où ils sont payants vingt-quatre heures sur vingt-quatre, etc.

Je souhaite rappeler quelques éléments de fond du débat. Ce soir nous avons une partie de cet hémicycle pour qui c'est un retour dans le passé et qui a envie de mettre uniquement en avant la possibilité de se déplacer en voiture. Ce que je constate, parce que je suis quasiment toutes les semaines en contact avec les habitants de notre ville, c'est qu'ils souffrent du trafic automobile, qu'ils nous disent ne pas dormir la nuit : on le sait et des études sont publiées régulièrement, les habitants de cette ville souffrent du trafic automobile. Et puis nous avons une partie de cet hémicycle qui a l'air de faire peu de cas de cette situation.

Il y a un élément que j'aimerais préciser, c'est sur la situation à Ouchy. Oui, Monsieur Henchoz, nous sommes en contact avec les différentes associations dont certaines qui interviennent dans le cadre d'une tâche d'utilité publique. Je suis sûre que nous allons pouvoir trouver une solution, j'ai déjà eu des échanges directs avec l'un des responsables d'association sur cette situation particulière.

Un certain nombre d'entre vous a l'impression que finalement tout est facile en matière de finances publiques et que les choses se feraient par des mesures à coup de dizaines de millions pour améliorer la situation financière de la Ville. Nous l'avons améliorée de 40 millions lors de la précédente législature et ceci grâce à quelques mesures, allant de la plus faible, de l'ordre de quelques milliers de francs, à quelques millions ; et c'est grâce à ce travail de fourmi que nous avons pu améliorer de 40 millions annuels la situation financière de la Ville, de plus de 100 millions sur la législature.

Donc, oui, ce travail se fait par petites touches, et cette mesure concernant le stationnement, à hauteur de près d'un million, constitue plutôt une mesure importante de ce programme qui est composé d'une multitude de petites mesures et c'est bien ainsi que l'on a réussi à stabiliser la situation financière, donc ne négligeons pas ces montants. Enfin, dire au niveau communal que les automobilistes sont des vaches à lait, c'est purement et simplement une contrevérité par rapport aux comptes de la Ville. Comme je l'ai expliqué précédemment, nous investissons environ 50 millions par année pour le réseau d'infrastructures routières dans le budget courant de la Ville. Et les différentes taxes ou effets de la péréquation rapportent environ 30 millions, et c'est donc bien 20 millions, chaque année, que les contribuables lausannois, quel que soit leur mode de transport, paient au net pour assurer le réseau routier. C'est complètement méconnaître les flux financiers de la Ville que de faire de telles déclarations.

Je n'irai pas plus loin sur le fond. Quant à la résolution, évidemment je vous invite à refuser celle qui demande de revenir à la situation initiale pour tous les arguments que j'ai développés tout au long de cette soirée. L'autre résolution est beaucoup plus raisonnable et va dans le sens des préoccupations que partage la Municipalité de garantir l'attractivité du centre-ville pour ses commerces et ceci par des places conviviales, des espaces de jeux, des rues où il fait bon vivre et nous pourrions mettre en place ce programme si nous permettons aux gens de se déplacer en transports publics.

Discussion sur la résolution de M^{me} Anne-Françoise Decollogny

La présidente : – Je vais maintenant mettre en discussion les résolutions. La résolution n° 1 affichée en haut de l'écran : *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour rééquilibrer l'accessibilité au centre-ville et l'utilisation de l'espace public en faveur des transports publics, des cyclistes et des piétons ; au besoin en dédiant une partie des recettes liées au stationnement à des aménagements d'espaces publics de qualité et conviviaux, propices notamment à encourager la fréquentation des commerces et des cafés.*

La discussion est ouverte

M. Axel Marion (CPV) : – Je pensais m'exprimer sur les deux résolutions puisqu'elles traitent du même sujet. Donc dès lors aussi que le groupe Le Centre ne s'est pas encore exprimé dans le cadre de ce débat, j'attendais les textes pour pouvoir prendre position. Le groupe va refuser les deux résolutions. La résolution socialiste, parce que qui pourrait refuser de bonne foi un texte formulé ainsi sachant qu'on est ici dans une déclaration d'intention relativement banale et presque hors sujet par rapport à ce qui est discuté ici. On sent qu'il y a une volonté de reprendre pied par rapport à un débat qui a un peu déstabilisé la Municipalité et la gauche cet été.

Pour autant nous n'accepterons pas non plus la résolution de la droite. Il semble que revenir de manière non discriminée sur la situation qui précédait les directives municipales nous paraît exagéré. Certains des arguments qui ont été avancés et débattus paraissent pertinents. Ce qui nous semble à nous, le plus problématique dans cette affaire, c'est le manque de concertation et le manque de communication. Et j'avoue que j'hésite ici à déposer une résolution qui demande simplement qu'il n'y ait plus de communication de la part de la Municipalité. Je pense que M^{me} la municipale, et tout le collège municipal, ne peuvent pas ne pas avoir en tête le fait que publier dans la *FAO*, qui plus est en période estivale, c'est évidemment l'assurance que personne ne voit passer la chose. Et ça ce n'est

pas correct dès lors que l'on est sur une action d'une telle ampleur avec un tel impact sur les habitants.

Pour autant, l'homogénéisation d'un certain nombre de critères de parking est à prendre en compte, l'impact sur les commerces et sur l'économie lausannoise, on peut en débattre longtemps. Je pense qu'il y a des arguments qui vont dans les deux sens. Pour ma part, je ne prétends pas avoir ici la solution. Nous refuserons les deux résolutions, l'une parce qu'il nous semble que c'est de l'eau tiède, et l'autre parce que elle n'est guère réaliste et ne tient pas compte du fait que certains arguments de la Municipalité, malgré tout, avaient du sens dans ces directives municipales.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Très brièvement sur la résolution de M^{me} Decollogny. Je m'étonne de la position prise par M^{me} Germond car c'est totalement paradoxal. Vous nous dites que la situation financière est fragile – ce avec quoi nous sommes parfaitement d'accord –, que vous avez fait un travail de fourmi pour trouver des économies ou des recettes supplémentaires pour arriver à ces fameux 40 millions dont vous venez de parler. Mais ensuite on arrive à quelques recettes supplémentaires et à peine a-t-on récolté quelques deniers que l'on va tout de suite les dépenser à autre chose. Alors j'ai là vraiment j'ai un peu de peine à comprendre quand on dit : au besoin en dédiant une partie de recettes liées au stationnement à d'autres choses. Je pense que le groupe PLR ne soutiendra pas cette résolution mais soutiendra la seconde, bien entendu.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je lis avec attention la résolution de M^{me} Decollogny. Je salue son inquiétude par rapport à la situation du commerce lausannois, que l'on partage. Je lis avec intérêt le mot « rééquilibrer », donc ça voudrait dire que les mesures prises par la Municipalité vont introduire un déséquilibre qu'il faudrait rééquilibrer. Je vois que l'accès en voiture est quand même reconnu par M^{me} Decollogny comme étant important.

Le deuxième point par rapport à l'investissement, je trouve cette résolution totalement opposée au projet que nous a proposé M^{me} la municipale puisqu'elle a clairement dit que le but était de récolter un peu plus d'argent et ne pas créer de nouvelles dépenses. Donc je suis tout à fait aligné sur ma préopinante. Je trouve cette résolution une manière peu habile de récupérer et de sauver le bébé par rapport à la déstabilisation, la mauvaise décision et mauvaise communication qu'a eu la Municipalité dans ce sujet.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je me pose une question en rapport avec la réponse que M^{me} la municipale a donnée au chiffre 4 de l'interpellation PLR. En ce qui concerne l'article 15 du règlement qui dit qu'il y a le principe de la couverture des coûts. Je vois ici que M^{me} Decollogny nous dit : au besoin en dédiant une partie des recettes. Alors si il y a le principe de la compensation des coûts, j'aimerais bien savoir de quels surplus de recettes elle fait état ?

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Juste pour vous informer que les Verts, sans grande surprise au vu du débat, soutiendront la résolution de M^{me} Decollogny et consorts et refuseront celle de MM. de Haller et Moscheni.

Fin de la discussion sur la résolution de M^{me} Decollogny

Vote – Résolution de M^{me} Decollogny

La présidente : – Il n'y a plus de demande de parole. Nous allons passer au vote de la résolution 1. A l'électronique. Celles et ceux qui acceptent cette résolution n° 1, de M^{me} Decollogny, votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non et il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 38 oui, 29 non et 1 abstention, vous avez accepté cette résolution.

La présidente : – Maintenant, résolution n° 2 de M. Xavier de Haller : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rétablisse le règlement de stationnement, en particulier les horaires de parking dans l'hyper-centre et sur les parkings d'Ouchy,*

Bellerive et du Chalet-à-Gobet, tel qu'il était en vigueur avant le 1^{er} juin 2017 ».
Discussion sur cette résolution. Aucune discussion.

La discussion sur la résolution de MM. de Haller et Moscheni n'est pas utilisée

Vote – Résolution de MM. de Haller et Moscheni

La présidente : – Celles et ceux qui acceptent la résolution de M. de Haller, votent oui. Celles et ceux qui s'y opposent, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le vote est ouvert, puis clos.

Par 42 non, 26 oui et 0 abstention, vous avez refusé cette résolution.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M^{me} Anne-Françoise Decollogny, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour rééquilibrer l'accessibilité au centre-ville et l'utilisation de l'espace public en faveur des transports publics, des cyclistes et des piétons ; au besoin en dédiant une partie des recettes liées au stationnement à des aménagements d'espaces publics de qualité et conviviaux, propices notamment à encourager la fréquentation des commerces et des cafés. »

La présidente : – Voilà, il est 11 heures. Bon retour chez vous. Merci de glisser des sous dans le parcomètre et à bientôt.

La séance est levée à 23 h 00

Rédaction et mise en page : *Didier Ambühl*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16

Annexe

Liste des membres du Conseil communal de Lausanne
Etat au 23 août 2017